



**République du Sénégal**

-----

**MINISTRE DE L'ECONOMIE  
ET DES FINANCES**

-----

**Rapport Provisoire**  
**REVUE ANNUELLE CONJOINTE 2009**

Préparée en collaboration avec la Cellule  
A. D. LOM

## TABLE DES MATIÈRES

### Introduction

- I. Contexte et méthodologie
- II. Analyse du Cadrage Macroéconomique
- III. Analyse des résultats enregistrés (sur la base de la matrice des indicateurs du DSRP)
  - *Evolution des indicateurs et bilan des réformes et politiques publiques*
  - *Etat de mobilisation de moyens financiers (Programmation et exécution du Budget par secteur ; Etat et PTF) par axe*
  - *Programmation et exécution des projets et programmes de tous les secteurs par axe*
  - *Principales contraintes rencontrées de mise en œuvre du DSRP*
- IV. Perspectives à court terme (2009-2010) pour la mise en œuvre du DSRP
- V. Conclusion et recommandations pour le suivi et la mise en œuvre du DSRP
- VI. Eléments bibliographiques
- VII. Annexes

## LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES

|          |   |
|----------|---|
| ABDH     | : Approche Basée sur les Droits de l'Homme  |
| ACAB     | : Arrangement Cadre des Appuis Budgétaires  |
| ACDI     | : Agence Canadienne pour le Développement International   |
| AEP      | : Adduction d'Eau Potable   |
| AFDS     | : Agence du Fonds de Développement Social   |
| ANEJ     | : Agence nationale pour l'Emploi des Jeunes   |
| ANRAC    | : Agence nationale pour la Relance des Activités Economiques et Sociales en Casamance               |
| ANREVA   | : Agence Nationale du plan pour le Retour Vers l'Agriculture  |
| ANSD     | : Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie   |
| APD      | : Aide Publique au Développement  |
| APIX     | : Agence nationale chargée de la Promotion de l'Investissement et des grands travaux                |
| ARMP     | : Autorité de Régulation des Marchés Publics  |
| ASEPEX   | : Agence Sénégalaise de Promotion des Exportations  |
| BAD      | : Banque Africaine de Développement   |
| BASE     | : Bureau d'Appui aux Sénégalais de l'Extérieur  |
| BCE      | : Bureau d'Appui à la Création d'Entreprise   |
| BCI      | : Budget Consolidé d'Investissement   |
| BFEM     | : Brevet de Fin d'Etudes Moyennes   |
| BIT/STEP | : Bureau International du Travail/Stratégies et Techniques contre l'Exclusion Social et la Pauvreté |
| CASFP    | : Cellule d'Appui au Financement de la Santé et au Partenariat                                      |
| CCHD     | : Compte Courant Hors Dons  |
| CCMC     | : Cyber Centre Multimédia Communautaire   |
| CDMT     | : Cadre de Dépenses à Moyen Terme   |
| CDSMT    | : Cadre de Dépenses Sectorielles à Moyen Terme  |
| CEB      | : Curriculum Education de Base  |
| CEDEAO   | : Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest   |
| CEDAF    |   |
| CEDEF    | : Convention sur l'Elimination de toute Forme de Discrimination à l'Egard des Femmes                |
| CFAA     | : Country Financial Accountability Assessment   |
| CFEE     | : Certificat de Fin d'Etudes Elémentaires   |
| CL       | : Collectivités Locales   |
| CLAC     | : Centre de Lecture et d'Animation culturelle   |
| CM       | : Chambre de Métiers  |
| CMC      | : Centre Multimédia Communautaire   |
| CNDS     | : Comité National du Dialogue Social  |
| COSRISS  | : Commission de Supervision et de Régulation des Institutions de Sécurité Sociale                   |
| CPAR     | : Country Procurement Assesement Report   |
| CPI      | : Conseil Présidentiel sur l'Investissement   |
| CSPLP    | : Cellule de Suivi du Programme de Lutte Contre la Pauvreté   |
| CSRP     | : Crédit de Soutien à la réduction de la Pauvreté   |

|         |   |
|---------|---|
| DAPS    | : Direction de l'Analyse, de la Prévision et de la Statistique      |
| DASP    | : Direction de l'Appui au Secteur Privé                             |
| DCMP.   | : Direction Centrale des Marchés Publics                            |
| DESPS   | : Direction de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale   |
| DGID    | : Direction Générale des Impôts et Domaines                         |
| DPC     | : Direction de la Protection Civile                                 |
| DPRH    | : Direction de la Population et des Ressources Humaines             |
| DSRP    | : Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté                 |
| EBC     | : Ecoles Communautaires de Base                                     |
| ECS     | : Enquête de Conjoncture Sociale                                    |
| EDS     | : Enquête Démographique et de Santé                                 |
| ENTES   | : Enquête Nationale sur le Travail des Enfants au Sénégal           |
| ESAM    | : Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages                            |
| FAIB    | : Fondation d'Appui aux Initiatives de Base                         |
| FAISE   | : Fonds d'Appui à l'Investissement des Sénégalais de l'Extérieur    |
| FDD     | : Fonds de Dotation à la Décentralisation                           |
| FECL    | : Fond d'Equipeement des Collectivités Locales                      |
| FERA    | : Fonds d'Entretien Routier Autonome                                |
| FIMF    | : Fonds d'Impulsion à la Micro Finance                              |
| FNAE    | : Fonds National d'Action pour l'Emploi                             |
| FNPJ    | : Fonds National de Promotion de la Jeunesse                        |
| FNR     | : Fonds National de Retraite  |
| GAR     | : Gestion Axée sur les Résultats                                    |
| GIE     | : Groupement d'Intérêt Economique                                   |
| GV      | : Groupes Vulnérables   |
| HFHS    | : Habitat For Humanity Sénégal                                      |
| IADM    | : Initiative pour l'Annulation de la Dette Multilatérale            |
| ICS     | : Industries Chimiques du Sénégal                                   |
| IEC     | : Information – Education – Communication                           |
| IMF     | : Institution de Microfinance                                       |
| IPM     | : Institut de Prévoyance Maladie                                    |
| IPRES   | : Institut de Prévoyance Retraite du Sénégal                        |
| LOASP   | : Loi d'Oriention Agro Sylvo-Pastorale                              |
| LPS     | : Lettre de Politique Sectorielle                                   |
| MEF     | : Ministère de l'Economie et des Finances                           |
| MIDA    | : Migrations pour le Développement de l'Afrique                     |
| MIFERSO | : Mines de Fer du Sénégal Oriental                                  |
| NINEA   | : Numéro d'Identification Nationale des Entreprises et Associations |
| NTIC    | : Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication    |
| OCB     | : Organisation Communautaire de Base                                |
| OCI     | : Organisation de la Conférence Islamique                           |
| OIM     | : Organisation Internationale des Migrations                        |
| OMD     | : Objectifs du Millénaire pour le Développement                     |
| OMS     | : Organisation Mondiale de la Santé                                 |
| ONAS    | : Office National de l'Assainissement du Sénégal                    |
| ONEQP   | : Observatoire de l'Emploi et des Qualifications Professionnelles   |
| ONFP    | : Office National de Formation Professionnelle                      |
| ONG     | : Organisation Non Gouvernementale                                  |
| ORSEC   | : Organisation des Secours  |
| OSC     | : Organisations de la Société Civile                                |

|          |   |
|----------|---|
| PA LPS   | : Programme d'Appui à la Lettre de Politique Sectorielle                                  |
| PACD     | : Promotion d'une Agriculture Compétitive et Durable                                      |
| PADEL    | : Programme d'Appui au Développement Local  |
| PADERBA  | : Programme d'Appui au Développement Rural du Bassin de l'Anambé                          |
| PAP      | : Plan d'Actions Prioritaires   |
| PAPA     | : Projet d'appui à la promotion des aînés   |
| PAQUA    | : Projet d'Appui à la Qualification   |
| PARC     | : Projet d'Appui d'Urgence à la Reconstruction de la Casamance                            |
| PAREP    | : Projet d'Appui à la Réduction de la Pauvreté  |
| PARRER   | : Partenariat pour le Retrait et la Réinsertion des Enfants de la Rue                     |
| PASMI    | : Programme d'Appui au Secteur Minier   |
| PDEF     | : Programme de Développement de l'Education et de la Formation                            |
| PDMAS    | : Programme de Développement des Marchés Agricoles du Sénégal                             |
| PEPAM    | : Programme Eau Potable et Assainissement du Millénaire                                   |
| PIB      | : Produit Intérieur Brut  |
| PLT      | : Projet sectoriel eau à Long Terme   |
| PME      | : Petite et Moyenne Entreprise  |
| PMI      | : Petite et Moyenne Industrie   |
| PNASA    | : Programme National d'Appui à la Sécurité Alimentaire                                    |
| PNASCOT  | : Programme National d'Aménagement pour la Solidarité et la Compétitivité Territoriale    |
| PNBG     | : Programme National de Bonne Gouvernance   |
| PNDA     | : Programme National de Développement Agricole  |
| PNDL     | : Programme National de Développement Local   |
| PNDS     | : Plan National de Développement Sanitaire  |
| PNLP     | : Programme National de Lutte contre le Paludisme   |
| PNUD     | : Programme des Nations Unies pour le Développement                                       |
| PPTTE    | : Pays Pauvres Très Endettés  |
| PRAESC   | : Programme de Relance des Activités Economiques et Sociales en Casamance                 |
| PRDCC    | : Programme de Renforcement et de Développement des Capacités Commerciales                |
| PRDI     | : Plan Régional de Développement Intégré  |
| PRECAREF | : Programme de Renforcement des Capacités de Responsabilité Financière et de Transparence |
| PRECOL   | : Programme de Renforcement et d'Equipeement des Collectivités Locales                    |
| PRODDEL  | : Programme d'appui à la Décentralisation et au Développement Local                       |
| PROMER   | : Projet de Promotion de la Micro Entreprise Rurale                                       |
| PSA      | : Programme de Soutien à l'Action culturelle  |
| PSAOP    | : Programme des Services Agricoles et d'appui aux Organisations de Producteurs            |
| PSM      | : Programme Social Minier   |
| PTF      | : Partenaires Techniques et Financiers  |
| PTIP     | : Programme Triennal d'Investissements Publics  |
| RBC      | : Réadaptation à Base Communautaire   |
| REGEFOR  | : Réforme de la Gestion des Forages Motorisés Ruraux                                      |
| RRC      | : Réduction des Risques de Catastrophes   |
| SAR      | : Société Africaine de Raffinage  |
| SCA      | : Stratégie de Croissance Accélérée   |
| SCRIP    | : Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté                                  |

|         |   |
|---------|---|
| SDE     | : Sénégalaise des Eaux                                    |
| SDS     | : Schéma Directeur Statistique du Sénégal                 |
| SENELEC | : Société Nationale d'Electricité                         |
| SFD     | : Système Financiers Décentralisés                        |
| SMN     | : Santé Maternelle et Néonatale                           |
| SNEEG   | : Stratégie Nationale pour l'Egalité et l'Equité de Genre |
| SNPS    | : Stratégie Nationale de Protection Sociale               |
| SONES   | : Société Nationale d'Exploitation des Eaux du Sénégal    |
| SR      | : Santé de la Reproduction                                |
| SRP     | : Stratégie de Réduction de la Pauvreté                   |
| TDI     | : Taux de Dépendance des Importations                     |
| UEMOA   | : Union Economique et Monétaire Ouest Africaine           |
| UNCM    | : Union Nationale des Chambres de Métiers                 |
| UNICEF  | : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance                  |
| USAID   | : United States Agency for International Development      |

## INTRODUCTION

La situation économique et financière du Sénégal a été marquée au cours de ces dernières années par une croissance économique s'établissant autour de 5%, une inflation relativement maîtrisée à environ 2% et un déficit public contenu en moyenne à 2,5% du PIB. Toutefois, des chocs exogènes enregistrés depuis 2006 ont conduit à un ralentissement de la croissance, à l'approfondissement de certains déficits et à la reprise de l'inflation. En effet, depuis le début de 2006, la hausse du cours du pétrole et celle des denrées alimentaires ont occasionné d'importantes subventions à l'énergie et aux produits alimentaires en vue de contenir l'inflation, mais qui ont fini par modifier l'équilibre des finances publiques et creuser le déficit de la balance commerciale.

Du côté des finances publiques, la restauration de la viabilité était devenue une priorité. Aussi, la réaction diligente des pouvoirs publics a-t-elle permis de combler de toute urgence les retards de paiements, les dérapages budgétaires et de procéder à des réformes structurelles profondes des secteurs de l'énergie et de relancer la production agricole tout en éliminant les subventions non ciblées et coûteuses. Ces mesures ont également permis de réduire la tendance à la dégradation du déficit courant.

Dans ce contexte international défavorable 2008, la mise en œuvre du DSRP a été particulièrement marquée par des restrictions budgétaires majeures, avec des effets réels sur la mobilisation des ressources prévues au titre de la réalisation des projets et programmes retenus pour les différents secteurs. L'Etat a été amené à adopter la loi de finances rectificative n° à la date du qui s'est traduite par de nombreuses ponctions, relatées à travers les contributions sectorielles. En même temps, des mesures conjoncturelles ont été mises en œuvre, telles que les subventions de certaines denrées de première nécessité, mais également et surtout la Grande Offensive Agricole pour la Nourriture et l'Abondance – (GOANA) qui s'inscrit de plus dans une dynamique structurelle de revitalisation des politiques agricoles et de sécurité alimentaire.

Malgré ce contexte défavorable, le Gouvernement du Sénégal reste attaché à la poursuite, avec vigueur, de la mise en œuvre de sa stratégie de réduction de la pauvreté engagée depuis 2003, à travers son

Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) réactualisé en 2006 pour couvrir la période 2006-2010 (DSRP2). Cadre de référence en matière de politique économique et sociale pour la croissance et la réduction de la pauvreté (SCR) dans une perspective d'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement, cette stratégie fait l'objet de suivi sur la base de revues tenues annuellement.

Pour assurer un suivi efficace, il a été mis en place, un cadre institutionnel souple et participatif sur la base de principes partagés de transparence et de célérité en responsabilisant les acteurs impliqués dans la conduite du processus de mise en œuvre et de suivi. La Cellule du Programme de Lutte Contre la Pauvreté (CSPLP/MEF), maître d'œuvre, en assure les fonctions de secrétariat de l'organe de pilotage au niveau central, la coordination technique, l'animation du partenariat et la gestion du réseau d'informations. De plus, pour assurer l'appropriation de la stratégie, les ministères techniques mettent progressivement en leur sein des mécanismes de suivi en vue de mieux inscrire leurs activités sur la stratégie de réduction de la pauvreté autour d'un document comme le cadre de dépenses à moyen terme qui a tendance à se généraliser. Cette bonne organisation explique l'engagement de plusieurs partenaires dans l'appui budgétaire, après une réforme en profondeur de la chaîne de dépenses. De plus, son efficacité a contribué à amortir les chocs exogènes de l'environnement international.

Ce présent rapport de suivi, après une description du contexte et de la méthodologie de suivi, va livrer une analyse des résultats sur la base de la matrice des indicateurs et celle de la mise en œuvre et du suivi évaluation. Il sera ensuite livré la conclusion et les recommandations pour le suivi 2010

## **I. CONTEXTE ET METHODOLOGIE**

Le Gouvernement du Sénégal, a tenu en 2008 sa première revue annuelle conjointe de mise en œuvre du DSRP couvrant la période 2006-2010 pour l'année 2007. Cette revue s'est déroulée de manière participative avec la mise en place des groupes de travail autour des quatre axes stratégiques du DSRP-II à savoir : (i) la création de richesses pour une croissance pro-pauvre, (ii) l'accélération de la promotion de l'accès aux services sociaux de base, (iii) la protection sociale, la prévention et la gestion des risques et catastrophes et (iv) la

gouvernance et le développement décentralisé et participatif. Aussi, au-delà de la production d'un rapport, la revue va permettre la tenue de journées de discussions multi-acteurs sur les performances enregistrés par l'économie sénégalaise, permettant de tirer des leçons de l'expérience en vue d'un recentrage des politiques publiques et d'un renforcement des synergies pour une plus grande efficacité des mesures et actions mises en œuvre.

Le même dispositif, enrichi des enseignements tirés du processus de l'année dernière, notamment les principales recommandations et les leçons tirées est reconduit pour la revue de 2009. En effet, au sortir de la tenue de sa première revue annuelle conjointe en juillet 2008, la Cellule a procédé à une évaluation du processus pour une prise en compte des principales recommandations retenues.

L'exercice de 2009 s'inscrit déjà dans cette dynamique de mise en valeur des leçons apprises de la revue. C'est ainsi que des améliorations ont été apportées dans le processus comparativement à l'année 2008, marquée par de nombreuses difficultés dont l'essentiel avait porté sur l'absence d'indicateurs pour renseigner la progression dans l'atteinte des objectifs, l'insuffisance voir l'absence de débats sectoriels pour partager et valider l'état d'avancement sectoriel mais également pour une meilleure appropriation du DSRP. Sous ce rapport, si les groupes de travail autour des axes ont été reconduits, un processus de revue sectorielle est établi, amenant les différentes administrations sectorielles concernées par un axe à fournir une contribution, émanant d'un travail participatif impliquant techniciens sectoriels et acteurs non étatiques (secteur privé, société civile).

Du côté des leçons tirées de la revue 2008, il a été noté des points positifs que sont : (i) la large participation des acteurs ; (ii) une bonne coordination des activités, avec la mise en place à côté de la CSPLP/MEF d'un comité *ad hoc* pour faciliter le partage et l'appropriation de la démarche la coordination des activités retenues dans la feuille de route ;(iii) le respect des étapes du processus ;(iv) des résultats consensuels sur la qualité du processus de la revue, malgré les délais très courts ;(v) La bonne implication des régions, malgré les difficultés liées à la mobilisation des moyens ;(vi) le renforcement des liens entre la stratégie et le budget avec la prise en compte des résultats de la revue, notamment le respect des engagements budgétaires et de l'alignement.

Au regard des difficultés rencontrées, on peut noter : (i) l'insuffisance des délais de réaction des acteurs impliqués en raison des délais parfois très courts pour des résultats très importants à atteindre ; (ii) l'insuffisance des discussions sectorielles en raison de la nouveauté de la démarche; (iii) l'insuffisance de données statistiques qui a joué sur la qualité des analyses avec surtout la faible mise à disposition des données budgétaires ; (iv) les retards d'exécution de certaines activités en raison de diverses difficultés pour la mobilisation des ressources et le recrutement des consultants.

Sous ce rapport, la revue de 2008 sera marquée par une analyse sectorielle poussée et beaucoup plus orientée vers l'évolution des indicateurs. Le processus au niveau des groupes devra permettre de mettre en cohérence les différentes analyses sectorielles consignées dans un rapport déposé auprès de la CSPLP/MEF.

Le suivi 2009 repose en conséquence sur les groupes de travail, cheville ouvrière du dispositif. Ils sont accompagnés et soutenus par les experts de la Cellule et des consultants. Le processus participatif a été renforcé avec l'implication de tous les acteurs pour partager les résultats des rapports sectoriels et régionaux, et des différents instruments de mise en œuvre du DSRP.

La CSPLP/MEF, en tant que structure chargée du pilotage, de l'animation et de la coordination du processus a assuré le secrétariat et la bonne exécution des différentes activités. Elle a veillé à la coordination des interventions des structures devant contribuer à la revue et préparé et produit les rapports de suivi pour chaque axe stratégique avec l'appui de consultants. Ces rapports ont alimenté les discussions au sein des groupes.

Dès Août 2008, une réflexion est engagée autour des indicateurs dans le souci de les simplifier mais également d'aligner, dans le cas où cela se justifie, les indicateurs du DSRP et ceux de l'ACAB. Ce processus de révision visait à déterminer une liste restreinte des indicateurs du DSRP 2, apte à mesurer les résultats attendus des quatre axes et à mettre en œuvre le processus de revue annuelle de l'ACAB. Ainsi, a-t-il permis de disposer d'une liste de base des indicateurs de mesure des performances/ résultats du DSRP II, d'une matrice cadre de résultats de la liste restreinte avec 56 indicateurs avec des données historiques et des objectifs renseignés. Ces indicateurs sont validés par le Gouvernement lors de la rencontre du 3 février 2009 sur le suivi des engagements du Groupe Consultatif.

En terme de documentation, il y a d'abord tous les rapports ou notes élaborées par la Cellule de Suivi, notamment l'élaboration du document portant sur la programmation et l'exécution des projets et programmes de tous les secteurs par axe. Des contributions bien ciblées sont reçues de certains services du ministère de l'économie et des finances et des ministères ou services techniques. Pour l'information financière, il s'agit de la Direction de la Coopération Economique et Financière, pour les dotations budgétaires allouées aux actions prioritaires du DSRP pour l'année 2008, de la Direction de la Dette et de l'Investissement, pour l'exécution financière des différents projets et programmes mis en œuvre en 2008, que cela relève du BCI ou non et de la Direction du Budget, pour les niveaux d'exécution activité par activité. Ces données peuvent provenir du SIGFIP pour alimenter l'ensemble des besoins en informations des différents groupes de travail et de la Cellule. Dans la partie traitant de l'état de mobilisation des moyens financiers, les données financières des secteurs ont été retraitées selon la nomenclature des actions du DSRP.

La Direction PDEE a produit une note sur le cadrage macroéconomique pour l'année 2008 et les perspectives pour 2009. L'ANSD, dont les experts étaient largement impliqués dans tous les groupes, a contribué à la documentation des indicateurs.

De leur côté, les Ministères Techniques ont livré leurs rapports issus des revues sectorielles, permettant ainsi d'alimenter les rapports des groupes avant la tenue de l'atelier de synthèse du groupe de travail, pour la mise en cohérence des résultats de revue. Les revues sectorielles ont permis de: (i) renseigner les indicateurs dominants et plus particulièrement ceux de la liste restreinte concernant le secteur; (ii) analyser les performances; (iii) identifier les contraintes; (iv) formuler

des perspectives et recommandations pour le secteur concerné ; (v) et valider le rapport de revue sectorielle.

Toute cette documentation ou expertise est mise à la disposition des quatre groupes de travail, qui bénéficie chacun de l'accompagnement d'experts mis à disposition par la Cellule de Suivi avec le concours des partenaires. Cette expertise a permis, une exploitation judicieuse de la documentation en plus des activités de collectes complémentaires d'informations sous diverses formes tant au sein des groupes de travail que pendant le travail de synthèse.

Le démarrage officiel de la revue 2009 est marqué par la diffusion d'une note circulaire du Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie et des Finances en date du 17 décembre 2008, sous le numéro ....puis, de la lettre circulaire du Premier Ministre en date du 20 janvier 2009, sous le numéro 0003 invitant les sectoriels à tenir des revues ou réunions sectorielles en vue de préparer une contribution sur l'analyse de l'évolution du secteur sur la base des indicateurs, des contraintes et sur des perspectives ou recommandations.

Les groupes de travail mis en place, depuis le lancement de la première revue, le 15 février 2008, vont continuer le suivi de la mise en œuvre des actions et mesures prioritaires, conformément aux orientations de l'axe stratégique en question. Chaque groupe est composé de membres de Comités ministériels de suivi, des représentants des commissions de la société civile, du secteur privé, des collectivités locales et des partenaires techniques et financiers, des centres de recherche, des représentants des programmes et agences concernés. Il est dirigé par un président et un vice président qui assurent le leadership et la pleine responsabilité du respect des termes de référence établis à cet effet.

En plus des groupes de travail et des cellules régionales de suivi, il sera mis en place un Comité technique consultatif, coordonné par la Cellule et constitué d'experts, des présidents des groupes de travail et des Partenaires Techniques et Financiers.

Les modalités pratiques de fonctionnement et les termes de références spécifiques de chaque instance ont été définis et annexés dans la feuille de route qui a été validée au cours de l'atelier de lancement et de programmation, de même que le calendrier de travail.

Des ateliers de synthèse des rapports de suivi des groupes de travail sont tenus pour discuter des résultats et des rapports de suivi. Parallèlement, les rapports des régions seront élaborés et synthétisés pour faire l'objet d'un seul et unique rapport. Une fois les rapports de

groupe déposés, la Cellule a élaboré, avec l'appui d'un consultant, la première version de la synthèse de tous les rapports de groupe et de région à discuter. Elle fut l'objet de discussion au sein des commissions d'acteurs (services étatiques, société civile, secteur privé, collectivités locales et partenaires techniques et financiers), pour bénéficier d'observations transversales qui prennent en compte les priorités des différents groupes dans tous les axes du DSRP. Une seconde version du rapport de synthèse, intégrant l'essentiel des observations formulées, est ensuite produite. Elle est soumise à la revue technique qui a été l'occasion d'harmoniser les différents points de vues entre acteurs, afin d'arriver à une version techniquement validée et faisant le point sur les activités de 2008.

Le processus est ainsi bouclé avec la validation politique du rapport de synthèse. Moment culminant du processus, car tous les acteurs en ont profité pour formuler des recommandations pour la revue. Ces dites recommandations devront intégrer sans commune mesure le processus budgétaire et faire l'objet d'un plan de suivi trimestriel.

## **II. ANALYSE DU CADRAGE MACROECONOMIQUE**

La situation économique en 2008 a été marquée par la reprise de l'activité du secteur primaire suite aux performances de la production agricole, la baisse du secteur secondaire et le ralentissement du secteur tertiaire, dans un contexte de hausse continue des prix des produits alimentaires et de celle des produits énergétiques notamment sur les huit premiers mois. La croissance économique est attendue à 2,5% contre 4,7% en 2007, soit un recul d'environ 2 points.

Le secteur primaire, après avoir connu en 2006 et 2007 des baisses respectives de 9,4% et 0,4%, devrait se redresser avec une croissance d'environ 12,7% à la faveur notamment d'une bonne production en raison essentiellement de la bonne saison des pluies avec des précipitations qui ont progressé en moyenne de 36,7% par rapport à 2007 et sous l'impulsion de la GOANA initiée par le Gouvernement.

S'agissant du secteur secondaire, la croissance est estimée en baisse de 2,7% contre une hausse de 6,2% en 2007. Les principaux sous secteurs ayant connu des baisses sont, outre la production chimique qui tarde à retrouver sa tendance normale malgré la recapitalisation des ICS, les corps gras alimentaires, les conserves, les activités extractives et les BTP. En effet, les activités extractives connaîtraient une baisse de

5,8% en 2008 contre une hausse de 0,4% en 2007. En ce qui concerne les corps gras alimentaires, la baisse est estimée à 40,2% en 2008 suite notamment à la baisse de la production arachidière pendant les deux précédentes années. La production chimique, malgré la recapitalisation des ICS, enregistrerait une baisse de 27,1% en 2008, liée à un recul aussi bien de l'acide phosphorique que de l'engrais, contre une progression de 12,1% en 2007. Quant au secteur des BTP, le dynamisme noté ces dernières années s'est considérablement estompé en 2008 avec une baisse de l'activité estimée à 0,3% contre une hausse moyenne de 9% sur la période 2004-2007. En revanche, la poursuite de la reprise de l'activité de raffinage, malgré la flambée du prix du pétrole, aurait permis d'atténuer la situation. Le sous secteur devrait croître de plus de 52,3% suite à la reprise enregistrée en 2007 (134,7%).

Pour ce qui est du secteur tertiaire, l'activité serait au ralenti en 2008 avec une croissance estimée à 3,5% contre 7,0% en 2007. Cette situation est liée à la baisse des autres services notamment les activités immobilières de 15,7%, après une hausse de 3,7% un an auparavant. La contre performance de ce sous secteur serait liée essentiellement à une insuffisance de la demande notamment pour les besoins de bureaux du fait d'une conjoncture intérieure peu favorable.

Pour ce qui est de l'inflation, elle devrait se situer à 5,8% soit au même niveau qu'en 2007. Ces tensions résulteraient d'une part de la hausse des prix des produits alimentaires suite à celle des cours mondiaux des produits de base notamment les céréales avec une hausse du prix mondial du riz de plus de 40%, les oléagineux avec une hausse des prix de l'huile de palme de plus de 60%, de l'huile d'arachide et de soja de plus de 30% et des produits laitiers de plus de 20%. D'autre part, des comportements spéculatifs conjugués à la flambée du prix du baril de pétrole pourraient expliquer le niveau de l'inflation.

S'agissant de la gestion budgétaire, elle s'est traduite par un niveau satisfaisant de recouvrement des recettes budgétaires et une maîtrise des dépenses publiques en vue notamment de la régularisation des instances de paiement vis-à-vis du secteur privé. En effet, les recettes budgétaires sont estimées à 1151,5 milliards en 2008 contre 1100 milliards en 2007, soit une progression de 4,7%. Toutefois, cette performance est inférieure à celles notées ces dernières années en raison notamment de la baisse de l'activité notée en 2008. Les dépenses totales et prêts nets se seraient établies à 1519,5 milliards contre 1435,6 milliards en 2007, soit une hausse de 5,8%.

Au total, le déficit budgétaire global (base ordonnancement) ressortirait à 253,3 milliards, soit 4,3% du PIB en 2008 contre 3,5% en 2007. Hors dons, il est estimé à 358,6 milliards soit 6% du PIB en 2008. Quant au solde budgétaire de base (hors PPTTE, IADM et Coûts temporels des réformes structurelles), il devrait s'établir en déficit de 126,6 milliards en 2008 soit 2,1% du PIB.

Au plan extérieur, le déficit du compte courant (dons compris) est estimé à 692,3 milliards en 2008, soit 11,6% du PIB et au même niveau qu'en 2007. Hors dons, il est estimé à 12% du PIB. En revanche, le compte de capital et d'opérations financières, dégagerait un solde excédentaire estimé à 604,7 milliards en 2008, cependant, ne pouvant pas couvrir le déficit courant. Ainsi, le solde global de la balance des paiements ressortirait un déficit de 87,6 milliards.

S'agissant de la situation monétaire, elle s'est caractérisée par une baisse des avoirs extérieurs nets de 10,5% compensée par une hausse du crédit intérieur de 10,8%. Au total, la masse monétaire a enregistré une expansion de 1,7%.

Le sentier de croissance emprunté par l'économie sénégalaise depuis 2005 reste en deçà des scénarii optimiste et moyen, sur la base de l'évolution des dépenses en capital, en raison essentiellement des chocs exogènes enregistrés depuis 2006. Il n'a été au delà du scénario tendanciel qu'en 2007. En effet, la montée continue des cours du pétrole et des produits alimentaires est à l'origine de la forte progression des importations à un moment où les exportations connaissent une chute due aux difficultés rencontrées par les ICS. Ces facteurs, auxquels s'ajoute la demande des produits importés soutenue par d'importantes subventions, expliquent le renforcement du déficit extérieur. Ces dépenses imprévues ont occasionné d'importants retards de paiements pour le secteur privé, ce qui a eu un effet négatif sur la croissance. Du côté des dépenses en capital, la non mobilisation des dépenses additionnelles prévues pour le DSRP a contribué aux dérapages observés. Pourtant, les ressources externes se sont établies à un niveau légèrement supérieur que prévu, sauf en 2006 et l'Etat a également dépassé ses prévisions à l'exception de 2008 avec une moins value de 40,6 milliards. Dans ce contexte, le taux de croissance du PIB, qui est resté parfois en deçà du double du croît démographique, n'a pu même suivre l'évolution retenue par le scénario tendanciel. Toutefois, l'effort d'investissement a été maintenu à plus de 22% du PIB sur la période.

Tableau : Evolution des principaux indicateurs macroéconomiques et évolution comparée des dépenses en capital selon les scénarii

|  | 2005         | 2006         | 2007         | 2008<br>Proj  | 2008<br>H    |
|--|--------------|--------------|--------------|---------------|--------------|
| Dépenses en capital  | 454,7        | 474,9        | 565,3        | 549,9         | 738,6        |
| Sur ressources internes  | 287,0        | 337,1        | 323,9        | 323,9         | 363,3        |
| Sur ressources externes  | 167,7        | 137,8        | 203,2        | 226,0         | 219,5        |
| <b>Différentiel / Scénario Optimiste</b>   | 0            | <b>-68,2</b> | <b>-88,6</b> | <b>-188,7</b> | <b>155,8</b> |
| <b>Différentiel/ Scénario Moyen</b>  | 0            | <b>-42,9</b> | <b>-21,4</b> | <b>-110,8</b> |              |
| <b>Différentiel/ Scénario tendanciel</b>   | 0            | <b>-17,4</b> | <b>45,8</b>  | <b>-32,8</b>  |              |
| <b>Taux d'investissement</b>   | <b>22,9%</b> | <b>23,8%</b> | <b>24,2%</b> | <b>22,9%</b>  | <b>25,6%</b> |
| Taux de croissance des importations  | 15,6%        | 9,6%         | 14,8%        | 11,1%         | 4,5%         |
| Taux de croissance des exportations  | 4,4%         | 0,1%         | -3,9%        | 9,9%          | 5,1%         |
| <b>Taux de croissance du PIB</b>   | <b>5,6%</b>  | <b>2,3%</b>  | <b>4,8%</b>  | <b>3,9%</b>   | <b>7,8%</b>  |
| pour mémoire PIB nominal   | 4 582,3      | 4 846,4      | 5 351,8      | 5992,7        | 5 844,0      |
| <b>Taux d'inflation</b>  | <b>1,7%</b>  | <b>2,1%</b>  | <b>5,8%</b>  | <b>5,8%</b>   |              |
| <b>Solde budgétaire global hors dons<br/>(base ordonnancement)/PIB (courant)</b> |              |              |              |               | <b>-5,6%</b> |
| Solde Global de la balance des paiements   | -14,1        | 99,0         | 69,3         | -176,9        | 74,7         |
| Compte Courant Hors Dns (CCHD)   | -407,3       | -491,9       | -630,8       | -775,0        | -386,6       |
| CCHD/PIB   | -8,9         | -10,1        | -11,8        | -12,9         | -6,6         |

Sources : DPEE, (H) scénario optimiste

Les indicateurs macroéconomiques de la liste restreinte se sont détériorés légèrement sur la période, l'année 2008 étant la plus difficile. Aussi faudra-t-il envisager des mesures structurelles profondes pour un rattrapage en terme de sentier de croissance pour s'inscrire sur le scénario optimiste du DSRP, plus conforme aux exigences de l'atteinte des OMD.

### III. ANALYSE DES RESULTATS ENREGISTRES (SUR LA BASE DE LA MATRICE DES INDICATEURS DU DSRP)

#### III. 1. ANALYSE DES RESULTATS ENREGISTRES ET BILAN DES POLITIQUES EN 2008 CREATION DE RICHESSES ET CROISSANCE PRO-PAUVRE

Le DSRP-II poursuit les objectifs de réduction de la pauvreté, notamment par la création des richesses, qui en constitue un de ses quatre axes stratégiques. Pilier fondamental pour la période 2006-2010, cet axe est sous-tendu par une Stratégie de Croissance Accélérée (SCA) et des orientations sectorielles fortes de création de richesses favorables aux pauvres, complémentaires, assorties d'actions planifiées de 2006 à 2010.

## **STRATEGIE DE CROISSANCE ACCELEREE – SCA**

L'état d'avancement de la mise en œuvre de la SCA au titre de l'année 2008 est marqué par les actions mises en œuvre par le Secrétariat Permanent et les groupes de grappes. Par ailleurs, certaines actions sont partiellement ou entièrement prises en charge par des projets et programmes sectoriels, retracées par les bilans des secteurs concernés par les grappes: Agriculture, Elevage, Pêche, Industries et PME, Artisanat, Transport, Secteur Privé, TIC et Tourisme. La mise en œuvre du plan d'actions d'amorçage, pour l'année 2008 a été particulièrement affectée par le déficit de ressources budgétaires. Il a permis d'enregistrer des résultats concrets par grappe ci-après résumés.

Pour la Grappe « agriculture – agro industrie », deux sur sept actions prioritaires ont connu un taux d'exécution de plus de 50% en 2008. Les acteurs ont passé en revue les plans d'actions spécifiques aux filières et les ressources mises à disposition, en plus de l'élaboration d'outils didactiques et adaptée pour l'implication affective des connaissances. Pour la Grappe « Produits de la mer et aquaculture », six (6) sur huit (8) actions prioritaires de l'année 2008 ont atteint à un taux d'exécution de plus de 50%. Il s'agit de : (i) l'achèvement des négociations du PACPM ; (ii) l'immatriculation du parc piroguier ; (iii) le renforcement du bureau de contrôle des produits halieutiques ; (iv) la mise à niveau des huit quais de pêche pilotes ; (v) la création d'une structure d'appui-conseil et de vulgarisation pour les femmes ; et (vi) la mise en place des conditions juridiques favorables à la promotion et au développement durable de l'aquaculture.

Dans la Grappe « textile-habillement », deux (2) actions prioritaires sur neuf (9) 2008 ont connu un taux d'exécution de plus de 50%, avec la mise en place du CPTH et la révision des valeurs indicatives appliquées à l'importation des produits textiles. La Grappe « TIC et télé-services » a compté deux (2) actions prioritaires de 2008 sur onze (11) avec un taux d'exécution de plus de 50% se traduisant par la mise en place de l'observatoire des télécommunications et des TIC et la création de salles informatiques équipées avec connexion à haut débit dans 200 établissements secondaires. Avec la Grappe « Tourisme, industries culturelles et artisanat d'art », seule l'action la réalisation d'aménagements touristiques sur les huit (8) actions prioritaires retenues pour 2008 a été exécutée à plus de 50%.

Pour le recrutement des coordonnateurs de grappes, quatre candidats sont proposés au poste de coordonnateurs des grappes « Agriculture

agro industrie », « Produits de la mer et aquaculture », « TIC et télé-services » et « Tourisme Industries Culturelles et Artisanat d'Art ». S'agissant de la grappe « Textile Habillement », en attendant la relance de la procédure, il a été choisi un expert choisi au sein de la Direction de l'Industrie.

### **SECTEURS DU PRIMAIRE**

Des progrès économiques dans le secteur sont essentiels non seulement pour assurer la sécurité alimentaire, mais et surtout pour rendre durable la lutte contre la pauvreté. L'atteinte du premier des Objectifs du Millénaire pour le Développement est conditionnée par l'efficacité des actions dans le développement rural qui regroupe plus de 60% de la population et la majorité des pauvres. L'évolution tendancielle de la valeur ajoutée des secteurs en baisse, impose une forte relance de l'économie rurale

Pour atteindre les performances attendues des secteurs, l'Etat avait retenu dans le cadre du DSRP\_2 des mesures spécifiques et prioritaires pour chacun des objectifs stratégiques sectoriels, traduisant les orientations majeures pour les réformes et politiques appropriées en vue de la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté sur la période 2006-2010.

Dans l'analyse qui suit, le bilan des réformes et politiques initiées dans les différents secteurs permettra d'apprécier l'impact de leur mise en œuvre à travers une analyse, par objectif, de l'évolution des indicateurs et des réalisations des programmes et projets.

### **Développement agrosylvopastoral et sécurité alimentaire**

|   | 2006      | 2007    | 2008      |           |
|---|-----------|---------|-----------|-----------|
|   |           |         | Résultat  | Prévu     |
| Rapport production irriguée/production totale | 16,7%     | 18,90%  | 21,30 %   | 21%       |
| Production céréalière (en tonnes))            | 1 010 198 | 772 239 | 1 756 706 | 1 722 867 |
| Production de lait (en millions de            | 120       | 137     | 146       | 143       |

|   |     |     |     |     |
|---|-----|-----|-----|-----|
| litres)   |     |     |     |     |
| Quantité de viande et d'abats produits par an (en tonnes) | 140 | 133 | 152 | 161 |

## Agriculture

Du point de vue des résultats du secteur agricole, 2008 a été une année de reprise de la croissance avec un taux de près de 41%. Ainsi la valeur ajoutée du secteur agricole a connu, sur la période 2006-2008, une croissance moyenne annuelle, en termes réels, de 3,2%. Néanmoins, les performances de 2008, considérées comme une année de rattrapage, ne permettent toujours pas d'atteindre les objectifs assignés au secteur. Il reste encore plus dépendant de la pluviométrie, d'où les fortes fluctuations de sa croissance. En effet, le **rapport entre la production irriguée versus production totale** est passé de 18,90% en 2007 à 21,30% en 2008. Cette performance s'explique par les productions céréalières, pour lesquelles, les effets induits par la subvention des engrais et l'octroi d'équipements d'irrigation (groupe motopompe), notamment dans le cadre du Programme National d'Autosuffisance en Riz, ont permis d'améliorer les rendements. Les actions mises en œuvre dans le cadre de la GOANA ont permis également de booster davantage le secteur, à travers une mobilisation volontariste de ressources de la part de l'Etat. Mais les cultures irriguées sont encore concentrées dans la région du fleuve Sénégal et pour une petite part dans le bassin de l'Anambé.

Outre les actions de protection sociale en faveur des paysans, plusieurs mesures de sécurisation des activités agricoles ont été conduites comme la lutte contre les termites, la lutte contre la dégradation des terres et la récupération de terre dans le cadre des projets ou programmes PADERCA et PAPIL. S'y ajoutent des actions de lutte contre la dégradation des sols menées par l'Institut National de Pédologie.

Dans le cadre de la mesure prioritaire relative à la gestion des risques et calamités, et des ressources naturelles, en plus du programme agricole dont le volet engrais a bénéficié aux cultures de contre saison (essentiellement les cultures horticoles et les céréalicultures : principalement riz et maïs), il a été octroyé des équipements agricoles (groupes motopompes et tracteurs pour les travaux du sol), ce qui a sans doute contribué à accroître légèrement le rapport entre production irriguée et la production totale.

Comme la relance du secteur exige le développement foncier et les investissements productifs, l'essentiel des projets ou programmes mis en œuvre dans le secteur ont contribué à l'atteinte de cet objectif. De manière spécifique on peut citer les interventions de la SAED et du PADERBA dans l'élaboration des POAS et la charte sur le domaine irrigué. Parallèlement, la réflexion sur la législation foncière, se poursuit au sein d'un comité mis en place et soutenu par le PSAOP.

La poursuite des actions d'intensification et de modernisation de la production agricole a permis d'observer que le taux de croissance des rendements agricoles ne cesse de progresser, passant d'une baisse de 19% entre 2006 et 2007 à une hausse de 48% entre 2007 et 2008. Pourtant, le rapport des superficies irriguées sur superficies totales cultivées de 2,9%, très faible au regard de l'objectif cible de plus de 21,3%, s'inscrit à la baisse. On assiste à une légère hausse et de l'engrais et des semences sélectionnées. **Ce résultat s'explique surtout par l'amélioration des rendements des cultures** sous pluies. Les efforts ont porté sur l'amélioration des paquets technologique. Près d'une trentaine de projets, conçus dans une perspective de développement durable et intégré ont permis d'atteindre ces résultats. Les activités menées dans ce domaine ont concerné, outre le paquet technologique, des mesures d'accompagnement à savoir maîtrise de l'eau, amélioration et décentralisation du système financier ; la promotion et l'extension du matériel agricole et des pistes de production.

Tous ces efforts ont conduit au relèvement *du* taux de croissance du revenu des producteurs s'élevant à 22,2% entre 2007 et 2008, après une baisse entre 2005-2007 et 2006-2007, respectivement de - 17,2% et - 17,4%. Les revenus agricoles restent largement dépendants du volume de la production qui, du reste, est toujours en deçà de la demande. Les actions d'accroissement des revenus ont également porté à la fois sur le développement des marchés agricoles et la promotion des mécanismes de garantie du financement des projets. Des activités de diversification s'y ajoutent notamment l'exploitation des opportunités offertes par les filières émergentes (bioénergétiques, horticoles, etc....).

La production céréalière a fortement progressé entre 2007 et 2008 portant la couverture céréalière de 33,7% à 69%. Le riz paddy a particulièrement fait un bon de près de moitié passant de 363 000 T en 2007 à 535 000 T en 2008. Dans ce domaine, des actions vigoureuses ont été réalisées dans le cadre des programmes de relance des cultures vivrières, d'appui à la sécurité alimentaire (complément aux autres programmes spéciaux en cours), d'appui à l'autosuffisance en riz, le programme spécial Mil et Sorgho, le programme spécial Manioc, le

renforcement stock sécurité alimentaire et le Programme spécial Sésame. Tous ces programmes ont connue un regain de dynamisme en 2008 avec la mise en œuvre des actions de la GOANA.

Au niveau réglementaire, des textes ont été pris dans le but de limiter le risque agricole avec des fonds d'appui en assurance, le renforcement de la recherche et des capacités des paysans. La révision de la loi sur le foncier, malgré son urgence n'évolue pas.

### **Sous-secteur de l'élevage**

En vue de l'accroissement de la productivité du sous-secteur afin de garantir la sécurité alimentaire et améliorer les revenus des pasteurs, des performances réelles ont été notées pour l'année 2008, avec le relèvement durable de sa productivité et la progression de la production animale entre 2007 et 2008.

La production nationale de lait en 2008, avec une croissance de (+6,2%) a favorisé une baisse des importations de 8,9%. La tendance haussière amorcée en 2005, s'est poursuivie avec un taux accroissement annuel moyen de 8%.

La production d'œufs de consommation a progressé de près de 51% alors que celle de la viande et d'abats, estimée pour l'année 2008 à 152.255 tonnes, enregistre une augmentation de 14%. Celle de la filière avicole a connu une progression de 11%, fortement tirée par l'aviculture moderne au grand dam de celle traditionnelle qui n'a pas évolué. Cette production, bien que satisfaisante en termes de performances reste en deçà de l'objectif. Elle a permis une baisse importante des importations de viande de 27%.

La quantité de cuirs et de peaux exportés a baissé en 2008 de 33%) et s'est établi en dessous de l'objectif de moins 30,15%. Cependant, la valeur des exportations a connu une progression de 23%. Les exigences de qualité aussi bien pour la matière brute que le produit fini ont induit à une baisse des quantités de cuirs et peaux exportés, du fait notamment des faibles capacités de réponse de l'offre nationale aux normes édictées. Il faut déplorer le faible taux de vaccination. Les niveaux enregistrés sont insignifiants par rapport à l'objectif de 80% Ces résultats satisfaisants découlent de la poursuite des mesures d'appui visant l'amélioration de l'environnement de production de l'élevage.

Les performances des actions publiques expliquent ces résultats. Les nouvelles mesures concernent surtout le financement du secteur avec l'opérationnalisation du FONSTAB, l'amélioration des races bovines pour le lait, l'arrêt des importations de poulets à la suite de la grippe aviaire depuis 2005 pour la filière avicole, d'où la progression de 31% de la production de viande. La filière cuirs et peaux a tiré profit des effets induits du Programme d'Appui à la Filière Cuirs et Peaux (PACP) pour l'amélioration de la qualité des produits.

Dans le cadre de l'amélioration des conditions de mise en marché des produits animaux, on a noté la non réalisation des deux abattoirs attendus en 2008. Par contre, une amélioration du taux d'inspection des carcasses a été enregistrée, avec même un dépassement de l'objectif ciblé pour 2008.

Relativement au renforcement du cadre institutionnel pour une meilleure gestion du sous secteur, le constat est que le service de l'élevage ne dispose toujours pas d'une base de données formalisée et régulièrement renseignées. Cependant, en 2008, deux études, portant sur la définition d'une méthodologie de recensement du cheptel et le système d'information de gestion de l'élevage (SIGEL) au Sénégal, ont été réalisées.

### **Relance de la pêche et développement de l'aquaculture**

Ce sous secteur, affecté par la rareté des ressources connaît d'importantes mesures d'ajustement visant la valorisation des produits halieutiques. Tout en cherchant à maintenir sa position dans l'économie, la pêche entend satisfaire la demande locale dans une perspective de développement durable.

Pour assurer la gestion durable et la restauration des ressources halieutiques, des mesures d'immatriculation de pirogues ont été menées avec des résultats largement insignifiants, soit. Le nombre d'aires marines protégées se limite à 5 (Joal, Kayar, Saint Louis, Ouakam et Abéné) même s'il est prévu la création de 3 autres à Dakar, (Cap Manuel), Thiès (petite côte) et Ziguinchor (Ziguinchor). Les résultats sont donc contrastés : faiblesse de l'immatriculation des pirogues, instabilité des plans d'aménagement et nombre limité d'aires protégées. Par contre le secteur s'est doté d'une politique sectorielle qui lui donne une meilleure visibilité et a procédé la révision du code de la pêche et à la revue des dépenses publiques. Relativement à la satisfaire la demande nationale en produits halieutiques et aquacoles, des

infrastructures d'appui à la pêche artisanale ont été créées en 2008 avec : une (1) chaîne de froid le long du littoral, neuf (9) complexes frigorifiques, vingt quatre (24) unités frigorifiques multi fonctionnelles le long de la côte et à l'intérieur du pays. En plus de ces réalisations, il faut signaler la fourniture d'équipements de pêche et de camions frigorifiques et de véhicules de transport.

Les actions de valorisation des ressources halieutiques et la modernisation de la pêche artisanale ont permis la construction de 8 sites et aires de transformation en 2008. Par ailleurs il a été procédé à : (i) la réhabilitation des ateliers et des quais de pêche y compris les locaux sanitaires et les clôtures des huit (8) quais pilotes et plages de débarquement de la pêche artisanale (Hann, Ouakam, Thiaroye, Mbour, Kayar, Joal, Boudody et Kafountine) dans le cadre de la mise aux normes de l'amont de la filière ; (ii) le renforcement des capacités des acteurs en équipements de transformation artisanale, de nettoyage et désinfection des sites, de valorisation et qualité sanitaire des produits, de la gestion et du stockage des produits finis ; (iii) le renforcement en capacités d'autocontrôle des procédures de nettoyage et de désinfection des quais, plages et sites de transformation et diffusion des techniques de traçabilité des produits frais et transformés.

Relativement à la professionnalisation et à la qualification accrue des acteurs du secteur de la pêche et de la transformation, les actions ont porté essentiellement sur le renforcement des capacités, la mise à disposition d'experts de haut niveau, l'organisation d'ateliers de formation en aménagement et gestion des pêches et la distribution des manuels de travail et la restitution d'un audit des Organisations professionnelles.

## **LES SECTEURS DU SECONDAIRE**

### **Promotion de l'artisanat**

La modernisation des circuits de production et de commercialisation est en cours. En 2008, les actions menées ont concerné : l'amélioration des capacités du personnel, l'échange d'expérience et la promotion des produits artisanaux, mais également la construction et la réhabilitation de villages artisanaux. La valorisation du tissage artisanal a bénéficié de l'aménagement de 3 sites, la mise en place du matériel et outillage et

l'organisation de campagne IEC. Toutefois, il y a lieu de déplorer la faiblesse de la part des projets financés avec 35%.

La formation a touché 4 300 artisans dont 2 800 femmes, soit 65,12% dans 25 spécialités en 2008. Les organisations d'artisans se sont elles aussi investies dans la formation orientée vers les techniques de production, le management et l'Alphabétisation dans les langues nationales et dans la fourniture de services sociaux comme les coopératives d'habitat. Les chambres de métiers et d'artisanat ont bénéficié d'appui en IEC, la tenue de leurs instances et de logistique.

### **Densification du tissu industriel et développement PME/PMI**

Concernant l'appui et l'accompagnement de PME dans leur développement, des micros et petites entreprises, ont bénéficié de renforcement de capacités (formation, formulation de business-plan, installation d'outils de gestion, accompagnement à la recherche de financement et suivi) en vue d'une acquisition de statuts réglementaires. Des entrepreneurs ont bénéficié d'un appui pour le montage de 20 dossiers de projets. Si du côté de l'assistance aux PME, les activités de formation et de facilitation de l'accès aux services de conseil et au financement ont eu un impact en 2008, des résultats importants ont été notés dans le cadre de la promotion de l'employabilité des jeunes, en milieu urbain.

Le processus d'élaboration de la politique sectorielle, assortie d'un plan d'actions intitulé « Programme Croissance PME » est en cours. S'agissant de l'environnement juridique, la Charte des PME élaborée en 2003 a évolué en loi d'orientation pour la promotion et le développement des PME (Loi n° 2008-29 du 28 juillet 2008). Un projet de recensement des PME a été élaboré.

La stratégie définie dans la Politique de Redéploiement Industriel Favoriser vise, entre autres objectifs, un développement industriel endogène. Cependant, aucune étude de faisabilité des pôles régionaux n'a été faite. Les actions mises en œuvre concernent la promotion de micro et de petites entreprises de transformation. Les activités menées par l'ITA en 2008 reposent sur la mise en œuvre de son plan stratégique 2006-2010 à savoir: (i) la construction d'un centre de formation aux métiers de l'alimentation ; (ii) le transfert de plusieurs technologies et compétences à 604 transformateurs et formatrices ; (iii) la réalisation de 7 diagnostics participatifs dans le cadre de l'assistance

technique aux opérateurs ; et (iv) la signature de trois contrats de transfert de technologie. Dans le domaine du contrôle de la qualité des aliments, les laboratoires de l'Institut ont mené des analyses et l'ITA a signé 08 contrats avec des sociétés nationales et étrangères (République de Guinée, Niger). Enfin, il faut signaler la signature d'un protocole d'accord ITA/AGRIDEV pour une assistance technique (assistance au démarrage, contrôle de qualité et tests organoleptiques et technologiques des produits).

Le Programme national Plateformes multifonctionnelles pour la lutte contre la pauvreté n'a enregistré que des activités de démarrage en 2008.

La restructuration de l'appareil industriel se poursuit avec le programme de mise à niveau qui a concerné en 2008, 42 entreprises, en deçà de l'objectif de 60. En ce qui concerne la *mise à niveau spécifique*, 8 missions de pré-diagnostic d'entreprises ont été effectuées et une entreprise a été certifiée aux normes ISO 9001. L'importance accordée à la mise à niveau a conduit au récent changement institutionnel du statut du Bureau de Mise à Niveau (BMN).

## **MINES**

La promotion du secteur minier sénégalais se poursuit avec la mise en place d'un (1) centre de documentation et du cadastre minier équipé. De plus 175 cartes géophysiques et 31 cartes géologiques ont été élaborées. En 2008, il a été délivré une dizaine de titres sur environ 180 demandes de titres miniers concernant la recherche, l'exploitation des mines et carrières.

Les différentes exigences en termes de conformité (environnement, eaux et forêts, finances), la rareté des ressources accessibles et des sites libres et les conflits d'usage du sol ont contribué à ralentir les procédures d'instruction des demandes. Il s'y ajoute un personnel réduit, largement mobilisé depuis 2005 par la facilitation et le suivi des importants projets d'investissement minier (Or de Sabodala, Projets d'exploration aurifère, fer de la Falémé, zircon et titane de la Grande Côte).

Par ailleurs, 12 GIE d'orpaillage dont 10 communautaires ont été créés et bénéficient d'assistance technique dans le cadre du Projet d'Appui à l'Orpaillage, qui mène des activités de renforcement de capacités et d'appui conseils.

Le Programme d'Appui au Secteur Minier (PASMI), a contribué largement à la promotion du secteur des mines et carrières, grâce aux réalisations importantes en 2008 en géophysique aéroportée du Sénégal oriental, en cartographie du bassin sédimentaire actualisant la carte géologique du Sénégal et avec la mise en place d'un centre de documentation et du cadastre minier

Le bénéfice des collectivités locales dans le cadre de la gestion et l'exploitation des ressources reste encore faible car le décret fixant le taux et les modalités de répartition du Fonds de Péréquation et d'appui aux Collectivités Locales est dans le circuit.

Relativement à la gestion de l'environnement et à la réhabilitation des mines et carrières, des comités sont constitués pour le respect des normes environnementales pour les projets l'exploitation de l'or de Sabodala et l'exploitation du fer, le projet Zircon Grande Côte. Les Plans de Gestion environnementale et sociale (PGES) des différents projets de mines et de carrières sont approuvés par un comité technique. Le projet de décret fixant les modalités d'alimentation et de fonctionnement du Fonds de réhabilitation des sites miniers est dans le circuit administratif. La Société d'Exploitation des Phosphates de Matam a produit en 2008 20.000 tonnes de phosphates naturels mis la disposition du secteur agricole.

## **ACTIVITES TERTIAIRES, BASE D'UNE FORTE CONTRIBUTION A LA CROISSANCE DU PIB**

### **Le commerce**

En termes d'augmentation de l'offre de biens et de services, l'une des plus grandes mesures prises dans ce domaine est la mise en place de l'ASEPEX depuis 2005, en application des objectifs de la Stratégie de Développement des Exportations (STRADEX) et dans le cadre de la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA).

**Les exportations ont atteint, en valeur FOB**, huit cent quatre vingt quatre milliards cinq cent quarante millions (884 540 000 francs CFA) soit une progression en valeur de **25.92 %**, et en volume de **19%** par rapport à l'année 2007 où **702.45 milliards** de FCFA ont été enregistrés pour 2 957 046 tonnes. Enfin, l'amélioration de l'environnement des

exportations constitue un défi que l'ASEPEX ne cesse de relever pour une meilleure insertion des produits et services sénégalais dans les marchés extérieurs.

Sur le plan du renforcement du contrôle de la qualité des produits, le laboratoire de la DCI a pu s'adapter aux normes en la matière. Sept cent quatorze échantillons ont été analysés courant 2008, correspondant à divers produits dont le lait, les huiles les jus de fruit, l'eau, la tomate, les alcools, les confitures, le sel. Le Comité national des Négociations commerciales internationales (CNNCI) et la Direction du Commerce Extérieur ont bénéficié d'un important appui logistique.

En ce qui concerne l'amélioration de l'accès au marché, le projet des Magasins de Référence a débuté en 2008 la mise en place d'un réseau intégré de distribution sous la responsabilité de promoteurs privés partenaires et la création de centrales d'achat par les organisations syndicales de travailleurs. A ce jour, 24 magasins de référence ont pu être réalisés alors que la totalité du financement a été décaissé. La construction de 8 magasins de stockage n'a pu être exécuté en raison de mobilisation de financement en 2008.

### **Le tourisme**

|                                      | 2006    | 2007    | 2008      |           |
|--------------------------------------|---------|---------|-----------|-----------|
|                                      |         |         | Résultat  | Prévu     |
| Nombre d'entrées de touristes par an | 866 154 | 945 180 | 1 062 000 | 1 191 000 |

Dans le cadre de la sauvegarde et de la valorisation du potentiel touristique national, le nombre d'entrées de touristes par an a légèrement baissé par rapport aux prévisions de 2008 soit un déficit de 129 000 visiteurs. Toutefois, il n'est pas désagrégé pour déterminer la catégorie et mesurer s'il s'inscrit dans le sens des orientations d'un tourisme haut de gamme ou de l'écotourisme. Le projet de mise en place du système de suivi des informations touristiques, avec les équipements a été mis en place pour le compte du projet.

Quant au programme d'Aménagement, de construction et réhabilitation de sites touristiques, plusieurs réalisations ont été opérées : (i) un atelier de vulgarisation du Plan d'Aménagement et de Développement Touristique Durable au niveau de la Grande Côte et du Delta du Saloum

; (ii) atelier de validation du Rapport du Plan d'Aménagement et Programmation pour Toubacouta, Dakar ; (iii) atelier de validation des Rapports d'Impact Environnemental, Social, Economique et Financier à Dionewar et Dakar ; (iv) atelier de vulgarisation du Plan d'Aménagement de Développement Touristique Durable du Delta du Saloum. Les plans d'aménagement touristique sur la Grande Côte et sur le Delta du Saloum sont disponibles. Il faut signaler que ces projets et programmes intègre des lignes d'action de la SCA (cf. Annexe 2 : Lignes d'action de la SCA prises en charge par des programmes et projets sectoriels).

### **Technologies de l'Information et de la Communication – TIC**

Malgré les difficultés rencontrées par les télé services, le taux de pénétration du téléphone est passé de 38,97 % en 2007 à 50,94% en 2008, soit une hausse de 11 points 97, grâce à la téléphonie mobile. Celui de l'Internet reste très faible de 0,29 point (0,33% en 2007 et 0,43% en 2008). Le tarif moyen d'accès au net s'est maintenu à 39 000 FCFA comme en 2007. Ces résultats reflètent l'effort de promotion de l'investissement privé et public pour la démultiplication de l'accès au téléphone et à l'internet

Le montant cumulé sur une année de l'investissement public en matière de TIC est passé de 90,4 millions de FCFA en 2006 et 2007 à 20,734 milliards de FCFA en 2008. Le montant cumulé sur une année de l'investissement privé en matière de TIC qui est passé de 10 milliards de FCFA en 2007 à 1,235 milliard de FCFA en 2008. Cette baisse s'explique par la fin de la totalité des programmes de centre d'appel.

Par ailleurs, la vente en 2008 par l'Etat d'une licence d'opérateur à Sudatel, à hauteur de 100 Milliards de FCFA (200 millions USD). Les autres actions mises en œuvre concernent l'accès des jeunes aux NTIC, Le Projet de création de centres multimédia et l'élaboration et la mise en œuvre de programmes de formation adaptées aux besoins des TIC.

## Le Développement du Sport et des loisirs

La contribution du sport à la création de l'emploi se mesure à travers la construction d'infrastructures sportives et la création d'emplois directs. Dans ce cadre, il y a l'important programme d'infrastructures sportives, en cours, qui a permis en 2008 la réhabilitation de sept infrastructures. Le nombre d'infrastructures sportives construites n'a pas évolué en 2008, du fait de la non-réalisation de l'Arène nationale pour la lutte.

En l'absence d'un cadre réglementaire pour le professionnalisme, il n'existe pas de clubs ou de sportifs professionnels. Toutefois, l'activité sportive induit de nombreux emplois et la création de structures dans et autour du sport comme la lutte, les courses hippiques et sports équestres et les arts martiaux et sports de combat.

## La Culture (A compléter)

Si les actions appuyées par les PTF ont pu aboutir, celles de l'Etat ont été affectées par les ponctions budgétaires.

## SECTEURS D'APPUI A LA CREATION DE RICHESSES

### Transport et mobilité

|   | 2006 | 2007 | 2008     |        |
|---|------|------|----------|--------|
|   |      |      | Résultat | Prévu  |
| Pourcentage population rurale vivant moins 2km route praticable |      |      |          |        |
| Nbre Km pistes de dsenclavement construites                     | 640  | 373  |          | 303    |
| Nbre Km route non revêtue, classée récupérée                    | 356  | 373  |          | 303    |
| Nbre Km route revêtue, classée, récupérée,                      | 600  | 696  |          | 337,53 |

Les actions menées ont concernées, en matière de mobilité, la construction de routes en terre, le bitumage en cours sur plusieurs

tronçons et la réhabilitation d'autres routes. Plusieurs projets prévus n'ont pas encore démarré. Pour la qualité des déplacements, le programme d'entretien périodique a concerné 115 km de routes revêtues. Des études techniques ont porté environ 590 km de pistes de désenclavement dans les régions. Le Fonds Routier 2008, initialement prévu pour 19,5 milliards de F CFA, est revenu en définitive à 9,6 milliards. Le démarrage initialement prévu en 2008 du Fonds d'Entretien Routier Autonome (FERA) n'a finalement pas été concrétisé.

### Infrastructures de soutien

#### **OS 1 : Renforcer les infrastructures de soutien en milieu rural et périurbain**

##### Services énergétiques

|   | 2006  | 2007   | 2008     |       |
|---|-------|--------|----------|-------|
|   |       |        | Résultat | Prévu |
| Nombre de MW mis en service (Puissance installée) | 632,9 | 641    | 701      | 700   |
| Energie disponible (en millier de MWh)            | 2 192 | 2 306  | 2 400    | 2 446 |
| Taux d'électrification rurale                     | 16%   | 17,2 % | 19%      |       |

L'énergie totale produite au cours de l'année 2008 s'est améliorée de 4% en passant de 2 305 625 MWh en 2007 à 2 400 376 MWh. Cette hausse de la production a été plutôt supportée par les achats d'énergie auprès des producteurs privés pour suppléer le déficit de production constaté au niveau des unités de SENELEC où la production a baissé de 3 700 MWh. Le coût variable du kilowattheure pour l'ensemble du pays a ainsi atteint 71,81 FCFA/ KWh en 2008 contre un coût de 60,76 FCFA/KWh en 2007 et 60,11 FCFA/KWh en 2006. Par conséquent, la demande énergétique de cette année a été satisfaite à 98,2% contre 99,5% en 2007, attestant ainsi d'une baisse significative de la satisfaction de la clientèle.

Concernant l'amélioration et la sécurisation de l'accès durable des populations, dans le domaine de l'électricité, il a été mis en place en 2008 701MW pour un objectif cible de 700 MW. La qualité du service demeure faible car le nombre de coupures ou de ruptures notées dans la fourniture de l'électricité est demeuré très élevé en 2008. La SENELEC poursuit cependant la mise en œuvre de son ambitieux programme pour une meilleure qualité de service. Il privilégie l'atteinte de résultats importants dans la production et la fourniture de l'énergie, notamment en modernisant ses équipements. L'assainissement financier de la société se poursuit également selon le plan établi. En plus de ces actions, des réformes importantes ont été entreprises, particulièrement dans le sens d'une meilleure gestion de SENELEC et de maximisation de ses performances avec l'amélioration de la gouvernance, de la transparence et de la situation financière et la mise en place d'une réforme institutionnelle de SENELEC, assorti d'un échéancier clair.

En 2008, les pouvoirs publics ont fourni des efforts pour contenir les effets négatifs de la hausse du cours du baril sur les ménages et sur le coût des facteurs de production. Le CIMES dans le cadre de la mise en œuvre du Livre Blanc de la CEDEAO est entrain de finaliser l'élaboration du Programme National d'Accès aux Services Energétiques pour les secteurs stratégiques de la Santé, de l'Education, de l'Agriculture et de l'Hydraulique.

Par ailleurs, afin de réduire les effets négatifs du prélèvement de matière ligneuse pour la production du charbon de bois, les pouvoirs publics ont mené les actions suivantes : la diffusion de foyers améliorés, la mise en place d'un fonds revolving et de systèmes de commercialisation, la création de deux (02) entreprises de fabrication du charbon à partir des déchets agricoles et des résidus de charbon de bois. Un appui a été fourni à des promoteurs privés en terme de financement et d'étude de faisabilité technique et financière de production de biogaz.

La société PETROSEN a poursuivi ses actions de promotion du bassin sédimentaire. Dans la perspective d'améliorer l'accès aux hydrocarbures, une société de gestion et d'exploitation de produits pétroliers dénommée SENSTOCK a été créée en 2008 en partenariat avec DIPROM, avec l'édification d'un centre de stockage à Mbao d'une capacité de 167 000 m<sup>3</sup> dont 29 000 m<sup>3</sup>. Un programme de mutation de la SAR d'un coût global de 456 milliards dont 229 milliards à rechercher, comportant trois dimensions (logistique, technique et technologique), a été élaboré.

D'importantes actions visent à renforcer l'électrification des zones rurales et périurbaines afin de faciliter la fonctionnalité des infrastructures de base (écoles, structures de santé, etc.). D'où les résultats satisfaisant de l'électrification rurale avec un taux de 19% en 2008, soit environ 243 096 ménages ruraux ayant accès à l'électricité. Ce taux s'établit dans certaines localités des régions de Kaolack, Kolda et Sédhiou à 42%. Au regard de l'objectif de 22%, il faut redoubler d'efforts.

L'Agence Sénégalaise d'Electrification Rurale poursuit ses efforts avec la conclusion d'une concession et la finalisation en cours de quatre (4) autres : Kébémér-Louga-Linguère, Mbour, Kolda-Vélingara, Fatick-Gossas-Kaolack-Nioro . Le projet ERSEN dans les Régions de Kaolack, Kolda et Sédhiou, couvrant 13 communautés rurales s'ajoute aux actions en cours. A présent il est à noter l'achèvement de l'électrification de l'ensemble des chefs-lieux de Communauté Rurales ; la réalisation de toutes les études de faisabilité de tous les PREM identifiés dans les concessions financées par la Banque Mondiale portant sur l'électrification d'infrastructures scolaires et sanitaires dans les régions de Saint-Louis, d'infrastructures de collecte et de transformation de lait du promoteur dans les régions de Saint-Louis et Kolda, de pêche (un (un (1) quai) et de conservation / transformation des produits halieutiques, agricoles agro forestiers à Mbour et Kolda.

En outre, dans le cadre de la planification énergétique, il convient de noter la réalisation d'importants outils pour une meilleure gestion et une visibilité accrue du secteur des énergies combustibles.

L'exploitation de gaz naturel a permis une augmentation de la production de gaz naturel passant de 30 000 NM3 à 350 NM3 destinée à alimenter les turbines en gaz (TAG) de SENELEC d'une puissance totale de 40 MW.

### **Secteur financier : Promotion de la micro finance**

|                         | 2006    | 2007   | 2008     |         |
|-------------------------|---------|--------|----------|---------|
|                         |         |        | Résultat | Prévu   |
| Nombre de bénéficiaires | 799 825 | 846709 |          | 923 682 |

Les mesures prises pour favoriser l'accès à des services financiers viables et durables à une majorité de ménages à faibles revenus et des micro-entrepreneurs ont donné une nette impulsion au secteur. Le dynamisme du secteur de la micro-finance est traduit par une hausse de

5% du nombre de bénéficiaires de crédit entre 2007 et 2008. Le taux de pénétration, qui a progressé de 1% entre 2007 et 2008 reste largement tiré par la région de Dakar qui enregistre 18% en 2008, contre 4% dans les régions de Diourbel, Kolda, Louga et Fatick.

En matière de renforcement des capacités des acteurs du secteur de la micro finance, malgré la baisse du nombre de sessions de formations, le nombre moyen de personnes formées par modules a par contre augmenté en 2008. En 2008, 162 SFD ont déposé un état financier fiable dans les délais. Le développement de la micro finance s'est renforcé avec la création de nouveaux Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) et la poursuite du déploiement des réseaux dans les zones rurales et périurbaines au cours de l'année 2008. Les mécanismes mis en place par l'Etat (le Fonds National de Promotion de l'Entreprenariat Féminin – FNPF, Fonds d'Impulsion de la Micro Finance – FIMF et le Projet Crédit Femme) ont contribué à son expansion.

Au niveau stratégique, les principales réalisations du plan d'actions se résument comme il suit :

- la réalisation d'une cartographie numérisée des SFD et l'adoption d'un nouveau cadre juridique et la diffusion du nouveau référentiel comptable;
- le renforcement des capacités, l'extension de l'offre de services financiers et la mise en œuvre de produits de crédit adaptés aux zones agricoles;
- l'appui financier dans le cadre du Programme Emploi des Jeunes en milieu Urbain;
- la tenue des organes de gestion du secteur, le renforcement des capacités de DMF et l'adoption d'un code de déontologie la mise en place d'un Centre de ressources et de documentation, la réactualisation du plan d'actions et de son budget.

### **MESURES D'ACCOMPAGNEMENT**

#### **Renforcement des capacités du secteur privé (A compléter)**

|                  |       | 2006 | 2007 | 2008     |       |
|------------------|-------|------|------|----------|-------|
|                  |       |      |      | Résultat | Prévu |
| Délai et coût de | Délai |      |      |          |       |

|                        |    |      |  |  |  |  |
|------------------------|----|------|--|--|--|--|
| transfert<br>Propriété | de | Coût |  |  |  |  |
|------------------------|----|------|--|--|--|--|

**OS 1 : Simplifier et rationaliser le système d'information fiscale à l'investissement**

**OS2 : Favoriser un environnement attractif et promouvoir les investissements**

**OS 3 : Intensifier l'ajustement interne des Entreprises**

**OS4 : Poursuivre et approfondir les processus des privatisations**

**OS5 : Rendre les organisations patronales et professionnelles plus représentatives, fortes et tournées vers les besoins des entreprises**

**Promotion de l'équité et de l'égalité de genre**

|   | 2006 | 2007 | 2008     |       |
|---|------|------|----------|-------|
|   |      |      | Résultat | Prévu |
| Pourcentage de femmes dans les instances de décisions |      |      |          | 10%   |

En matière de promouvoir l'équité et l'égalité de Genre, des pas significatifs ont été réalisés. Sans être représentative de leur poids démographique (52%), la présence des femmes dans les instances de décisions se renforce. Au niveau économique, des fonds destinés à l'appui des femmes sont mis en place. En effet, au niveau institutionnel, l'adoption de la loi sur le traitement fiscal et la création par décret de la Direction et Égalité et de l'Équité de Genre et de l'Observatoire Nationale des Droits de la Femme a été adoptée. Dans le cadre de l'appui à la SNEEG, ont été menés sept séminaires de sensibilisation (600 personnes touchées et 17 PTF), alors que la composante genre a permis les réalisations suivantes, le suivi sur le terrain des actions de violences basées et la formation de 25 membres du Réseau des femmes africaines ministres et parlementaires (REFAMP).

Des séminaires de formation en entrepreneuriat féminin, ont été organisés. Par ailleurs, des voyages d'études des femmes entrepreneures et agents d'encadrement du ministère, la traduction du guide de la femme entrepreneure en six langues nationales et l'élaboration de document de projet de développement de l'entrepreneuriat féminin pour l'exportation de fruits et légumes vers l'UE.

**Politique de l'emploi en appui a la création de richesses :  
promotion de l'emploi décent**

|                     | 2006   | 2007 | 2008     |        |
|---------------------|--------|------|----------|--------|
|                     |        |      | Résultat | Prévu  |
| Taux de sous-emploi | 20,90% |      |          | 18,20% |
| Taux d'activité     | 50,70% |      |          | 56,37% |

En matière de gestion de la main d'œuvre, la politique nationale de l'emploi existe depuis 1997, assortie d'un plan d'action nationale pour l'emploi en 1998. Plusieurs actions se retrouvent dans l'appui à l'insertion des jeunes de l'axe 3, comme FNAE, ANEJ, etc....

Dans le contexte du renforcement de l'efficacité et de la transparence du marché de l'emploi, il était prévu la création, en vain, d'un d'observatoire de l'emploi et des qualifications professionnelles.

**OS3 : Promouvoir l'emploi indépendant en milieux rural et périurbain**

Le coût moyen d'un emploi est de 1 124 790 (cumul des chiffres entre 2000 et 2004). Les emplois les plus chers étant créés par l'AGETIP qui travaillent principalement dans le domaine des infrastructures. De plus, une bonne partie des emplois créés par l'AGETIP correspond à des emplois de longue et des emplois qualifiés. Les coûts de création les moins chers sont ceux du FNAE et de la convention Etat-Employeur.

**OS4 : Accroître le contenu en emploi de la croissance**

**OS5 : Renforcer et intensifier la contribution des secteurs productifs à la création d'emploi et à la réduction de la pauvreté**

**OS6 : Développer et moderniser le système de l'emploi public**

**OS7 : Promouvoir une meilleure organisation de la participation des travailleurs émigrés**

### **Promotion du dialogue social (A compléter)**

#### **OS 1 : Promouvoir le dialogue social**

##### **Sénégalais de l'Extérieur**

Le nombre de candidats à l'émigration, bien que mal documenté, reste très important. Le volume des transferts pour 2008, est évalué à la baisse avec 500 Milliards contre 543 milliards en 2007. Cette baisse serait liée à la crise économique et financière touchant les pays d'accueil. Ces ressources jouent un rôle important dans l'amélioration des conditions de vie des familles d'origine.

Pour la réinsertion des émigrés, les pouvoirs publics ont mis en place des mécanismes de financements des projets des candidats. Il s'y ajoute la mise en place de deux mutuelles d'épargne et de crédit

La prise en charge des sénégalais de l'extérieur est fondée sur une politique sectorielle. Son importance a conduit à la création de trois directions la Direction de l'Appui à l'Investissement et aux Projets (DAIP), la Direction des Affaires Sociales et la Direction de la Promotion de l'Habitat des Sénégalais de l'Extérieur. Il s'y ajoute la création d'un fonds des sénégalais à l'extérieur en 2008.

Le Fonds d'Appui à l'Investissement des Sénégalais de l'Extérieur a été créé par décret n° **2008-635 du 11 juin 2008** depuis 2008. Ce fonds, bien que fortement sollicité avec 110 demandes, n'a pu répondre. Les candidats au retour bénéficient souvent de projets et programmes de coopération à l'initiative du pays d'accueil, surtout ceux du Nord. Le retour des sénégalais, hautement qualifiés, est aussi encouragé par le projet TOKTEN.

### Intégration régionale et synergie des politiques

Dans le domaine de l'intégration économique sous régionale, plusieurs entreprises et produits sénégalais sont éligibles aux mécanismes d'accès préférentiels. Ces avantages sont presque identiques tant au sein de la CEDEAO que de l'UEMOA.

Le nombre d'entreprises et de produits agréés a baissé entre 2007 et 2008, passant respectivement de 22 à 18 et de 105 à 71. Ces nouveaux agréments ont porté en 2008 le cumul des entreprises sénégalaises agréées à la TPC à 218 et celui des produits à 952. En termes d'échange, au niveau de l'UEMOA, la part des exportations progresse alors que celle des importations, en baisse sur longue période. La libre circulation, qui est effective dans la zone CEDEAO, se renforce au niveau plus restreint de l'UEMOA où plusieurs actions entreprises et mesures prises en 2008, aussi bien sur le plan de l'application des textes communautaires que dans la réalisation des projets d'infrastructures, renforcent ces dispositions d'ouverture. C'est ainsi que les Directives n°6 et 7/2008/CM/UEMOA du 26 juin 2008 concernant respectivement la libre circulation et le droit d'établissement des pharmaciens et des chirurgiens-dentistes ressortissants de l'Union.

Des difficultés persistent encore comme celles relevées sur les exportations du Sénégal vers le Mali sous le prétexte que les entreprises sénégalaises utilisent des régimes douaniers avantageux.

Le Sénégal a appliqué dans les délais 50 sur 60 textes adoptés, 43/53 au titre de la CEDEAO et 7/7 pour l'UEMOA.

Le Sénégal au titre des projets d'infrastructures à caractère intégrateur a démarré en 2008 de manière formelle 38 projets sur les 63 du programme Economique régional, soit 60% des projets inscrits.

### **Etat de mobilisation de moyens financiers de la création de richesses**

## CONSOLIDATION DES SECTEURS DE L'AXE II

## ACCES AUX INFRASTRUCTURES ET SERVICES SOCIAUX DE BASE

| SECTEURS                              | PAP-DSRP-2008 |           |       | BCI  |           |       | Ordonnement |           |       | Prise en charge PAP (BCI/PAP, en %) |           |          | Taux d'exécution du BCI (Ordonnement/BCI, en %) |           |         |
|---------------------------------------|---------------|-----------|-------|------|-----------|-------|-------------|-----------|-------|-------------------------------------|-----------|----------|---|-----------|---------|
|                                       | Etat          | Bailleurs | Total | Etat | Bailleurs | Total | Etat        | Bailleurs | Total | Etat                                | Bailleurs | Total    | Etat  | Bailleurs | Total   |
| Agriculture                           | 35,7          | 32,5      | 68,1  | 54,3 | 31,7      | 85,9  | 36,4        | 25,1      | 61,5  | 152,17%                             | 97,48%    | 126,10%  | 67,08%  | 79,15%    | 71,53%  |
| Elevage                               | 3,4           | 1,4       | 4,8   | 5,2  | 4,1       | 9,3   | 2,6         | 7,0       | 9,6   | 155,94%                             | 293,12%   | 196,37%  | 49,27%  | 170,91%   | 102,79% |
| Secteurs non agricoles                | 0,1           | 1,4       | 1,5   | 0,1  | 1,5       | 1,6   | 0,02        | 1,2       | 1,3   | 75,00%                              | 113,80%   | 111,13%  | 23,00%  | 80,78%    | 78,10%  |
| Pêche                                 | 9,5           | 4,5       | 14,0  | 6,0  | 2,7       | 8,7   | 1,8         | 0,6       | 2,5   | 62,74%                              | 60,41%    | 62,00%   | 30,75%  | 23,47%    | 28,48%  |
| Promotion de l'artisanat              | 0,1           | 0         | 0,10  | 0,6  | 0,0       | 0,6   | 0,3         | 0,0       | 0,3   | 613,33%                             |           | 613,33%  | 54,66%  |           | 54,66%  |
| Densification industrielle et PME/PMI | 3,0           | 7,9       | 10,9  | 1,3  | 1,3       | 2,6   | 0,4         | 1,3       | 1,7   | 42,80%                              | 16,32%    | 23,54%   | 29,73%  | 100,00%   | 65,14%  |
| Mines                                 | 0,7           | 1,0       | 1,7   | 0,3  | 1,1       | 1,4   | 2,3         | 2,0       | 4,3   | 49,57%                              | 110,00%   | 85,12%   | 657,28%   | 180,90%   | 295,14% |
| Promotion Secteur Privé               | 0,0           | 0,4       | 0,4   | 4,3  | 7,7       | 11,9  | 1,1         | 3,5       | 4,6   |                                     | 1828,10%  | 2841,19% | 26,76%  | 45,83%    | 39,03%  |
| Equité Genre                          | 0,2           | 0,1       | 0,3   | 0,2  | 0,1       | 0,3   | 0,1         | 0,06      | 0,2   | 98,34%                              | 100,00%   | 98,93%   | 63,08%  | 64,40%    | 63,55%  |
| Promotion de l'emploi                 | 0,1           | 0,0       | 0,1   | 1,2  | 4,0       | 5,3   | 0,4         | 2,3       | 2,7   | 1558,75%                            |           | 6601,25% | 29,89%  | 56,74%    | 50,40%  |
| Dialogue social                       | 0,0           | 0,0       | 0,0   | 0,0  | 0,0       | 0,0   | 0,0         | 0,0       | 0,0   | 0                                   | 0         | 0        | 0   | 0         | 0       |
| Sénégalais de l'étranger              | 0,2           | 0,0       | 0,2   | 9,9  | 0,0       | 9,9   | 3,1         | 0,0       | 3,1   | 6457,14%                            |           | 6457,14% | 30,78%  |           | 30,78%  |
| Commerce                              | 0,3           | 1,0       | 1,2   | 0,7  | 0,5       | 1,3   | 0,4         | 3,8       | 4,2   | 296,00%                             | 53,79%    | 104,25%  | 58,81%  | 742,50%   | 338,08% |
| Tourisme                              | 0,4           | 0,0       | 0,4   | 2,3  | 0,2       | 2,4   | 1,4         | 0,2       | 1,6   | 631,94%                             |           | 678,33%  | 63,66%  | 106,22%   | 66,57%  |
| NTIC                                  | 0,2           | 0,0       | 0,2   | 3,0  | 1,0       | 4,0   | 2,6         | 15,0      | 17,6  | 1517,50%                            |           | 2017,50% | 84,20%  | 1500,00%  | 435,08% |
| Sport                                 | 1,6           | 2,6       | 4,2   | 2,0  | 2,0       | 4,0   | 0,5         | 0,3       | 0,8   | 126,69%                             | 76,92%    | 95,88%   | 25,9%   | 13,13%    | 19,56%  |
| Culture                               | 1,4           | 0,6       | 2,0   | 7,4  | 0,5       | 7,9   | 4,3         | 0,3       | 4,6   | 524,03%                             | 85,67%    | 393,50%  | 57,97%  | 54,11%    | 57,72%  |
| Transport et mobilité                 | 47,6          | 49,5      | 97,0  | 86,7 | 72,0      | 158,6 | 67,0        | 54,8      | 121,8 | 182,13%                             | 145,48%   | 163,45%  | 77,35%  | 76,14%    | 76,80%  |
| Infrastructure de Soutien             | 0,04          | 0,9       | 0,9   | 0,7  | 0,0       | 0,7   | 0,0         | 0,0       | 0,0   | 1662,50%                            | 0,0%      | 74,72%   | 0,0%  | 0,0%      | 0,0%    |



Dans le secteur primaire, à l'exception de la pêche, tous les autres sous secteurs du primaire ont bénéficié d'une bonne couverture financière. L'agriculture et l'élevage, malgré la conjoncture difficile, ont bénéficié d'importants investissements visant surtout à réduire la vulnérabilité de leurs activités. De manière générale, les allocations ont été en hausse de manière significative tant du côté des l'Etat que des partenaires. C'est dans la mobilisation des ressources, que les difficultés ont émergé : ponctions budgétaires, difficile initiation aux procédures de passation des marchés publics. En conséquence, le taux d'exécution des ressources allouées par l'Etat s'est établi en retrait par rapport à 2007 et en deçà de celui des partenaires malgré la multiplicité de leurs procédures.

Les allocations budgétaires de l'année 2008 pour le **secondaire ont été modestes, l'artisanat** étant le sous secteur le plus couvert par le budget d'investissement suivant la prévision du PAP/DSRP. Il y a lieu de noter que pour les différents sous secteurs les prévisions du DSRP ne sont que très faiblement couvertes les montants dotés en 2007 moindre que ceux de 2008. Ajoutée la faiblesse du taux d'exécution dans l'artisanat et l'industrie, toutes les activités se sont fortement ralenties, même celles éligibles à la SCA. Le secteur de mines a enregistré un taux d'exécution de 100%.

Les activités tertiaires ont eu des taux de couverture qui dépassent la programmation PAP 2008 du fait à la fois des efforts de l'Etat et de l'apport des bailleurs qui ne s'étaient pas engagé initialement. Le taux d'exécution faible, de manière générale, est induit par une insuffisance dans la mobilisation des ressources allouées par l'Etat, notamment dans le cadre des projets.

Dans le secteur d'appui à la création de richesses, presque tous les sous secteurs ont été largement couverts les apports BCI/PAP étant supérieurs à 100%. Le taux d'exécution est variable avec pour les transports plus de 75% et l'énergie avec près de 60% du fait surtout des engagements de l'Etat. Les pouvoirs publics ont fortement appuyés la micro finance, moyen efficace de lutte contre la pauvreté, plus que les partenaires

Les mesures d'accompagnement sont marquées par une faible intervention de l'Etat. D'ailleurs, l'Etat n'a pas contribué à la promotion du secteur privé, moteur de la croissance, contrairement aux partenaires

techniques et financiers. Les taux d'exécution sont toujours en deçà de 2007 et plus important sur ressources des partenaires.

### ***Principales contraintes rencontrées de l'axe 1***

Le monde rural continue à dépendre de la pluviométrie, comme l'atteste l'indicateur portant sur le rapport annuel entre superficie irriguées et superficie totales cultivées de 2,9%. Il s'y ajoute les autres aléas la saturation et la dégradation des ressources naturelles (terres, pâturage, ressources halieutiques, la salinisation des sols, l'avancée du biseau salé dans la zone des Niayes, ).

Du point de vue structurel, en dépit des efforts de développement agricoles la taille moyenne des parcelles cultivées demeure faible, avec des superficies moyennes cultivées par actif en arachide et en céréales de 0,27ha et de 0,37ha au niveau national ; en zone irriguée, la taille moyenne des parcelles individuelles se situe entre 0,25 et 1ha. Le nombre de personnes par exploitation varie de 6 à 13 avec une moyenne nationale de 10 tandis que le nombre d'actifs moyen est compris entre 5 et 10 avec une moyenne nationale de 8.

Par ailleurs, le niveau d'instruction de la population agricole est faible, entraînant un lent processus d'appropriation des innovations technologiques (utilisation des intrants agricoles et techniques culturales adaptées), une faible proportion de la population en âge de travailler de 33,3% (tranche d'âge la plus apte au travail agricole de 25-49), la faible dotation en infrastructures rurales (pistes de production, magasins de stockage, conservation, unités de transformation, etc.).

Egalement, l'environnement de la production agricole continue à être défavorable : (i) l'accès difficile au système de crédit encore déficient ; (ii) l'indisponibilité de semences de qualité en quantité suffisante notamment pour la filière arachide ;(iii) l'obsolescence du matériel agricole ; (iv) les rigidités et les insuffisances de la loi sur le domaine national, qui constituent une entrave à l'incitation et à la sécurisation des investissements ainsi qu'à la gestion durable des exploitations ; (v) l'asymétrie entre les paquets technologiques et le niveau des ressources tirées de l'exploitation agricole, combiné à l'absence ou l'insuffisance de l'accompagnement technique des producteurs ; (iv) contraintes spécifiques liées aux particularités du système de culture de chaque spéculation.

Lenteur dans la mise en œuvre du cadre légal et réglementaire adapté pour la promotion de l'économie rurale.

Enfin, le sous-secteur de l'agriculture ne dispose toujours pas d'un cadre stratégique pouvant faire office de politique sectorielle.

En ce qui concerne le processus la revue, les contraintes majeures sont liées à l'absence d'un système de suivi évaluation à la DAPS ; l'indisponibilité des données de la majorité des projets et programmes du secteur ; l'absence d'orientation stratégique par rapport à la définition d'objectifs cibles des indicateurs (projections jusqu'en 2015), réduisant l'analyse sur les écarts.

Les contraintes majeures rencontrées en 2008 dans l'exécution des projets et programmes de **la pêche** sont à la fois d'ordre technique, économique, institutionnel et socioculturel. Elles sont globalement sérieuses comme suit :

- (i) la lourdeur des procédures administratives et financières des bailleurs de fonds ;
- (ii) la déficience dans le management des projets et programmes ;
- (iii) Insuffisance en nombre et en qualité de l'encadrement technique administratif et financier des projets et programmes ;
- (iv) la faiblesse des capacités techniques des institutions publiques et privées face aux questions relatives à l'aménagement et à la cogestion.

Au cours de cette année, les principales contraintes rencontrées par **l'Artisanat** sont la faiblesse des moyens financiers effectivement mobilisés pour le développement du secteur. De plus, l'absence de coordination des programmes et projets exécutés par les partenaires techniques et financiers concourt actuellement à la dispersion des informations.

Pour le **Secteur Industrie et PME**, la contrainte majeure pour l'année 2008 réside dans les faiblesses des moyens pour mieux appuyer le secteur (études de faisabilité de la création des pôles régionaux de développement, la labellisation de 150 entreprises et la prise en charge de 50 entreprises en difficulté)

L'une des contraintes majeures notées dans le **secteur minier** réside dans la lourdeur des investissements, à l'incertitude liée à la fluctuation des cours mondiaux des prix des matériaux et à la découverte d'un gisement rentable. Au niveau de l'administration minière, on note : (i) l'insuffisance de moyens humains et matériels ; (ii) la faiblesse de motivation du personnel ; et (iii) les difficultés de mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités. Il s'y ajoute le cas spécifique des activités d'orpaillage (méconnaissance des textes réglementaires, la lourdeur des démarches administratives, dispositions fiscales contraignantes et chères).

Les principales difficultés relevées pour le sous secteur **Commerce** au cours de l'année 2008 portent essentiellement sur la non réalisation du projet d'édification des infrastructures de stockage de l'ARM confié au Ministère de l'Habitat. De manière générale, le commerce souffre d'une faible prise en compte dans les politiques gouvernementales.

Pour le **tourisme**, l'immatriculation des sites a connu un retard en raison de l'attente de la signature du décret.

**Le secteur des TIC** continue de souffrir de quelques contraintes dont les principales sont les suivantes :

- L'absence d'un observatoire permettant de définir les indicateurs et de collecter les données du secteur ;
- L'absence d'un document de référence pour la stratégie nationale de développement des TIC et surtout d'un cadre de concertation de haut niveau dans le secteur ;
- Le retard dans la mise en œuvre du Fonds de Développement du Service Universel dont le décret fixant les modalités de mise en œuvre a été adopté en 2007 ;
- Le faible taux de mobilisation de ressources financières pour ce secteur clé du fait de l'absence de fonds d'appui à l'innovation et de fonds d'investissement dédiés ;
- Les tarifs d'accès aux services de Télécoms/TIC encore élevés ;
- Le taux d'analphabétisme de la population encore élevé (59,2%);
- Le manque de définition consensuelle des termes « TIC » et « Téléservices » ; Etc.

Les contraintes dans le **Sport** sont notamment :

- une dépendance trop forte vis-à-vis des ressources publiques ;

- l'insuffisance des infrastructures et des équipements de base et la faiblesse de la maintenance entraînant une dégradation prématurée ;
- un cadre juridique peu adapté au contexte sportif en constante mutation ;

Du côté de la **culture**, les contraintes concernent le cloisonnement de l'information dans la gestion des dossiers en partage avec certains départements partenaires notamment dans les projets de : (i) réhabilitation monuments historiques et bibliothèques ; (ii) construction de Centres culturels régionaux.

Malgré les efforts consentis par l'Etat en 2008, des contraintes persistent dans le sous **secteur des hydrocarbures** : hausse vertigineuse des prix au consommateur ; (ii) le retard dans la libéralisation et la concurrence dans les différents segments de l'industrie pétrolière; (iii) insuffisances du cadre législatif et réglementaire du sous secteur aval des hydrocarbures.

Malgré les résultats probants atteints par l'ASER, un certain nombre de contraintes ont été relevées, essentiellement le retard dans la mise en place du budget d'investissement pour l'année 2008 et de l'insuffisance des ressources allouées par l'Etat pour le compte du programme d'urgence 2008.

Pour la **micro finance**, les contraintes résident dans la faiblesse des ressources au regard de l'expansion de la demande de financement. la faible capacité de suivi des projets et d'encadrement sur le terrain en raison du manque d'appui institutionnel (moyens logistiques...etc). La non-adoption du nouveau code juridique (loi, décret, nouveau référentiel comptable).

**Pour la SNEEG, les contraintes portent pour l'essentiel sur le retard** dans la mise à disposition des fonds alloués par les bailleurs et la faiblesse des initiatives dans la formulation d'actions pertinentes assortie d'une démarche soutenue de recherche de financement.

En matière **d'intégration**, il y a le retard dans la transposition et l'application des textes l'UEMOA. Dans le cadre du PER, les difficultés notées portent sur la non signature par l'Autorité compétente des textes du cadre réglementaire des activités ainsi que sur l'absence de visibilité

et l'insuffisante articulation avec le Programme National de Mise à Niveau.

Par ailleurs, dans le cadre de la réalisation du corridor Bamako-Dakar par le sud, la Communauté rurale de Saraya (région de Kédougou du Sénégal) a attribué à la Commission de l'UEMOA en mai 2006 un terrain de dix hectares pour abriter les postes de contrôles juxtaposés. Le retard dans la délivrance de l'acte d'attribution du bail est de nature à retarder l'exécution du chantier.

### **III.2. ANALYSE DES RESULTATS ENREGISTRES ET BILAN DES POLITIQUES D'ACCELERATION, PROMOTION DE L'ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASES**

L'amélioration de l'accès des populations aux infrastructures et services sociaux de base relève d'une forte réponse à la demande sociale et joue un rôle primordial dans le relèvement de la productivité de l'économie. La mise en valeur du capital humain occupe une place centrale dans les Objectifs du Millénaire pour le Développement. Le Sénégal a fortement progressé dans ce domaine ces dernières années et cette progression s'est poursuivie en 2008 malgré une difficile situation économique et financière. Certes, la trajectoire reste en deçà des efforts, mais les pouvoirs publics restent déterminés à relever le défi de l'atteinte des OMD et d'autres objectifs nationaux dans les domaines concernés.

Tous les secteurs concernés disposent d'une bonne tradition de planification avec notamment des politiques sectorielles assorties de programmes d'investissements pour la mobilisation des ressources nécessaires. Divers autres outils sont disponibles dans le cadre de leur stratégie respective de pilotages de leur secteur..

Cette partie présente la situation et les perspectives des différents secteurs ciblés à savoir l'éducation et la formation, la santé et la nutrition, l'habitat et le cadre de vie, l'environnement et la préservation des ressources naturelles et l'accès à l'eau et à l'assainissement. Des enseignements forts sont retenus en termes de recommandations à la suite d'une sélection des principales contraintes.

#### **2.1.1. EDUCATION ET FORMATION**

Le sous secteur de l'éducation et de la formation constitue une forte priorité pour le Sénégal. Il dispose d'un programme stratégique de

long terme le PDEF, mieux déclinée par une politique sectorielle mise en œuvre à travers un programme d'investissement phase II (2005-2007). Plusieurs indicateurs, retenus dans le cadre des OMD, concernent directement ou indirectement le sous secteur. Pour l'année 2008, il se caractérise au niveau institutionnel par un éclatement entre quatre ministères bien que le PDEF reste l'élément fédérateur et des perturbations dans son fonctionnement avec les multiples grèves. Ce contexte spécifique, bien qu'ayant un impact négatif dans la gestion du secteur, a certainement réduit ses performances. La situation observée en 2008 s'établit comme il suit selon les objectifs stratégiques.

Tableau : indicateurs de l'éducation

|                                    |          | 2006   | 2007   | 2008    |        |
|------------------------------------|----------|--------|--------|---------|--------|
|                                    |          |        |        | Réalisé | Prévu  |
| Taux brut de Scolarisation         | Filles   | 83,3%  | 88,5%  | 92,4%   | 90,5%  |
|                                    | Garçons  | 83,4%  | 86,8%  | 88,0%   | 88,7%  |
|                                    | Global   | 83,3%  | 87,6%  | 90,1%   | 89,6%  |
| Taux d'achèvement                  | Filles   | 48,1%  | 52,9%  | 58,0%   | 57,0%  |
|                                    | Garçons  | 51,3%  | 57,3%  | 58,8%   | 61,0%  |
|                                    | Global   | 49,7%  | 55,1%  | 58,4%   | 59,0%  |
| Taux Brut d'admission CI           | Filles   | 106,4% | 115,4% | 119,1%  | 110,3% |
|                                    | Garçons  | 100,1% | 105,7% | 108,5%  | 106,2% |
|                                    | Global   | 103,2% | 110,4% | 113,6%  | 110,3% |
| Effectifs enrôlés Alphabétisme     | Femmes   | 41541  | 48 982 | 33 600  | 69 670 |
|                                    | Hommes   | 21179  | 13 241 | 8 400   | 23 223 |
|                                    | National | 62223  | 62 223 | 42 000  | 92 893 |
| Taux d'accroissement effectifs FTP |          |        |        | 6,0%    | 3%     |

Sources : Rapport National sur la situation de l'Education 2008 SimulPdef 2008

En matière de développement de l'enseignement élémentaire, le secteur a connu une bonne progression du taux brut d'admission au CI qui est passé de 110,4% en 2007 à 113,6% en 2008, dépassant même les prévisions. Cette progression résulte d'un taux d'admission des filles (115,4% en 2007 contre 119,1% en 2008) plus important que celui des garçons (105,7% en 2007 contre 108,5% en 2008). Cette évolution traduit la vigueur de la demande, malgré quelques contraintes socio-religieuses. Le taux brut de scolarisation a suivi la même tendance allant de 87,6% en 2007 à 90,1% en 2008, mais évoluant moins que prévu. Chez les filles (88,5% en 2007 à 92,4% en 2008), les résultats ont été meilleurs que chez les garçons (86,8% en 2007 à 88% en 2008). Comparé à 2006/2007, la progression du TBS a fléchi car le nombre de classes additionnelles mises à la disposition du système éducatif s'est élevé à 716, largement en deçà des 2573 classes prévues dans le modèle PDEF. Ce déficit est la résultante d'une faible performance dans le programme de construction du ministère qui a mis à disposition 1020 classes en 2008, et d'une perte nette de 304 classes

dans l'enseignement privé. Une situation qui découle des ponctions budgétaires, du surcroît de lenteur généré par les nouvelles procédures de passation des marchés publics et des lenteurs observées dans la décentralisation du BCI pour certaines collectivités. Ce retard dans la fourniture de salles de classe a limité les capacités d'accueil et influé sur la prolifération des salles de classe sous abri provisoires.

Le taux d'achèvement s'est établi à 58,4% en 2008 contre 55,1% en 2007. Celui des filles, seul a dépassé son objectif avec un bon satisfaisant, reste toujours en deçà de celui des garçons. Toutefois, relativement à 2006/2007, la progression a été moindre.

Concernant la qualité, le ratio manuel par élève s'est stabilisé en 2008 restant ainsi en deçà des cibles. Cependant, le taux de transition entre le moyen et le secondaire a légèrement progressé et les taux de réussite aux examens ont augmenté, s'établissant à moins de la moitié des candidats pour les élèves de la dernière année élémentaire et le BFEM, et un peu plus de la moitié pour le Baccalauréat. Cette faiblesse peut être imputée à la disponibilité des intrants de qualité comme les manuels mais aussi les perturbations des processus pédagogiques. Les pertes de quantum horaire induites par les grèves d'enseignants ou d'élèves ne permettent pas au système de mener ses programmes à terme.

Concernant l'éducation qualifiante, grâce au secteur privé, les effectifs se sont établis à près de 6% dépassant les prévisions. La faiblesse du taux d'exécution des constructions et réhabilitations prévues dans le BCI, l'obsolescence des équipements et l'insuffisance de postes de travail fonctionnels en sont les principaux facteurs explicatifs dans le public. Enfin, l'on remarquera l'essentiel des enrôlements se fait à Dakar, qui abrite 70% de l'effectif global de 2008.

En 2008, l'ensemble des projets mis en œuvre dans le domaine de l'alphabétisation a conduit à un enrôlement de 42000 auditeurs sur une prévision de 92893 soit un taux de réalisation de 41,21%. L'objectif de 75% de femmes dans les effectifs enrôlés a été atteint (33 600 sur 42000 soit 80 %). Le résultat annuel comparé à celui de 2007 montre une régression d'environ 32% des effectifs enrôlés (42000 en 2008 contre 62000 en 2007). Les contre performances sont surtout liées à la faiblesse des ressources.

La part des ressources sectorielles dans le budget d'investissement et de fonctionnement de l'Etat (hors dette) est de 27,3% en 2008 contre 29,4% en 2007.

Il y a lieu de souligner que l'existence de quatre ministères en 2008, n'a guère facilité le pilotage du secteur en raison de la faible synergie entre les services des différents ministères. Le problème des bacheliers non orientés en 2008/2009 est un révélateur de l'absence de vision globale du secteur. Si les passages entre élémentaire et moyen sont relativement bien maîtrisés, il doit en être pour les autres étapes ; moyen/secondaire, secondaire/supérieur sans oublier l'enseignement technique. La création d'une Inspection des Daaras consacre la volonté des pouvoirs publics à mieux faire pendre en charge par le Programme sectoriel les enfants évoluant dans ce cadre.

Une des forces du secteur est son appropriation de l'approche programme qui facilite l'harmonisation et la cohérence entre les actions mise en œuvre dans le sous secteur. Le Cadre de Dépenses Sectorielles à Moyen Terme (CDSMT) a été une bonne réponse car ayant permis d'améliorer la rationalisation de l'utilisation des ressources financières mieux articulées aux stratégies. Il y a toutefois une insuffisance dans l'appropriation de cet outil par les responsables à tous les niveaux du système. L'autre faiblesse est le manque de familiarité et l'insuffisance de formation de différents acteurs, beaucoup de dépenses surtout d'investissement n'ont pu être exécutées:

La gestion déconcentrée et décentralisée des ressources humaines et financières est satisfaisante. En 2008 le bilan de cette gestion de proximité du personnel a été satisfaisant, même si par ailleurs l'encadrement et les examens professionnels des maîtres ont souffert de la grève des Inspecteurs. La décentralisation de la gestion financière a permis d'atteindre des taux d'exécution élevé avec 97,32 % du budget de fonctionnement (hors Personnel, hors transfert). Les faiblesses résident ici dans la gestion du BCI décentralisé. Signalons que les programmes du BCI décentralisé 2006 et 2007 restent encore à être bouclés. Le fonctionnement limité des organes de gestion du Programme aux niveaux régional (CRCS), départemental (CDCS) et communal ou des communautés rurales (CLEF) n'a pas également permis d'opérationnaliser les plans locaux de développement de l'éducation.

## 2.1.2. SANTE ET NUTRITION

Le sous secteur de la santé constitue une priorité. Dans le cadre des OMD, trois objectifs lui sont consacrés. L'approche macroéconomique montre aussi son importance pour l'élévation de la productivité de tous les autres secteurs. L'année 2008 a été marquée par l'élaboration du PNDSII 2009 2018, prenant en charge l'atteinte des OMD.

Tableau : indicateurs de la santé

|  | 2006    | 2007    | 2008    |         |
|--|---------|---------|---------|---------|
|  |         |         | Réalisé | Prévu   |
| Nbre malades SIDA pris en charge                             | 5 500   | 7 325   | 7 819   | 6 900   |
| Taux de couverture TPI 2                                     | 53%     |         | 63%     | 65%     |
| Proportion d'accouchement dans les formations sanitaires     | 59%     | 62,5%   | 61%     | 65%     |
| Proportion d'enfants (0-11 mois) complètement vaccinés       | ND      | 89%     | 80%     | 70%     |
| Nbre d'enfants (0-5) bénéficiant surveillance nutritionnelle | 260 000 | 280 000 | 418 000 | 400 000 |

Sources : PNLS, PNLN, DPM, CLM

Pour l'accès aux services de santé, le taux de consultation primaire globale (curative et préventive) est de 50% en 2008, contre 56% en 2007. Ces dernières années les programmes de vaccination n'ont cessé de réaliser des taux dépassant 80%, en particulier, la proportion des enfants de 0-11 mois complètement vaccinés.

Toutefois, les populations rurales accèdent difficilement aux services de santé surtout les services spécialisés dont les structures de référence sont implantées à Dakar ou au niveau des capitales régionales.

La couverture sanitaire s'améliore en quantité et en qualité (nbre de postes ou centres de santé ou hôpitaux en 2008) ; les locaux des dix

(10) régions médicales ont été construits ou réhabilités. Toutefois, les nouvelles régions médicales (Matam, Kédougou, Sédhiou et Kaffrine) ne sont pas dotées de locaux. Les brigades régionales d'Hygiène, à l'exception de celles de Matam, Kolda et Saint-Louis ne disposent pas de locaux fonctionnels et adaptés. Au niveau des équipements, tous les nouveaux postes et centres de santé construits ont été équipés selon les normes. Des efforts ont été faits en direction de l'amélioration du plateau technique des structures sanitaires existantes, du renforcement des moyens de supervision et de l'amélioration des conditions d'évacuation des malades. Cependant ces efforts n'ont pas pris en compte les besoins en équipements pour la prise en charge des maladies chroniques à soins coûteux. En ce qui concerne la maintenance, il a été noté des insuffisances dans le fonctionnement des Services Techniques de Maintenance (STM) existants. Cette situation est due à l'absence d'une politique de maintenance (plan d'équipement, système d'information pour la maintenance), mais aussi d'un déficit en personnel qualifié. Il est aussi noté l'absence d'entretien des équipements dans certaines structures de santé.

Dans le domaine des ressources humaines, malgré les efforts fournis en matière de formation et de recrutement la couverture en personnel de santé reste en deçà des normes, essentiellement du fait de la non existence d'un plan de développement des ressources humaines intégrant des mesures efficaces pour améliorer la gestion et fidéliser le personnel.

Le taux de prévalence du VIH-SIDA observé en 2005 est de 0,7%. Se référant, aux sites sentinelles, ce taux moyen national est de 1,7% avec des niveaux inférieurs à 1% à l'intérieur du pays sauf dans les régions de Ziguinchor et Kolda où il est d'environ 2%. Concernant certaines maladies infectieuses comme le SIDA et le Paludisme, il est observé une mise en œuvre satisfaisante des stratégies retenues. Les indicateurs portant sur la fréquentation des CDVA et SDVA et la prise en charge des malades se sont établis tous à des niveaux supérieurs aux prévisions. L'engagement de tous les secteurs dans la lutte et la décentralisation du dépistage dans les postes de santé ont eu un effet positif sur l'identification des malades. Des difficultés persistent encore avec le faible niveau de traitement ARV des malades dans le Sud où la prévalence reste forte et la faiblesse du dépistage des groupes vulnérables

Le taux de couverture en TPI 2 réalisé en 2008 est de 63%, en retrait par rapport à la cible de 65% tout en s'inscrivant en progrès. L'explication réside dans le mode de calcul de la couverture et non dans les performances intrinsèques du secteur.

La lutte contre les mortalités maternelle et infanto-juvenile se poursuit à travers la mise en œuvre de la feuille de route multisectorielle 2006/2015. Si en termes de consultations prénatales les résultats sont satisfaisants, la proportion d'accouchements assistés est en recul par rapport à 2007. Malgré cette situation, les pouvoirs publics ont poursuivi l'implantation de blocs opératoires au niveau des centres de santé rendant disponibles les SONUC (soins obstétricaux et néonataux d'urgence complets) a contribué à la réduction de la mortalité maternelle et néonatale.

En ce qui concerne les cas de malnutrition parmi les enfants suivis, les régions de Diourbel et Saint-louis ont enregistré les taux les plus élevés. La tendance est à la baisse dans les autres régions, les taux les plus faibles dans les régions de Kaolack et Dakar. Cependant, les données des régions de Kolda, Matam et Ziguinchor ne sont pas enregistrées du fait d'un faible taux de complétude. Quant à la situation nutritionnelle des femmes et des enfants, les performances sont bonnes à la fois pour la surveillance nutritionnelle des enfants que pour les femmes enceintes ou allaitantes bénéficiant de séances d'éducation nutritionnelle au niveau communautaire. Le taux d'insuffisance pondérale chez les enfants dont l'âge est compris entre 0 et 59 mois

L'impact de la politique sanitaire sur la stratégie de lutte contre la pauvreté, est resté globalement insuffisant. Cependant ces dernières années des initiatives de subvention ont été prises, pour répondre aux besoins de soins des groupes vulnérables. En l'absence d'une prise en charge systémique de la demande à travers une couverture maladie généralisée, il existe des dispositifs d'exemption et d'assistance en faveur des couches sociales particulières, qui incluent le Plan SESAME en faveur des personnes âgées, la subvention en faveur des personnes atteintes d'affection particulières, la gratuité des accouchements et césariennes, les certificats d'indigence permettent aux personnes qui en sont munies de bénéficier gratuitement de soins dans les formations sanitaires publiques. Les maladies chroniques à soins coûteux constituent de nos jours un lourd fardeau pour les ménages sénégalais.

Dans le domaine financier, l'approche sectorielle a permis d'améliorer la mobilisation des ressources au profit du secteur. L'absence de critères d'allocation des ressources a été à l'origine de disparités dans le financement des programmes et des différents échelons de la pyramide. En effet, les services centraux ont plus profité de ces financements, alors que la priorité devait être accordée aux soins de santé de base. Concernant la balance des ressources, la contribution de l'Etat a été la plus importante soit 50,2% sur les dix dernières années. La part des collectivités locales sur cette période est estimée à 3,2%, celle des partenaires à 33,6% et celle des ménages à 16,2%. Le budget du Ministère de la Santé a suivi une évolution appréciable passant de 36 milliards en 1998 à 90,5 milliards en 2008. Le ratio Budget santé / Budget Etat a atteint 10% en 2008 ce qui est en deçà des 15%, engagement pris par les chefs d'Etat africains à Abuja. Le partenariat qui a été initié avec les ONG a été jugé positivement, même si les résultats escomptés n'ont pas été atteints.

L'apport du privé en matière de santé n'est pas optimisé. Il subsiste encore à cet égard des limites dans la politique de contractualisation. Celle-ci n'est pas encore véritablement fonctionnelle. Il n'existe pas encore, à proprement parler de cadres formels de collaboration Public – Privé.

Du point de vue de la mise en œuvre du PNDS I, il a manqué de la cohérence et de la précision quant au rôle des différents acteurs. Cette limite a été à l'origine de plusieurs dysfonctionnements tels que le non respect des délais de livraison des plans opérationnels annuels, le manque de description des procédures de validation de ces plans, et l'insuffisance des financements mobilisés pour leur exécution. Le suivi a été rendu difficile par l'absence d'un plan de suivi évaluation et le manque de corrélation forte entre ses indicateurs d'impact et les indicateurs d'effets et de processus des différents plans opérationnels y afférents.

### **2.1.3. HABITAT ET CADRE DE VIE**

Le secteur de l'habitat et de l'urbanisme, réunifié en 2007, connaît un environnement favorable à la mise en œuvre de ses politiques, projets et programmes. L'élimination des taudis figure parmi les OMD. Au rythme actuel de mise en œuvre des programmes, la production de logements est en deçà du scénario retenu par le plan d'investissement pour l'atteinte des OMD.

|   | 2006   | 2007  | 2008     |        |
|---|--------|-------|----------|--------|
|   |        |       | Résultat | Prévu  |
| Nbre de personnes sorties des habitats spontanés et relogés | 57 000 | 52 60 | 27 750   | 57 000 |

L'objectif en 2015 était de réduire de 70% la proportion de personnes vivant dans les taudis. Le nombre de personnes sorties des habitats spontanés et relogées connaît une progression très importante par rapport à la situation de 2008 est évalué à 27 750 (sources : FDV, Jaxaay, DH), contre 5260 en 2007. Les actions menées dans le secteur concernent :

Le projet de déplacement des cités collectives de Baobabs, Karack et Rue 10 pour 460 parcelles prévues sur le site des parcelles assainies est en cours avec l'appui de l'ONG Habitat For Humanity international Sénégal (HFIS). Le projet de déplacement du quartier « Baraques » de Liberté 6 au profit de 100 familles vers le site de Keur Massa est actuellement en attente. Le projet de construction de logement sociaux et de lutte contre les inondations et les bidonvilles (« Jaxaay ») a produit dans la Région de Dakar 189 logements sociaux à Keur Massar contre 298 logements prévus en 2008, portant le cumul des logements construits en fin 2008 à 1528 unités sur une prévision de 3000 logements (51 %). Pour les autres zones concernées (Tivaouane Peulh, Jaol Fadhiouth, Saint louis), les travaux sont cours. Des équipements collectifs dont deux écoles élémentaires, un poste de police entièrement terminé et l'hôtel de police en cours de construction et réalisé à hauteur de 33% et un programme d'adduction d'eau potable.

La production de parcelles viabilisées par l'Etat est en net recul de même que le nombre de logements sociaux construits. Les données du secteur privé reste inconnues. Le secteur de l'habitat souffre d'un manque de maîtrise du marché foncier, caractérisé aujourd'hui par la spéculation.

Le développement de la promotion immobilière privée est venu renforcer la production de logements des sociétés immobilières publiques dans la promotion de l'habitat planifié. Cependant, les promoteurs sont aujourd'hui confrontés à des problèmes de gestion liés à l'importance de leurs charges d'exploitation, l'insuffisance des

financements adéquats et surtout l'absence de financement d'un parc locatif qui peut, non seulement, améliorer leur gestion financière mais surtout réguler l'ensemble du marché du logement. De plus, les délais nécessaires pour réaliser les différentes étapes d'un projet immobilier, sont trop longs. La production locale de matériaux de construction reste limitée.

Pour résoudre les énormes problèmes qui se posent dans les villes en matière de circulation, de pollution et de cohabitation entre les zones d'habitat, d'activités et de loisirs du fait de la faiblesse, de la planification et du suivi dans les domaines de l'implantation des industries et autres activités, des plans d'urbanisme étaient prévus pour 2008. Sur 28, trois sont disponibles pour Joal Fadhiouth, Kougheul et Saint-Louis et les études sont en cours pour Dakar, Matam-Ourosogui, Kanel, Ranérou, Thiès, Ziguinchor, Tambacounda et Touba. De manière générale, au plan réglementaire, plusieurs codes sont adoptés ou en cours, comme le code de l'Urbanisme où la partie législative est approuvée et la partie réglementaire dans le circuit d'approbation, le code de l'assainissement en cours d'adoption et le code de la construction en préparation. Par ailleurs, des dérives sont constatées sur la qualité des produits mis sur le marché du fait, entre autres, d'une absence de qualification et de classification des entreprises qui opèrent dans le domaine.

Pour l'extension des programmes sur les zones d'aménagement concerté « ZAC », les parcelles ne sont pas encore disponibles pour les ayants droits, même si les travaux évoluent de manière différenciée selon les zones. Concernant la viabilisation des lotissements d'extension dans les villages centres et villes secondaires, la ville de Dagana a bénéficié pour l'année 2008 de 1450 parcelles alors que le financement n'a pu être mobilisé pour Sendou. Les promoteurs immobiliers publics, la SICAP SA a réalisé en 2008 un programme de 129 logements sociaux et 25 terrains viabilisés sur le site de la Foire de Dakar. Les promoteurs immobiliers privés, acteurs importants de la production de logements, ont mis en œuvre plusieurs programmes soit de terrains viabilisés, soit de logements sociaux dans les zones de Kounoune, Sébikotane, Ndiakhirate, Rufisque, Grand Mbao, Keur Massar, Bambilor et à Ziguinchor. Les mesures de promotion de l'habitat social restent insuffisantes malgré l'importance que l'Etat a toujours donnée à ce volet.

La production de terrains viabilisés reste en deçà des besoins des coopératives. Celles-ci, alternative face aux difficultés d'accès au logement planifié, se renforcent. En 2008, une trentaine de coopératives d'habitat ont été créées et agréées aussi bien au Sénégal qu'à l'extérieur particulièrement au niveau de la Diaspora. Le Bureau d'Assistance aux Collectivités pour l'Habitat Social (BAHSO) a contribué, de façon significative, au développement de l'action coopérative pour l'accès à la propriété.

**La restructuration foncière** concernait en 2008 les zones de Pikine irrégulier Sud, Hann, Tivaoune, Pikine/St Louis, Khouma/ Richard-Toll. Pour Pikine irrégulier sud, sur 6469 ayant droit 1723 sont déjà régularisés à la date du 31 décembre 2008. Pour les autres sites, Hann, ( cible 1500), Tivaoune, ( cible 2590) Pikine Saint-Louis, ( 5578), Khouma/ Richard Toll, (1907 ) les travaux évoluent selon différents niveaux. Dans ce cadre, 781 ménages ont été recasés. Pour la restructuration de quartiers irréguliers et/ou concernés par les inondations, le Programme " Villes du Sénégal sans bidonvilles" piloté par la fondation Droit à la Ville est en phase de démarrage avec une partie du financement acquise grâce à ONU HABITAT. Une superficie de 5855 Ha est concernée pour environ 1 800 000 personnes d'ici 2020.

La superficie totale des espaces verts aménagés sur l'ensemble du territoire pour l'année 2008 est de 2000 hectares, soit un taux de 3,55 m<sup>2</sup> par habitant, largement en deçà de la norme OMS de 10m<sup>2</sup> par habitant. Sur six projets en cours, un seul a été finalisé en 2008.

Plusieurs Régions disposent d'un schéma régional d'aménagement du territoire (Fatick, Thiès, Louga, Diourbel et Ziguinchor) en 2008. Les régions qui n'ont pas encore réactualisé leur SRAT sont Dakar, Saint-Louis, Tambacounda et Fatick. A ceux là, il faut ajouter les nouvelles régions de Kédougou, Sédhiou et de Kaffrine qui devront élaborer leur SRAT.

Par ailleurs, au niveau national, des programmes visant à atténuer les disparités de développement et à lutter contre les précarités économiques ont connu une phase de mise en œuvre en dépit des difficultés liées à la mobilisation et à la couverture budgétaire. Il s'agit des programmes se rapportant aux villes secondaires stratégiques, à la cartographie des zones à risque et à la maîtrise de l'information territoriale se traduisant par le montage d'un Observatoire National des Territoires (ONAT). Il s'y ajoute le **Programme Banlieue** et le

**Programme Indépendance** pour les villes de Pikine, Guédiawaye et Rufisque et le **Programme d'élaboration de plans directeurs pour la gestion des déchets solides** dont les travaux sont terminés pour Kaolack et à Saint-Louis et en cours pour Touba, Mbour et Tivaouane.

Les financements locaux sont aujourd'hui inadéquats et insuffisants. Malgré le recours aux financements extérieurs le problème reste entier. Les frais d'acte et plus généralement la fiscalité demeurent élevés, malgré certaines dispositions pratiques mises en œuvre sur le plan fiscal pour promouvoir la production de logements au profit des couches les moins favorisées.

#### 2.1.4. ENVIRONNEMENT ET RESSOURCES NATURELLES

Un objectif majeur de ce secteur est de promouvoir un développement durable en renversant la tendance à la dégradation des ressources environnementales.

| Indicateurs   | 2006         | 2007   | 2008    |               |
|---|--------------|--------|---------|---------------|
|   |              |        | Réalisé | Prévu         |
| Ratio de reboisement et de régénération sur le déboisement            | 1,02         | 1,08   | 1,25    | >= ratio 2007 |
| Quantité de biomasses végétales par les feux de brousse               | 1595147      | 753900 | 952 900 | 952 900       |
| Proportion de plans de gestion environnementale mis en œuvre et suivi | .....<br>17% | 17%    | 17%     | 17%           |

Sources : Rapport d'exécution MEPNBRLA

En matière de **promotion d'une gestion rationnelle des ressources naturelles et de conservation de la biodiversité**, il a été procédé au suivi périodique de l'effectif des espèces, au dénombrement de l'avifaune. Néanmoins, les prévisions de 2008 n'ont été que partiellement réalisées.

Dans le cadre de la lutte contre la désertification et de sauvegarde de la faune et de la flore, les efforts de reforestation (reboisement, mise en défens, régénération naturelle, aménagement pour la production durable

des forêts) ont permis de porter le ratio reforestation/déboisement à 1,25.

La quantité de biomasses végétales ravagées par les feux de brousse a augmenté de 2007 à 2008 en passant de 753.900 à 952900. Soit une hausse de 26,4%. Toutefois, la situation de 2008 est nettement plus avantageuse que celle qui prévalait encore en 2006 où les destructions étaient chiffrées à 1.595.147 tonnes.

Dans le cadre de la lutte contre les effets pervers des activités économiques sur l'environnement, 17% des Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) relatifs aux études d'impact environnemental ont été mis en œuvre et suivis.

La quantité de gaz à effet de serre (CO<sub>2</sub>) a été maintenue à un niveau acceptable. Un réseau de surveillance de la qualité de l'air est mis en place. En matière de contrôles techniques effectués sur l'observation des règlements par les établissements classés 260 ICPE ont fait l'objet d'une inspection suivie de mesures d'amélioration.

Dans le cadre de la sauvegarde de l'environnement marin et côtier d'importants travaux ont été entreprises pour protéger le trait de côte contre l'érosion côtière. Pour l'exercice 2008 les travaux de protection ont porté sur 730 mètres linéaire à Thiawléne (Rufisque) incluant une étude de faisabilité. Ce qui dépasse largement les 500 mètres prévus pour 2008. Ce dépassement est dû à la situation de débordement de la mer qui a prévalu au niveau de Thiawléne à Rufisque, ce qui avait nécessité de mettre des ressources supplémentaires pour faire face à ce phénomène et préservé les habitations.

En matière de valorisation des ressources sauvages, des efforts importants ont été faits dans le sens d'une bonne évolution des recettes générées par les activités dans le secteur. A cet effet, 40 microprojets d'apiculture durable sans feu ont été mis en place, 40 foyers améliorés ont déjà été mis à la disposition des populations et 500 autres sont en cours de confection pour 15 villages.

Le programme de gestion du potentiel forestier et faunique a permis de domicilier à partir de 2008 la totalité du quota de charbon de bois dans les zones aménagées. Pour cette année, le plan d'aménagement participatif de la forêt de Kandiator (54.179 ha). La quantité de charbon de bois tirée des zones aménagées au 31 décembre 2008 est évaluée à

67,61% du fait des difficultés de déplacements des exploitants classiques des zones non aménagées vers les nouvelles zones aménagées. En termes de reconstitution, de conservation et de protection des ressources forestières, de la faune et de son habitat, les réalisations provisoires sont chiffrées à 12.896 ha de terres reboisées (DEFCCS, PAEFK, PGIES, PVF), 2997 km de pare-feux ouverts et 5251 km entretenus (DEFCCS, PADV, PGIES, ASILA GUM...), 4680 ha de mise en défens (DEFCCS, PROGERT, PGIES) et 2948 ha de régénération naturelle assistée (DEFCCS, PROGERT, PGIES). En matière de suivi des feux de brousse effectué par le Centre de suivi Ecologique, en 2008 la quantité de biomasse consommée par les feux de brousse est évaluée à 952.900 tonnes de matière sèche.

Pour la gestion de la faune et de son habitat au niveau des parcs et réserves, il a été procédé au suivi des espèces caractéristiques de l'avifaune dans les zones humides. Le dénombrement de la faune terrestre est programmé en février 2009 avec l'appui des partenaires extérieurs. Par contre, les Plans d'Aménagement et de Gestion (PAG) des AMP de Saint-Louis, Bamboung et Abéné n'ont pas été réalisés par la DPN. Il en est de même de ceux de la RFFN et du PNNK pour absence de ressources. Par ailleurs, les préalables (Dossier technique de classement bouclé) pour la création de la réserve de biosphère du Ferlo et de la réserve de biosphère transfrontière Nuimi-Delta ne sont pas encore établis.

Les principales activités contribuant à l'atteinte des cibles relatives à la réhabilitation et à l'élaboration de plans simples de gestion ou de plans d'aménagement de forêts classées, au dénombrement de la grande faune terrestre au niveau des parcs et réserves, à la gestion des zones amodiées et à l'appui au développement d'activités génératrices de revenus liées à la GR/GRNE à la périphérie des parcs et réserves ont été exécutées durant le 4<sup>ème</sup> trimestre.

Pour ce qui est de la lutte contre les végétaux aquatiques envahissants au niveau du delta du fleuve Sénégal, aucune réalisation physique n'a été effectuée sur les 400.000 m<sup>2</sup> prévus. Cependant, les populations locales ont pu traiter manuellement 20 ha sur leur propre initiative avec l'encadrement de l'UICN et l'appui du Micro FEM et du PNOD. L'enlèvement mécanique n'a pas eu lieu mais le processus est en cours.

Pour le programme de promotion des comportements citoyens en faveur de l'environnement, les activités prévues n'ont pu être réalisées en raison

de la ponction de 66% du budget de la CEFE. Cependant, des plans d'actions d'éveil des consciences environnementales sont en cours dans 4 écoles tests (Loumbol au Ferlo, Mako au PNNK, Dassilamé Socé au PNDS et Lompoul dans les Niayes) avec l'implantation de jardins/vergers scolaires au niveau des écoles cibles.

Pour la réglementation environnementale, 11 arrêtés sont élaborés sur les EIE (validation en novembre), 1 arrêté sur les huiles usées, 1 décret sur le plomb, 50 agréments renouvelés pour les EIE et 02 laboratoires agréés pour le suivi de rejets d'eaux usées. En matière de vulgarisation du code de l'environnement, un atelier de sensibilisation des acteurs a été organisé ainsi qu'un forum chimique.

Pour le programme de préservation de l'environnement marin et côtier, les travaux de consolidation des ouvrages par enrochement sur Mbao, Rufisque (315 m linéaire) et la porte du millénaire (200 m linéaire) et de protection du talus à Popenguine (90 m) réalisés. Le cadre institutionnel de mise en œuvre du programme national de protection côtière est validé. Pour la lutte contre la dépollution de la baie de Hann 140 000 mètres carrés de plage nettoyés dans la plage de Thiaroye et 192 000 mètres carrés de plage dépollués dans la commune d'arrondissement de Hann Bel Air sont entretenus. Pour l'étude sur la courantologie au niveau de la baie de Hann le processus est en cours.

Relativement au programme de promotion de la participation des populations et implication du secteur privé et des collectivités locales dans la gestion des ressources naturelles et de l'environnement, 233 ICPE ont fait l'objet d'une inspection, le répertoire des ICPE ainsi que le registre des recouvrements sont mis à jour. S'agissant des PGES, 15 ont été suivis et pour le secteur privé, 2 projets MDP ont été formulés et soumis (ASER, Mbeubeuss). Par contre les CET de Touba et Thiès ne sont pas encore finalisés.

Le Programme de maîtrise des eaux de surface pour une amélioration des productions agro sylvo pastorals, en matière d'aménagement des terres 233,3 ha ont été réalisés. Pour les activités relatives à l'implantation d'ouvrages de captage des eaux de surface ou de réhabilitation sont en cours de réalisation les actions sont en cours dans le cadre du DBRLA et du PAPIL.

Le Programme d'amélioration de la base de connaissance des ressources naturelles et de l'environnement permet au Centre de Suivi

Ecologique de produire et de diffuser l'information sur l'état des ressources naturelles et de l'environnement chaque année. L'annuaire sur l'état des ressources naturelles et de l'environnement est réalisé. Le rapport sur la deuxième communication nationale relative aux changements climatiques est en cours d'élaboration. Les bases de données EIE, ICPE et juridique sont mises à jour et fonctionnelles. Le document sur le PANA est édité mais pas encore vulgarisé. Le suivi des rejets atmosphériques a été effectif pour deux (2) sites (Place de l'indépendance et Port autonome de Dakar) sur dix (10) sites.

Le Programme de renforcement des capacités techniques et institutionnelles de l'état et des collectivités locales a permis l'élaboration du CDS-MT, le suivi évaluation de la mise en œuvre de ses composantes à travers l'exécution du PTA, la synthèse des Plans d'Actions pour l'Environnement (PAER) en un plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE), la finalisation des textes sur la fiscalité forestière (refonte du code forestier, code de la chasse et décret sur la fiscalité forestière...) et la finalisation des travaux de construction du siège du Ministère. Les activités relatives à la finalisation des textes sur la fiscalité forestière et à l'achèvement des travaux de construction du siège du MEPNBRLA sont en cours de réalisation.

Un centre de gestion de la qualité de l'air est créé à Dakar ; le marché relatif à la mise en place du réseau de surveillance de la qualité de l'air à Dakar est attribué au CETUD et le démarrage des travaux est prévu en janvier 2009. Pour le renforcement des capacités des quatre DREEC ciblées cette année, seul le personnel a été recruté. Il reste l'acquisition de la logistique et la réhabilitation ou construction des locaux.

Le programme de mise en œuvre des plans d'actions relatifs aux conventions internationales a permis la célébration de la journée mondiale Environnement / Ozone et a permis une sensibilisation des différents acteurs.

### **2.2.5. EAU ET ASSAINISSEMENT**

Le secteur Eau et Assainissement, à travers le Programme eau potable et assainissement pour le Millénaire vise à un accès total à l'eau potable et à l'assainissement pour toutes les populations résidentes au Sénégal. Pour la mise en œuvre du programme, un cadre unifié a été mis en place pour surmonter l'éclatement du secteur entre différents ministères.

La loi sur le Service Public de l'Eau Potable et de l'Assainissement (SPEA) a été promulguée le 24 septembre 2008. La concession accordée sur l'eau par l'Etat à l'opérateur national va à son terme et en milieu rural, le transfert de la gestion des ouvrages à des opérateurs privés constitue un grand défi à relever.

| Indicateurs  |        | 2006   | 2007   | 2008                      |        |
|--|--------|--------|--------|---------------------------|--------|
|  |        |        |        | Réalisé                   | Prévu  |
| Taux d'accès à l'eau potable   | Urbain | 93,0%  | 98%    | Dakar 82%<br>Autres 68,5% |        |
|  | Rural  | 69,5%  | 72,4%  | 75,5%                     | 73%    |
| Taux d'accès à l'assainissement milieu urbain                            |        | 62,0%  | 63,9%  | 63,4%                     | 65,9%  |
| Nbre personnes nouvellement desservies en assainissement en milieu rural |        | 33 100 | 29 700 |                           | 44 450 |

**Sources :** PEPAM, 2009

En milieu rural, le taux d'accès global à l'eau potable évolue de 72,4% en 2007 à 75,5% en 2008. Soit une augmentation de 3,1% point.

Le taux d'accès à l'assainissement en milieu urbain est passé de 63,9 % en 2007 à 63,4% à fin 2008 venant en deçà des prévisions de 65,9 %. Ce résultat s'explique par le retard lié à la réalisation d'une station de pompage à Guédiawaye qui aurait permis de réaliser les 1.400 branchements restants du projet de densification du réseau mais aussi par les retards sur la mise en service des systèmes semi-collectifs prévus dans le cadre du PAQPUD. De plus, on a noté une lenteur dans la réalisation du projet GPOBA compte tenu des montants importants de participation initiale demandés aux populations. Aussi, les réalisations non comptabilisées d'ouvrages individuels dans les nouveaux lotissements et habitations individuelles non déclarés à l'ONAS expliquent également ce résultat.

Au 31 décembre 2008, le taux d'accès à l'assainissement en milieu rural était de 27,5% contre 26,8 % en 2007. Le taux de dépollution est passé de 18% en 2007 à 25,2 % en fin 2008 contre un cible fixé en 2008 de 24 %. L'augmentation enregistrée tient du fait de l'amélioration de la capacité de traitement en 2008 mais aussi de celle des rendements épuratoires notamment avec l'augmentation de la capacité de la station d'épuration de Cambérène.

## **Etat de mobilisation des moyens financiers pour l'axe AXE 2**

Le ratio BCI sur PAP, qui exprime l'alignement sur les prévisions financières du DSRP de la loi de Finances, est de 116,93%. Il montre nettement que les allocations budgétaires consolidées de l'Etat et des bailleurs, sont supérieures aux prévisions de ressources du DSRP. Pour l'Etat, les investissements sont de 10,96% supérieurs aux prévisions du DSRP. Pour les bailleurs, ils ont augmenté de 26,07% des provisions initiales du PAP. On peut donc dire que l'Etat et les partenaires ont accordé beaucoup d'importance à la réalisation des objectifs de l'Axe II.

La distribution relative de l'effort additionnel consolidé de l'Etat et des bailleurs entre les différents secteurs de l'Axe montre que, proportionnellement, l'accent a été mis sur le Cadre de vie et l'habitat (+44,12%), les Ressources naturelles et l'environnement (+37,83%), l'Education et la formation (+26,4%) et la Santé et la nutrition (+12,96%). Pour l'Eau et de l'assainissement, en revanche, les ressources finalement mises à la disposition du secteur ont été inférieures aux prévisions du PAP de 16,4% (soit -19,71% pour le sous secteur de l'eau et -10,91% pour le sous secteur de l'assainissement).

D'un secteur à l'autre, l'Etat et les bailleurs n'ont pas toujours le même comportement en termes d'effort additionnel et de lieu de fixation de cet effort. Dans l'Education et la formation, l'Etat a baissé de 7,74% les allocations dans le BCI comparativement à ses prévisions dans le PAP. Ce sont les bailleurs qui supportent donc l'effort additionnel enregistré pour le secteur, en dépassant de 205,73% les prévisions du DSRP.

Dans le secteur de la Santé et de la nutrition, en revanche, les bailleurs ont contracté leurs allocations de 2,55% par rapport aux provisions initiales du PAP. L'Etat, pour sa part, a augmenté son effort de 49,14% comparativement à ce qui a été projeté. Dans le secteur de l'Eau et de l'assainissement aussi, où les ressources ont été plus faibles que prévu, cette situation est le fait des partenaires financiers dont l'allocation a finalement baissé de 13,43%, mais aussi de l'Etat dont les allocations ont baissé de 6,17%. Ce dernier bien qu'ayant augmenté sa contribution de 8,95% dans le sous secteur de l'eau par rapport au PAP, a réduit ses allocations dans le sous secteur de l'Assainissement de 23,69%.

Au niveau du secteur des Ressources naturelles et de l'Environnement, l'Etat a augmenté de 44,74% ses allocations comparativement aux

prévisions du PAP, contre un effort additionnel de 23,11% pour les bailleurs de fonds. Enfin le secteur de l'Habitat et du cadre de vie se positionne comme le haut lieu du contraste entre l'Etat et les bailleurs, lorsque l'on passe du PAP au BCI. Le premier a augmenté de 50,84% ses allocations budgétaires comparativement aux prévisions contenues dans le PAP, tandis que les bailleurs n'ont finalement alloué que 1,33% des montants qui étaient attendus d'eux dans le PAP.

**Le taux d'exécution budgétaire**, exprimé ici par le ratio des Ordonnancements sur le BCI est de 57,26% pour l'ensemble de l'Axe II. Cet indicateur ne récompense pas l'effort consolidé de l'Etat et des bailleurs, qui ont donné 16,93% de ressources en plus aux Infrastructures et services sociaux de base, par rapport aux prévisions initiales du PAP. A l'arrivée, l'on constate que les capacités d'absorption réelles de l'Axe n'ont même pas permis de consommer les ressources initiales du PAP. Par ailleurs il est nettement apparu que la faiblesse de ce ratio doit beaucoup plus à l'Etat qu'aux bailleurs. Les ressources de ces derniers sont exécutées à hauteur de 79,51% contre seulement 40,76% pour celles de l'Etat.

Le taux d'exécution budgétaire global de 57,26% se distribue de manière très contrastée à l'intérieur de l'Axe II, variant entre un plafond de 93,74% et un plancher de 38,08%, Eau et Assainissement 93,74%, Santé et Nutrition 84,82%, Habitat et cadre de vie 58,58%, Ressources naturelles et Environnement 49,82% et Education et formation 38,08%.

L'analyse de l'exécution selon le bailleur fait également ressortir des contrastes d'un secteur à l'autre. Dans le secteur le plus performant à cet égard, l'Eau et l'Assainissement, le taux d'exécution spécifique est de 108,6% sur les fonds des bailleurs et de 55% sur les ressources de l'Etat. Dans le secteur de la Santé et de la Nutrition, il est de 107,6% pour les ressources issues des bailleurs et de 50,93% pour celles de l'Etat. Dans l'Habitat et le Cadre de vie, 100% des ressources des bailleurs de fonds sont exécutés, contre 58,57% pour le budget de l'Etat. Au niveau des Ressources naturelles et de l'Environnement, le rapport est relativement plus équilibré, puisque 52,68% des ressources des partenaires sont exécutés, contre 42,66% pour celles de l'Etat. Enfin, dans le secteur de l'Education et de la formation, l'amplitude repart fortement à la hausse, avec 65,22% de taux d'exécution sur les fonds des bailleurs, contre seulement 20,96% pour les ressources de l'Etat.

Le faible niveau d'exécution des ressources allouées aux infrastructures et services sociaux de base doit interpeller l'ensemble des décideurs, surtout au niveau de l'Etat, dont la consommation des ressources a été, en l'occurrence, le principal ralentisseur du taux d'exécution. Une partie de l'explication vient certainement des ponctions budgétaires opérées sur le BCI de 2008, qui représentent autant de ressources dont les secteurs n'ont pas réellement disposé et qui ont donc contribué à tirer le ratio vers le bas. Mais d'autres éléments d'explication devraient entrer également en ligne de compte, parmi lesquels, au dire des acteurs, les servitudes du nouveau code des marchés publics.

Enfin l'analyse croisée des prévisions du PAP du DSRP et des allocations budgétaires de la Loi de finances, fait ressortir, pour les secteurs de l'Axe II, un resserrement des écarts entre les contributions de l'Etat et celles de bailleurs de fonds. Dans le PAP, 60,49% des provisions étaient attachées à l'Etat, contre 39,51% pour les Bailleurs. Dans le Budget consolidé d'investissement, l'Etat dégrade sa part relative à 57,4% du total, tandis que les bailleurs accroissent la leur à 42,6%.

Le tableau ci-dessous résume, par secteur, la situation des ressources prévues (PAP), votées (BCI) et des ressources réellement exécutées. Les tableaux analysant la même situation par objectif stratégique du DSRP, à l'intérieur de chaque secteur, sont donnés en annexe.

## CONSOLIDATION DES SECTEURS DE L'AXE II

| ACCES AUX INFRASTRUCTURES ET SERVICES SOCIAUX DE BASE |               |           |       |      |           |       |                |           |       |                              |           |
|---|---------------|-----------|-------|------|-----------|-------|----------------|-----------|-------|------------------------------|-----------|
| SECTEURS  | PAP-DSRP-2008 |           |       | BCI  |           |       | Ordonnancement |           |       | Prise en charge (BCI/PAP, %) |           |
|   | Etat          | Bailleurs | Total | Etat | Bailleurs | Total | Etat           | Bailleurs | Total | Etat                         | Bailleurs |
| Education/Formation                                   | 47,0          | 9,0       | 56,0  | 43,4 | 27,4      | 70,8  | 9,1            | 17,9      | 27,0  | 92,26%                       | 305,73%   |
| Santé/Nutrition                                       | 13,2          | 30,9      | 44,1  | 19,7 | 30,1      | 49,8  | 10,0           | 32,2      | 42,2  | 149,14%                      | 97,45%    |
| Habitat/Cadre de vie                                  | 25,5          | 1,2       | 26,7  | 38,5 | 0,02      | 38,5  | 22,5           | 0,02      | 22,5  | 150,84%                      | 1,33%     |
| Environnement/<br>Ressources naturelles               | 5,6           | 12,0      | 17,6  | 6,9  | 17,4      | 24,3  | 3,0            | 9,2       | 12,1  | 123,11%                      | 144,74%   |
| Eau/Assainissement                                    | 12,0          | 36,8      | 48,8  | 11,3 | 29,5      | 40,8  | 6,2            | 32,0      | 38,2  | 93,83%                       | 80,26%    |
| AXE II  |               |           |       |      |           |       |                |           |       |                              |           |

### Principales contraintes rencontrées des sous secteurs de l'axe 2

Le Programme Décennal de l'Education et de la Formation, qui est le cadre unifié de programmation, d'exécution et d'évaluation des investissements dans le secteur de l'éducation et de la formation, a été élaboré sous une tutelle unifiée pour l'ensemble du secteur de l'éducation et de la formation. Or le secteur est en 2008 démembré en plusieurs ministères : (i) Enseignement préscolaire, élémentaire et moyen ; (ii) Enseignement Secondaire et supérieur ; (iii) Enseignement Technique et formation professionnelle ; (iv) Alphabétisation et langues nationales. L'absence de synergie entre les différents services est notée. Cette situation est aggravée par le fait que les organes de gestion participatifs du PDEF, créés par le décret N°2002-652 du 02 Juillet 2002, n'ont pas bien fonctionné en 2008.

Les ponctions budgétaires internes (6 milliards) ont certes limité les performances du secteur mais, l'appui des partenaires a contenu cet effet.

Sur le plan opérationnel de l'exécution des programmes, les contraintes suivantes ont été recensées par les acteurs du secteur :

- Faible prédictibilité de certaines ressources programmées dans le CDSMT 2008 ;
- Lenteur dans la mobilisation des ressources en raison de la faible maîtrise des procédures de passation de marchés, persistance de la diversité des procédures, retard dans la mise en place des ressources (Fonds de Dotation) de nombre de Collectivités locales ;
- Perturbation de l'espace scolaire par les grèves des Enseignants, des Inspecteurs et des élèves limitant les résultats enregistrés en 2008, en plus de l'insuffisance de la qualification d'un nombre important d'enseignants et l'insuffisance des manuels dans

l'enseignement général et l'obsolescence ou l'absence d'équipements des ateliers dans la Formation Professionnelle et Technique ;

- Système de Suivi et Evaluation manque d'efficacité (choix d'indicateurs pertinents, la disponibilité de ressources et la production de données qualitatives, opportunes et exhaustives), surtout pour la Formation professionnelle et technique et l'alphabétisation.

Les contraintes dans le domaine **santé nutrition** sont d'abord d'ordre institutionnel et portent sur les aspects suivants :

- le retard dans l'exécution des travaux de construction et de réhabilitation de centres et postes de santé et la non fonctionnalité de certaines structures sanitaires de référence (bloc SONU, CREN,...) ;
- la difficulté à fidéliser le personnel qualifié dans les zones difficiles;
- le déficit de communication sur les politiques et programmes du ministère;
- l'insuffisance d'implication et de capitalisation de l'apport du secteur privé ;
- l'insuffisance de la coordination des interventions des structures d'appui et de la supervision des activités au niveau opérationnel;
- la vétusté de la logistique et les ruptures de stocks de vaccins et de médicaments essentiels et inexistence de certains médicaments spécifiques aux affections chroniques dans les structures publiques de santé ;
- l'insuffisance de collaboration entre le MSP et les collectivités locales et leur faible implication dans la mise en œuvre des programmes et des politiques de santé.

Il existe aussi des contraintes d'ordre financier :

- le retard dans la disposition de l'information à temps voulu ;
- la faiblesse des ressources financières pour la mise en œuvre de certains programmes jugés prioritaires ;
- le défaut de maîtrise des flux financiers des partenaires au développement et décalage entre le cycle budgétaire de l'Etat et le cycle de planification des partenaires au développement ;
- la difficulté de mobilisation des ressources financières et les lourdeurs dans les procédures de décaissement (le manque d'harmonisation des procédures des partenaires au

développement, lourdeurs dans le processus de remboursement des prestations servies (plan sésame,...)

Les principales contraintes rencontrées dans l'**Habitat et de cadre de vie** durant l'année 2008 dans la mise en œuvre, sont relatives aux difficultés multiples dans la mobilisation de ressources tant internes qu'externes pour financer certains programmes ou projets, surtout ceux du volet promotion de l'habitat social.

Pour les promoteurs privés, les contraintes se situent dans la prise en charge des coûts des réseaux électriques et d'adduction d'eau, du fait d'un manque de concertation et de synergie dans l'action entre les sociétés concessionnaires et les promoteurs immobiliers.

L'absence de dispositifs de suivi évaluation au sein des directions opérationnelles des Ministères chargés de l'habitat et de l'aménagement du territoire explique les difficultés dans le renseignement de certains indicateurs.

Dans le domaine de l'**Environnement et ressources naturelles**, le déficit de communication, d'information et de sensibilisation par rapport aux rôles et responsabilités des différents acteurs est une contrainte majeure. Les autres contraintes du secteur sont d'ordre:

- institutionnel : (i) le manque de synergie des interventions dans le secteur et (ii) l'absence d'un mécanisme de gestion de la transversalité du secteur (iii) la faible prise en compte de l'environnement et des ressources naturelles dans les autres secteurs, (iv) la faible implication du secteur privé et (v) l'insuffisance de la synergie des points focaux des conventions internationales sur l'environnement dans la planification et la mise en œuvre de la politique environnementale (vi) insuffisance de l'application effective du transfert de compétences en matière de gestion des ressources naturelles et de l'environnement aux collectivités locales avec des ressources financières conséquentes ;
- juridique : (i) la faiblesse de la connaissance et de l'application d'instruments juridiques de gestion de l'environnement tels que le code de l'environnement, le code forestier, le code de la chasse et de la faune ; et (ii) à l'insuffisance de la réglementation relative à la gestion des déchets solides ménagers, des déchets industriels et des déchets dangereux, notamment biomédicaux ;
- financier: (i) difficultés de financement de la politique environnementale ; (ii) difficultés d'application de la taxe pollueur-

- payeur ; (iii) faible coordination des interventions des partenaires techniques et financiers ;
- humain : insuffisance des ressources humaines et leur faible renouvellement.

### **3.5. EAU ET ASSAINISSEMENT**

Des insuffisances techniques ont été relevées dans les capacités de certaines entreprises occasionnant des retards importants dans la finalisation des investissements de même que défaillances liées à la qualité des travaux livrés.

Le niveau de mobilisation des ressources financières est également relativement insuffisant à presque mi-chemin des OMD, avec 51% dont 77% pour l'hydraulique rurale et 30% pour l'hydraulique urbaine. La question de la mobilisation et de l'exécution financière des ressources inscrites sur le BCI interne (investissement et contreparties) continue d'être une contrainte majeure aux performances du secteur

L'autre niveau de difficultés réside dans les lenteurs très souvent notées dans les procédures de passation de marchés, et plus particulièrement en phase d'approbation de contrats. Des retards souvent très importants ont été notés pour ce qui concerne les délais moyens de passation de marchés. Ces contraintes contribuent à affaiblir les capacités d'exécution financière du secteur et partant les performances en matière d'absorption des ressources allouées.

Des performances mitigées ont été enregistrées en termes d'amélioration du taux de panne des forages ruraux motorisés qui passe de 88% en fin 2007 à 90,3% en décembre 2008, soit une progression de 2 points, les ponctions effectuées sur les allocations prévues pour le renouvellement des ouvrages de captage ont empêché d'accélérer les opérations de mise en place des opérateurs privés de maintenance, particulièrement au niveau de la zone centre.

Au niveau de l'assainissement rural, compte tenu de la révision de la base de référence, les objectifs pour atteindre les OMD, s'avère difficile car il faut 315.000 ouvrages individuels à réaliser sur la période 2005 à 2015. Mais au regard des niveaux actuels de mobilisation de financement, des délais d'instruction des nouvelles requêtes, des capacités de réalisation des entreprises et des mécanismes

opérationnels, les simulations dans le sous-secteur démontrent que les objectifs réalistes seraient de 41% en 2015.

### III. 3 ANALYSE DES RESULTATS ENREGISTRES ET BILAN DES POLITIQUES EN 2008 DE LA PROTECTION SOCIALE, PREVENTION ET GESTION DES RISQUES ET CATASTROPHES

La protection sociale et le suivi des groupes vulnérables est mis en œuvre essentiellement à travers la Stratégie nationale de Protection Sociale. Elle repose sur quatre piliers\* que sont la réforme et le renforcement des systèmes formels de sécurité sociale, l'extension de la protection sociale, la prévention et la gestion des risques majeurs et des catastrophes et la protection et le suivi des groupes vulnérables. Ces piliers opérationnalisent, à travers le DSRP, les politiques contenues dans :

- ◆ la stratégie nationale de protection sociale qui est un des outils essentiels pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) ;
- ◆ le plan décennal du secteur du développement familial et social sur la période 2007-2010.

|   | 2006 | 2007 | 2008    |       |
|---|------|------|---------|-------|
|   |      |      | Réalisé | Prévu |
| Nbre de ménages vulnérables allocataires  | 1250 | 1250 | 1500    | 1 500 |
| Nbre handicapés appareillés               | 1050 | 850  | 850     | 850   |
| Nbre enfants retirés des pires conditions |      | 1462 | 1731    | 1 731 |

Sources : Minist. Famille

Au regard du démarrage récent des activités, des projets dont les indicateurs sont retenus ici, les efforts fournis commencent à prendre à donner de bons résultats. Ces évolutions positives sont à mettre en rapports avec la situation financière bien qu'il n'ait pas indiqué les cibles visés ni l'importance de la demande exprimée.

#### **REFORME ET RENFORCEMENT DES SYSTEMES FORMELS DE SECURITE SOCIALE**

Trois étapes fondamentales ont été définies dans le cadre de la mise en œuvre du processus de réforme et de renforcement du système formel

de sécurité sociale : (1) étude de faisabilité ; (2) processus participatif/ appropriation ; (3) processus législatif de mise en œuvre des réformes.

La première phase est en cours de mise en œuvre au niveau de la Commission de Supervision et de Régulation des Institutions de Sécurité Sociale (COSRISS). Les **réformes paramétriques au niveau des organismes de retraite** prises ont permis d'aboutir à un assainissement des équilibres actuariels au FNR et à un relèvement progressif des pensions au niveau de l'IPRES. Le relèvement des pensions de 50% entre 2002 et 2011 a déjà été atteint en 2008. La bonne continuation de ce processus se heurte à l'absence de ressources financières. Pour les études en amont, les termes de références sont élaborés et nombre d'entre elles sont en cours de réalisation

Les études de faisabilité des mesures préconisées pour la protection des travailleurs atypiques, la lutte contre l'évasion sociale, les sénégalais de l'extérieur, la mise en place de nouveaux filets de protection notamment l'habitat et l'assurance emploi, ne sont pas toutes disponibles ou sont en cours d'élaboration.

### ***EXTENSION DE LA PROTECTION SOCIALE***

La couverture sociale intéresse à peine 20% de la population totale. Pour corriger cette situation des initiatives innovantes sont en train de prendre forme et touchent particulièrement l'amélioration du cadre juridique et réglementaire, la formulation et l'expérimentation de nouveaux dispositifs d'extension de la protection sociale aux populations vulnérables. Parmi les nouveaux dispositifs prévus dans ce cadre, seul le Plan SESAME destiné à la couverture maladie des personnes âgées de 60 ans et plus, a bénéficié d'inscriptions budgétaires (fonctionnement). Toutefois, d'importantes subventions ont été injectées dans le cadre des dispositifs déjà existants notamment les systèmes de gratuités relatifs à la prise en charge des affections à soins coûteux, des accouchements et césariennes, des soins de santé pour les indigents.

Dans le cadre du renforcement des mutuelles de santé, il a été réalisé des études thématiques, la conduite de processus participatifs sur des initiatives innovantes, l'évaluation de dispositifs d'extension de la couverture maladie. Un comité de pilotage regroupant l'ensemble des parties prenantes concernées a été institué au lancement de chaque processus pour assurer la participation et la transparence requise. Ce comité a réfléchi sur le cadre de conventionnement entre les mutuelles de santé et l'offre de soins, la mise en place de nouveaux régimes de

protection sociale (notamment pour les personnes exerçant les métiers de l'agriculture et les travailleurs du secteur des transports routiers).

La mise en place de systèmes de prévoyance sociale pour les personnes exerçant les métiers de l'agriculture et les acteurs du secteur informel, après les phases préalables en 2007, est marquée par l'adoption d'un plan de financement pour chaque régime avec une subvention de l'Etat. Le régime pour les ruraux a obtenu à travers le Ministère de l'Agriculture une inscription budgétaire pour 2008 de l'ordre de 310 millions relative à la subvention attendue de l'Etat pour la mise en œuvre du plan d'action. Le défaut d'ancrage institutionnel des routiers et de portage politique adéquat n'ont pas permis de disposer d'une subvention de l'Etat. Néanmoins, le soutien des PTF et du secteur privé a permis son démarrage effectif en début 2008.

### **PREVENTION ET GESTION DES RISQUES MAJEURS ET CATASTROPHES.**

En matière de prévention et de gestion des risques majeurs et catastrophes plus d'une trentaine de parlementaires (sénateurs et députés) ont été formés sur la prévention et la gestion des risques majeurs de catastrophes. Un réseau des parlementaires est mis en place. Une plateforme nationale, cadre de concertations et d'harmonisations des interventions pour la gestion de tels risques et catastrophes a effectivement été instituée décret 2008-211. Elle s'appuie sur le dispositif institutionnel existant notamment le Conseil National de Protection Civile et la Direction de la Protection Civile, élargie aux autres d'acteurs.

Entre 2007 et 2008, aucun accident industriel n'est heureusement survenu au Sénégal.

Les dernières inondations de l'hivernage 2008 ont fait plus de 250 000 sinistrés dont certains ont bénéficié d'assistance allant d'une prise en charge temporaire pour leur alimentation, leur hébergement avant leur relogement définitif dans la zone assainie du Plan Jaxaay.

En 2008, dans le cadre de la mise en place d'un dispositif de prévention, un système d'alerte précoce a été élaboré.

Le plan de contingence national, premier du genre a été élaboré de manière participative avec l'ensemble des parties prenantes.

Le volume financier mobilisé par l'Etat dans le cadre des fonds de solidarité nationale et de calamité est passé de 2 milliards de FCFA en 2007 à 2,35 milliards en 2008. Les collectivités locales ont par contre des difficultés à contribuer. La reconstitution du stock de sécurité a bénéficié d'importantes dotations passant de 2,7 milliards en 2007 à 11,5 milliards F.CFA en 2008. Cette hausse s'explique par l'aide au monde rural en 2008.

**Concernant les projets et les programmes**, l'essentiel est à l'état de formulation ou d'études de faisabilité depuis août 2007 à l'exception des actions visant la maîtrise des accidents industriels et des inondations. Dans le cadre de la Réduction des Risques Majeurs, les activités phares sont réalisées. Elles concernent l'analyse de la plateforme nationale de Réduction des Risques de Catastrophes sous le double prisme de l'approche SOWT (force, faiblesse, contrainte et opportunités) et sur l'approche comparative pays (Sénégal et Madagascar), la mise en place d'une base de données Réduction des Risques pour alimenter le Système d'Alerte en cours de formulation, le plan de contingence national, l'actualisation du cadre juridique et réglementaire.

Dans le secteur agricole, une étude prospective portant sur l'articulation entre changement climatique et risques agro-sylvo-pastoraux a été réalisée. Il en est de même du programme de mise en place du plan de communication et de mobilisation sociale, préalable au renforcement de la capacité de réponses des différents acteurs (Etat, populations, collectivités locales etc.) aux chocs et risques.

D'autres actions sont en cours, notamment le plaidoyer pour un renforcement des capacités des comités régionaux et auxiliaires de protection civile, les actions conjointes du fonds de solidarité nationale et du Commissariat à la Sécurité alimentaire et celles des fonds de calamité et le fonds national d'assurance agricole.

Un projet régional est en cours pour le suivi de la vulnérabilité au Sahel, exécuté en collaboration avec le Centre Régional AGRHYMET. Son objectif est de renforcer les capacités des structures concernées dans la mise en place des outils en vue du suivi météorologique des cultures et de l'identification des zones à risque de catastrophe naturelle. La société civile s'implique également avec le CONGAD et diverses ONG.

### ***PROTECTION SOCIALE ET SUIVI DES GROUPES VULNERABLES.***

Pour un meilleur impact des interventions des actions de lutte contre la pauvreté il a été mis en place une Cellule de Suivi Opérationnel des Programmes de lutte contre la pauvreté. Elle dispose d'un Système de Suivi Opérationnel de Lutte contre la Pauvreté articulé à un système multisectoriel d'information sur la pauvreté impliquant l'ensemble des acteurs.

Une étude du dispositif a été menée, validée et testée. Une cartographie des zones d'intervention et des réalisations a aussi été effectuée et une étude de capitalisation sur les différents domaines d'intervention des projets de lutte contre la pauvreté réalisée et validée. Un paramétrage du système d'information sur la pauvreté articulé à l'OPCV (ANSD) a été fait. Une base de données a été réalisée et le ciblage des CPDV a démarré. Le système de suivi évaluation au niveau régional a été installé.

La formation d'organisations communautaires de base (OCB) en matière de ciblage a concerné 21 relais communautaires en 2007 et 200 en 2008. Entre 2007 et 2008, le nombre total de familles pauvres bénéficiaires de transfert conditionnels de ressources financières est passé de 1 250 à 3 745, soit 66,62%.

Le projet sur le renforcement et la décentralisation du dispositif de suivi-évaluation opérationnel des actions dirigées vers les groupes vulnérables, a débuté en 2008 avec des ressources limitées.

Pour **les personnes handicapées**, l'application de la loi d'orientation sociale est toujours attendue. Les programmes de réadaptation à base communautaire (RBC) ont intéressé en 2007, 120 GIE et 150 GIE en 2008.

**Les femmes en situation de vulnérabilité** ont bénéficié de nombreuses réalisations à travers les activités génératrices de revenus. La Stratégie Nationale pour l'Equité et le Genre a démarré en 2008, contrairement à l'Observatoire des Droits de la Femme, qui a tardé à voir le jour. Deux rapports sur la Convention sur l'Elimination de toutes Formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDEF) viennent d'être soumis pour observation au comité national des experts.

Pour **les enfants en situation de vulnérabilité**, le Partenariat pour le Retrait et la Réinsertion des Enfants de la Rue (PARRER), a conduit

plusieurs études sur la situation des enfants mendiants à Dakar et Thiès et les principales zones pourvoyeuses ainsi que le lancement de la deuxième phase des interventions opérationnelles de retrait, réhabilitation et retour en milieu familial des enfants mendiants. Le plan d'action prioritaire 2007/2015 du Plan cadre national pour la prévention et l'élimination du travail des enfants est en cours. En 2007, près de 700 villages ont déclaré publiquement l'abandon de l'excision et des mariages précoces portant à 2661 le nombre total de villages ayant procédé à ces déclarations. Avec l'appui des partenaires, la Direction de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale a renforcé la capacité des agents et construit un centre d'adaptation social.

Des projets sont mis en place pour la protection des enfants les plus pauvres aussi pour le respect, la protection, la promotion et la réalisation des droits des enfants. Le programme de Réadaptation à Base Communautaire des personnes handicapées (RBC) a permis, entre autres, de créer 450 Groupements d'Intérêt Economique (GIE) en vue d'accroître les revenus de 4500 personnes handicapées et d'acquérir des appareils de réadaptation pour 1050 personnes.

Pour **les aînés**, grâce au financement de l'Etat d'un montant de 1,7 milliard FCFA accordé au Plan Sésame, près de 7000 patients ont bénéficié des soins de santé dans les structures de santé publique. Deux centres spécialisés en gériatrie ont été réhabilités. Le projet d'appui à la Promotion des Aînés (PAPA) se poursuit et il a été procédé à la revalorisation et au paiement des pensions des personnes retraitées selon une fréquence bimestrielle et non plus trimestrielle.

Le Fonds National de Promotion des Jeunes (FNPJ) a financé 30 projets en faveur **des jeunes** en 2007 contre 125 projets pour 25 millions en 2008. Ce fonds s'est renforcé avec le Programme dit « Tout Petit Crédit ». Avec l'appui de l'Agence Nationale pour l'Emploi des Jeunes (ANEJ), en 2007, 509 jeunes dont 241 filles ont bénéficié de formation en entrepreneuriat ; 923 plans d'affaires sont élaborés dont 658 sont remis aux promoteurs. Un total de 173 jeunes ont pu trouver un travail temporaire ou un stage ; 326 emplois ont été créés à partir effectivement financés par le fonds. En 2008, l'agence a formé 1897 jeunes en entrepreneuriat, réalisé 757 plans d'affaires sont élaborés. Au total, 920 jeunes ont pu trouver un travail temporaire.

Pour les rapatriés et personnes déplacées et réfugiés, l'Agence Nationale pour la Relance des Activités Economiques et Sociales en Casamance (ANRAC) poursuit ses actions de désarmement, de démobilisation, de réinsertion et de réintégration, de déminage et d'appui aux personnes déplacées ou réfugiées qui retournent dans leurs localités. L'Agence Nationale du Plan de Retour Vers l'Agriculture (A.N. REVA), opérationnelle depuis octobre 2007, a mis en place une douzaine de fermes villageoises modernes et fait la promotion de fermes de type d'excellence et agropastorales ainsi que de pôles aquacoles.

La coordination de la **politique population** se renforce. Le Projet pour la Promotion des jeunes (PPJ) a mené des activités de sensibilisation sur la santé de la reproduction et offert des services à près de 200 000 jeunes et adolescents et adolescentes en 2007 et en 2008.

### **Etat de mobilisation des moyens financiers pour l'axe 3**

**CONSOLIDATION DES SECTEURS DE L'AXE III**

**PROTECTION SOCIALE, PREVENTION ET GESTION DES RISQUES ET CATASTROPHES**

| SECTEURS  | PAP-DSRP-2008 |            |             | BCI         |            |             | Ordonnancement |            |             | Prise en charge PAP (BCI/PAP, en %) |               |                | Taux d'exécution du BCI (Ordonnancement/BCI, en %) |               |               |
|---|---------------|------------|-------------|-------------|------------|-------------|----------------|------------|-------------|-------------------------------------|---------------|----------------|--|---------------|---------------|
|   | Etat          | Bailleurs  | Total       | Etat        | Bailleurs  | Total       | Etat           | Bailleurs  | Total       | Etat                                | Bailleurs     | Total          | Etat   | Bailleurs     | Total         |
| Réformes et Renforcement des Systèmes formels de Sécurité | 0,0           | 0,6        | 0,6         | 2,2         | 0          | 2,2         | 0,7            | 0          | 0,7         | ?                                   | 0%            | 363,67%        | 33,86%   |               | 33,86%        |
| Extension de la Protection Sociale                        | 0,0           | 0,0        | 0,0         | 0,3         | 3,6        | 3,9         | 0              | 2,5        | 2,5         |                                     |               |                | 0%   | 69,20%        | 63,72%        |
| Prévention et Gestion des Risques majeurs et catastrophes | 0,34          | 0,33       | 0,67        | 22,1        | 0,0        | 22,1        | 9,1            | 0          | 9,1         | 6395,85%                            | 0%            | 3263,48%       | 41,42%   |               | 41,42%        |
| Protection et Suivi des Groupes Vulnérables               |               |            |             |             |            |             |                |            |             |                                     |               |                |  |               |               |
| <b>AXE III</b>  | <b>7,9</b>    | <b>7,3</b> | <b>15,3</b> | <b>31,2</b> | <b>4,8</b> | <b>36,0</b> | <b>14,3</b>    | <b>3,1</b> | <b>17,4</b> | <b>393,75%</b>                      | <b>65,79%</b> | <b>235,99%</b> | <b>45,73%</b>                                      | <b>63,94%</b> | <b>48,17%</b> |

Pour l'année 2008, il faut saluer l'effort considérable de l'Etat qui a fait plus que les prévisions du DSRP2. En effet, pour une prévision du PAP du DSRP 2 à la charge de l'Etat pour l'année sous revue de **9 738 000 000) de F.CFA, 25.191 000 000 F.CFA**, ont été inscrits au budget, soit, en valeur absolue, **15 453 000 000 F.CFA** de plus que les prévisions et, en valeur relative **259%**. Pour l'axe 3 de la stratégie de réduction de la pauvreté de seconde génération, il y a donc eu en 2008 plus qu'une cohérence avec le Budget Consolidé d'Investissement (BCI) sur ressources internes de l'Etat

Cette performance inclut des actions non programmées dans le PAP du DSRP mais prises en compte dans le budget de l'Etat en 2008 pour un montant global de ***douze milliards cent un millions (12 101 000 000) F.CFA***, soit 48% de montant prévu.

Même si les réalisations sont rapportées aux prévisions diminuées des ordonnancements sur ces projets hors PAP, le taux de cohérence PAP/BCI de 134,35% obtenu constitue une très bonne performance.

S'agissant des partenaires techniques et financiers, les objectifs de programmation du DSRP n'ont pas été atteints. Sur la prévision du DSRP 2 de **6 145 000 000 F.CFA, 5 057 000 000 F.CFA** ont été inscrits au BCI comme prévisions de tirages, soit un taux de cohérence entre le PAP du DSRP et le budget de l'Etat de 82%.

Sur les prévisions budgétaires sur ressources internes de l'Etat, 85% ont été ordonnancés, ce qui constitue une bonne performance malgré le contexte économique et financier particulièrement difficile vécu depuis 2007. Les meilleurs taux d'exécution ont été enregistrés par les composantes prévention et maîtrise des risques majeurs et catastrophes, protection et suivi des groupes vulnérables, personnes âgées ou aînés, femmes en situation de vulnérabilité, personnes déplacées et réfugiés et population, avec des taux supérieurs ou égal à **100%**. Ceci montre que les activités programmées en 2008 pour ces composantes se sont bien déroulées.

Les taux d'ordonnancement de l'année 2008 dépassant les **100%** s'expliquent par le fait que des dépenses ont été engagées en 2007 et ordonnancées en 2008 en sus des ordonnancement imputés sur les crédits de la loi de finances initiale de l'année. C'est le cas pour les

composantes prévention et maîtrise des risques majeurs et catastrophes, femmes en situation de vulnérabilité et population.

Les prévisions de tirages sur les engagements des partenaires techniques et financiers se sont situées à **47,16%**. Les meilleurs taux de décaissement de **78,14%** et de **77,98%** ont été réalisés respectivement par la composante protection et suivi des populations vulnérables et la composante prévention et maîtrise des risques majeurs et catastrophes.

### **PRINCIPALES CONTRAINTES RENCONTREES DE L'AXE 3**

**Concernant les réformes et renforcement des systèmes formels de Sécurité**, les contraintes sont notamment liées au faible niveau d'exécution budgétaire des actions figurant dans la matrice de mesures et la formulation des indicateurs de résultat spécifiques. La réalisation de plusieurs actions et mesures phases va nécessiter un appui financier consistant.

Certaines contraintes ont été identifiées au niveau de **l'extension de la Protection sociale** sont notamment le défaut de mobilisation des prévisions budgétaires, le défaut de portage institutionnel et le retard dans la mise en œuvre des régimes de couverture sociale dans le secteur agricole.

Les contraintes relevées dans le domaine de la **Prévention et la gestion des risques majeurs et catastrophes** sont les suivantes :

- Les acteurs sont certes nombreux et volontaristes, mais il existe de réels problèmes de coordinations des actions de RRC.
- La politique de Réduction des Risques de Catastrophe nécessite alors une vision globale et non sectorielle ;
- La faible appropriation par les populations des risques liés aux catastrophes.

Pour la **protection sociale et le suivi des groupes vulnérables**, les contraintes majeures suivantes ont été relevées ;

- une mobilisation insuffisante des ressources au profit des groupes vulnérables et notamment une méconnaissance des mécanismes de mobilisation des ressources PTIP par plusieurs services de l'Etat ;
- des capacités techniques limitées en planification, suivi, évaluation et gestion des programmes ;
- une insuffisance de données fiables et d'informations relatives aux groupes vulnérables.

### **III.4. RESULTATS DE L'AXE « BONNE GOUVERNANCE ET DEVELOPPEMENT DECENTRALISE ET PATICIPATIF »**

---

Dans cette partie, la revue couvre la gouvernance économique et financière, judiciaire et locale. La mise en œuvre de l'axe « Bonne gouvernance, développement décentralisé et participatif » a enregistré des résultats satisfaisants.

#### **1.1. Gouvernance économique et financière**

La bonne gouvernance (à travers le PNBG) et le plan d'actions PEFA, constituent les leviers des actions retenues par le DSRP en vue de conforter l'État de droit dans une société démocratique et l'efficacité et la transparence dans la gestion économique et sociale.

##### **1.1.1. Amélioration de la qualité du service public**

Dans ce cadre la loi d'orientation sur les agences d'exécution a été votée par le parlement et devrait être promulguée incessamment. Les textes d'application ont fait l'objet de partage et seront adoptées après l'adoption de la loi.

Un processus de rationalisation des structures administratives est en cours à la suite des constats suivants : (i) une augmentation inconsidérée des coûts de gestion ; (ii) une duplication des structures ; (iii) une instabilité des départements ministériels ; (iv) une incohérence du regroupement des missions dévolues aux ministères ; (v) une frustration crescendo des agents de l'Etat. Ces activités sont prises en charge par le projet (PRECABG) dont le financement est déficitaire.

##### **1.1.2. Amélioration de la gestion des finances publiques**

Après la revue en 2007 des performances de son système de gestion des finances publiques à travers un exercice PEFA, un plan d'action PEFA (2008-2010) a été adopté et mis en oeuvre. Dans ce contexte plusieurs textes organiques ont été pris pour l'organisation institutionnelle du Ministère de l'Economie et des Finances.

#### **Amélioration de la programmation budgétaire**

En matière de **crédibilité budgétaire** des actions importantes sont conduites. En matière d'**allocation stratégique des ressources**, les **pouvoirs publics poursuivent leurs** efforts de protection des dépenses au profit des secteurs sociaux et de **mise en e œuvre d'une budgétisation fondée sur les stratégies publiques**, avec treize ministères sectoriels mis sous CDSMT en 2008. Ainsi, la part du budget des Ministères sous CDsMT est passé de ....en 2007 à .....en 2008. Celle des secteurs sociaux de 32,6 % en 2007 à 35,9 % en 2008. La programmation du BCI de 2008 couvre largement les prévisions du PAP/DSRP. La programmation et l'exécution financière des objectifs sont relativement élevées. Les besoins du PAP ont été presque triplés par le BCI. La programmation financière des PTF n'a pas couvert leurs prévisions du PAP, tandis que l'Etat a multiplié par six ses prévisions du PAP.

Concernant le **renforcement et l'amélioration du système de recouvrement des recettes fiscales**, malgré une situation difficile en 2008 le recouvrement a porté sur près de 94,41%. Cette performance s'explique notamment par la réforme institutionnelle de la DGID, le transfert des fonctions de recouvrement du Trésor à la DGID, la bonne collaboration entre la DGID et la DGD, la mise en place du Systèmes Intégrant de Gestion des Impôts et Taxes (SIGTAS) et la mise en place effective d'un interface entre les systèmes d'information des trois administrations financières (DGID, DGD et DGCPT).

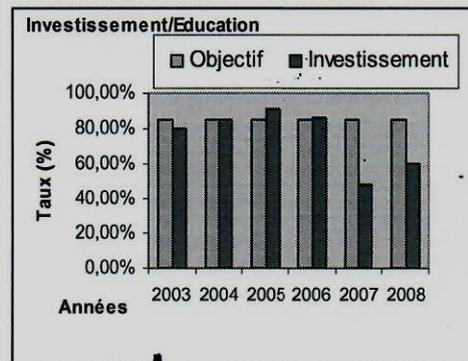
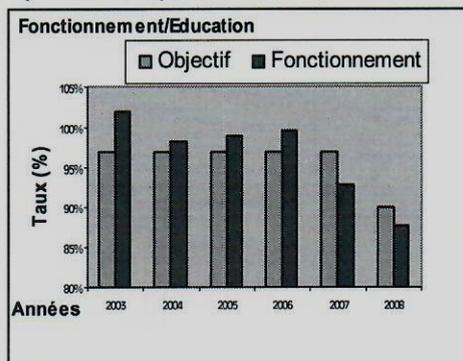
### **Amélioration de l'exécution budgétaire**

L'exécution budgétaire, le taux d'exécution du budget (ressources internes) est ressorti en 2008 à près de 72% en raison de l'exécution satisfaisante du budget d'investissement de l'ordre de 91%, contre près de 61% pour le fonctionnement.

**Le paiement des arriérés au secteur privé a sans doute contribué à l'amélioration de l'exécution budgétaire et financière de 2008, par rapport à 2007.** En effet, compte tenu des difficultés qui ont eu un impact négatif sur l'activité du secteur privé, le Gouvernement a adopté en août 2008 un plan d'action destiné à redresser rapidement la situation. Il s'est engagé à éliminer les arriérés de paiements intérieurs au sens de la définition UEMOA, et maintenir d'ores et déjà un encours de zéro en permanence, dès les premiers mois de 2009.

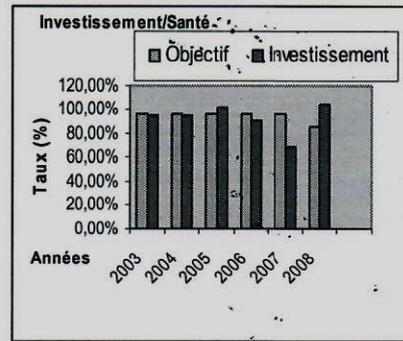
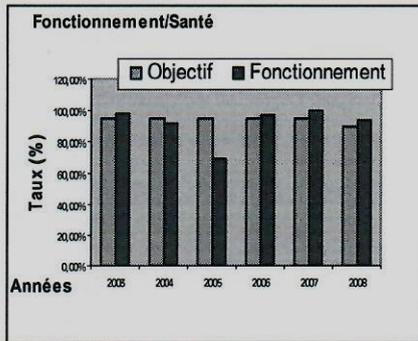
**Au niveau ministères sectoriels**, trois affichaient des taux relativement bas :

- Le ministère des affaires étrangères, avec 34,6%. Ce faible taux est surtout lié à la contre performance du budget de fonctionnement avec 20,5% contre 100,5% pour le budget d'investissement.
- Le Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat de l'Hydraulique Urbaine, de l'Hygiène Publique et de l'Assainissement a affiché un taux de 48,99% dont 47,59% pour le budget d'investissement et 71,04% pour le budget de fonctionnement.
- Les **Ministères en charge de l'Education nationale** ont connu également des taux d'exécution relativement moyen. En effet, le Taux d'exécution du budget des ministères en charge de l'Education nationale est ressorti à moins de 60%. **Le Budget de fonctionnement a été exécuté à 87,7% en 2008 contre 92,78% en 2007. Le taux d'exécution du budget de fonctionnement du secteur de l'Education a connu une nette baisse et n'a pas atteint l'objectif de 2008 (90%). De même, le taux d'exécution du budget d'investissement a été de l'ordre de 60,08% en 2008, bien qu'ayant connu une nette progression par rapport à 2007 (47,82%), n'a pas atteint l'objectif de 2008 (85%).**



Le reste des ministères sectoriels ont exécuté leur budget à des niveaux satisfaisants.

- Le **Ministère Santé et de la Prévention** a connu une bonne exécution de son budget global (fonctionnement + investissement). Cette performance est expliquée par l'exécution de son budget d'investissement qui est de 105,43%. Le **taux d'exécution du budget d'investissement de la santé** est largement supérieur non seulement par rapport à son niveau de 2007 (68,59%) et mais également son niveau prévu en 2008 (85%). Par contre, le **taux d'exécution du budget de fonctionnement de la Santé** qui a été de 93,9% en 2008, a connu une légère baisse par rapport à son niveau de 2007 (99,43%), mais a dépassé son niveau prévu pour 2008 (85%).



- Le Ministère de la Justice a connu un taux d'exécution de son budget de plus de 100%. Son budget d'investissement a été largement exécution (5871,80%), dû notamment par le paiement des arriérés de paiements (la dotation finale de 2008 est de 24 048 615). Quant à son budget de fonctionnement, il a été exécution à près de 75%.
- Le Ministère de la Décentralisation et des Collectivités Locales a connu un taux d'exécution de son budget très satisfaisant en atteignant 105,14%, dû notamment par la performance de l'exécution du budget d'investissement avec 129,4%. Le budget de fonctionnement a connu une exécution de plus de 80%.

Quant au **taux d'exécution du BCI, il est estimé à 68,15% en 2008**. Le taux d'exécution des ressources des PTF (78,7%) est ressorti supérieur à celui de l'Etat (61%). Pour les taux d'exécution des objectifs stratégiques du DSRP, l'axe4 a enregistré le taux le plus élevé avec 75,4% contre 73,10% pour l'axe1, 57,26% pour l'axe2 et 48,17% pour l'axe3.

Tableau : Taux d'exécution du BCI en 2008

| AXES DSRP | Etat          | Baillleurs    | Total         | Exécution du BCI par axe stratégique du DSRP |            |
|-----------|---------------|---------------|---------------|--|------------|
|           |               |               |               | Etat   | Baillleurs |
| Axe1      | 69,33%        | 77,14%        | <b>73,10%</b> | 69,33%                                       | 77,14%     |
| Axe2      | 40,76%        | 79,51%        | <b>57,26%</b> | 40,76%                                       | 79,51%     |
| Axe3      | 45,73%        | 63,94%        | <b>48,17%</b> | 45,73%                                       | 63,94%     |
| Axe4      | 71,13%        | 93,20%        | <b>75,40%</b> | 71,13%                                       | 93,20%     |
| Total     | <b>60,94%</b> | <b>78,69%</b> | <b>68,15%</b> | 60,94%                                       | 78,69%     |

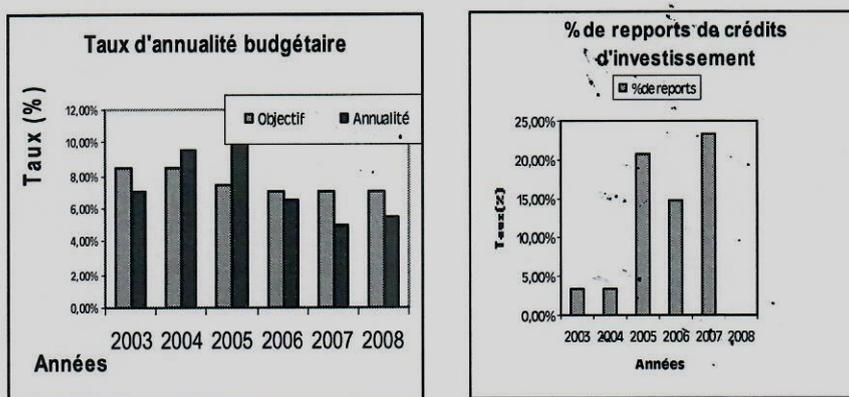
Sources : DDI et DCEF (PTIP-2008-2010)

Il reste à noter que l'exécution budgétaire avait rencontré d'importantes difficultés en 2008, avec un encours de retards de paiement à fin octobre 2008 de 174,9 milliards de FCFA. En août 2008 un plan d'action destiné à redresser rapidement la situation a été adopté.

Il s'agit essentiellement d'assainir les finances dont la déconcentration de l'ordonnancement du budget auprès de six ministères « gros dépensiers », la poursuite de la modernisation du système de gestion de la solde et des pensions, la limitation de l'utilisation des procédures dérogatoires puis de la suppression de toute possibilité de recours aux avances de trésorerie et la limitation des virements de crédits à 10% fixé par la loi organique portant sur les lois de finances.

Dans le cadre du respect de l'orthodoxie financière, le **taux d'annualité budgétaire a été établi à 5,43% en 2008** contre 5,01% en 2007, en légère dégradation sur la période, mais **l'objectif fixé pour 2008 (moins de 7%) est atteint**. Le régime des reprises et reports de crédits et d'engagement a été simplifié. Le pourcentage de report de crédits d'investissement de la gestion budgétaire de 2008 sur celle de 2009 est de 4% (à confirmer!!!!). L'objectif de ne pas dépasser les 5% a été atteint.

Graphique : Evolution du taux d'annualité budgétaire



### • Bon niveau d'endettement

L'encours total de la dette publique en 2008 s'est établi à 26% du PIB contre 23,7% du PIB en 2007, soit largement en dessous de la norme de 70% retenue par l'UEMOA. Le niveau global de concessionnalité est de

### Amélioration de la transparence budgétaire

Dans le cadre de la transparence budgétaire, le Gouvernement a mis en œuvre le nouveau Code des Marchés Publics (CMP) en 2008. La

passation et l'exécution des marchés publics ont été maquées par le démarrage de la mise en oeuvre du Code des Marchés Publics (CMP). Au cours de cette première année, la DCMP et l'ARMP se sont attelées à la mise en place des outils de gestion et de régulation des marchés publics. La durée moyenne de passation de marchés publics est de 129 jours en 2008. L'objectif recherché (inférieur à 150 jours) a été largement atteint. **Le nombre de marchés gré à gré affichait un taux de 6%.** Par ailleurs, de nombreuses activités de formation des acteurs ont permis de couvrir le champ d'application du CMP, après l'adoption en mars 2008, d'un Plan d'Actions Global de Formation sur les Marchés (PGA FM) intégrant un cadre de planification stratégique et opérationnel (2009-2011).

L'opérationnalisation du Système Intégré de Gestion des Marchés Publics (SIGMP) consacre l'effectivité de la transparence dans la préparation, l'exécution de l'achat et le bon fonctionnement de la régulation illustré par le nombre de décisions rendues par le comité de règlement des différends et d'arrêtés de résiliation de marchés. Le système renseigne également sur les attributions de marchés et sur l'ensemble des décisions rendues par le comité de règlement des différends de l'ARMP, illustrant un bon fonctionnement de la régulation des marchés publics.

Par ailleurs, dans le cadre de l'amélioration de la transparence budgétaire, le gouvernement a procédé à la réorganisation des conditions dans lesquelles les agences autonomes de l'Etat peuvent être créées, suivies et contrôlées, la maîtrise des flux de financement extérieurs et la prévisibilité des transferts de l'Etat aux collectivités (FDD/FECL et Décentralisation du BCI).

#### • **Contrôle externe de la gestion budgétaire**

Contrôle externe de la gestion budgétaire par la Cour des Comptes et l'Assemblée Nationale, la réalisation de la vérification externe de la gestion des finances publiques par la Cour des Comptes n'est pas encore effective. **Le Nombre de projets de lois de règlement reçus par la cour des comptes par rapport au retard cumulé est passé de deux (2) en 2007 à trois (3) en 2008 (2002, 2003 et 2004).**

Par ailleurs, le pourcentage des comptes de gestion reçus par la Cour des Comptes est passé de 17,60% en 2007 à 14,40 (à confirmer) en 2008.

En 2008, 10 assistants parlementaires ont recrutés pour accompagner les députés de la commission des finances de l'Assemblée et du Sénat

durant les sessions budgétaires. Des formations ont été organisées à l'intention des deux institutions de contrôle : (i) deux sessions de formation portant respectivement sur la « loi de Règlement et le compte des administrations financières et générales » et sur le « contrôle du suivi budgétaire » et ; (ii) En ce qui concerne la Cour des comptes, les formations ont porté sur « l'audit de la dette publique », « l'éthique et la déontologie » et « la gestion du courrier administratif ».

Le système d'information sur l'exécution des opérations financières projets et programmes est opérationnel bien qu'il ne couvre pas tous les apports des bailleurs de fonds, en dépit de leurs engagements. Sa publication reste limitée. Les situations d'exécution budgétaire publiées sur le site manquent d'exhaustivité. Les dépenses de personnel sont en retard dans le SIGFIP qui ne retrace pas les situations d'exécution financières des services autonomes ou déconcentrés.

### **Mise en œuvre des réformes budgétaires et financières**

Pour améliorer la qualité et l'efficacité de la gestion de ses finances publiques et ses procédures d'exécution des marchés publics, le Gouvernement met en œuvre de nombreuses réformes dont la plupart ont été initiées suite à l'évaluation CFAA/CPAR<sup>1</sup>. La revue des performances de son système de gestion des finances publiques à travers un exercice PEFA a donné lieu à un plan d'action PEFA (2008-2010)<sup>2</sup>. La mise en œuvre des réformes budgétaires et financières a été satisfaisante en 2008. D'ailleurs, des efforts financiers importants ont été consentis en 2008 pour accélérer les réformes économique, budgétaire et financière.

#### **1.2. Gouvernance judiciaire**

La gouvernance judiciaire, prise en charge par le Programme Sectoriel Justice (PSJ), prend en compte l'ensemble des préoccupations du secteur. Il contribue à réformer et moderniser la Justice afin de la rendre apte à remplir sa fonction essentielle de régulation économique et sociale et à jouer pleinement sa partition dans la lutte contre la pauvreté.

---

<sup>1</sup> Rappel des dates et contenus

<sup>2</sup> Préoccupations est d'intégrer l'ensemble des mesures et plans et engagements pris en la matière – CFAA/CPAR, Déclaration de Paris, ACAB, ISPE2, etc.

Les actions prises visent l'efficacité, l'accessibilité et la lutte contre la corruption.

Au titre de l'efficacité, **le délai de délivrance du registre de commerce et du crédit mobilier (RCCM) est ressorti à 24 heures en 2008 contre un objectif de 48 heures.** Quant aux **délais moyens de traitement** des dossiers pénaux, ils sont de **6 mois et 3 ans respectivement pour les dossiers délictuels et les dossiers criminels.** Les actions qui sous tendent ces résultats sont : (i) la mise en place d'une chambre spécialisée en matière commerciale au niveau de la Cour d'appel et du Tribunal Régional de Dakar et (ii) la prise de mesures pour une application plus rigoureuse, dans toutes les juridictions, des dispositions du décret du 31 décembre 2001 sur la mise en état.

Un recensement de l'ensemble des textes pour une adaptation de la législation aux besoins de l'environnement des entreprises et à l'évolution des affaires (code du travail, des investissements, miniers, des impôts, des douanes) est en cours.

Pour faciliter l'accès, un fonds destiné à l'assistance judiciaire et améliorer l'aide juridictionnelle, avec une dotation budgétaire de 200 millions de FCFA est a été mis en place. Des maisons de justice, des bureaux d'information des justiciables, d'accueil et d'orientation ont été créés (2008).

Concernant le cadre institutionnel, des études ont démontré que l'actuelle carte judiciaire est inadaptée. En conséquence un important programme visant à créer une justice de proximité par l'implantation au niveau de chaque commune d'une maison de justice a été initié. Une redistribution des compétences entre les juridictions notamment en matière administrative, pénale, civile, sociale et commerciale est engagée. Le système d'information judiciaire est en cours de renforcement.

Pour le renforcement du statut des Magistrats, des fonctionnaires et des moyens de l'institution judiciaire, un important chantier de réformes des textes relatifs à l'organisation et au déroulement des carrières de ses personnels judiciaires est en cours. L'effort de recrutement annuel sur la période 2008/2010 va porter annuellement sur le recrutement de 20 auditeurs de Justice et 50 élèves greffiers.

Dans le cadre de la Lutte contre la corruption, la Commission Nationale de Lutte Contre, la Non Transparence, la Corruption et la Concussion

(CNLCC) n'a été saisie d'aucun cas avéré en 2008. Elle a reçu cependant 15 réclamations en 2007 contre 10 en 2008 soit une tendance à la baisse. Elle a procédé au niveau national et régional, en présence de toutes les forces vives et des Sociétés civiles régionales, à des initiatives d'information et de sensibilisation.

### **1.3. Gouvernance locale**

Le cadre institutionnel et organisationnel est marquée par la réforme territoriale, avec la création de nouvelles collectivités locales : (i) 3 régions ; (ii) 49 communes (dont 3 communes d'arrondissement avec l'érection de Thiès en Ville) et ; (iii) 48 communautés rurales.

En application des recommandations des assises nationales de 2008, quatre (04) études portant sur le statut de l'élu local, le statut de la fonction publique locale, la réforme des communes d'arrondissement et l'étude sur la fiscalité propre des régions ont été finalisées. L'application des conclusions a permis d'élaborer les projets de textes législatifs et réglementaires en conséquence, à l'exception de la fiscalité. Le processus d'élaboration de la charte de la déconcentration est en cours.

Le pilotage stratégique a été marqué par la tenue en 2008 de 02 réunions du Conseil national de développement des Collectivités locales dont une au plus haut niveau. Le PNDL a procédé, en 2008, à la signature de conventions de financement avec 323 Collectivités locales pour la réalisation d'infrastructures socio-économiques et de pistes communautaires. Le PRECOL (Programme de Renforcement et d'Équipement des Collectivités locales) a déjà signé 29 contrats de ville avec 27 Communes et 2 ententes intercommunales. L'AGETIP, à travers son programme de construction et d'équipement des hôtels communautaires, a construit plus de 60 hôtels.

Les mesures de restructuration des ARD se poursuivent dans l'esprit du nouveau décret et des arrêtés d'application. L'ensemble des ARD sont dotées de personnels techniques adéquats (comptable, spécialiste en passation de marchés, etc.), avec l'appui des FDD et le PNDL.

Dans le domaine de l'harmonisation des appuis techniques et de la planification, un plan national de formation des acteurs de la décentralisation a été élaboré. En attendant son adoption, plusieurs activités de formations ont été réalisées dans divers domaines comme la planification locale, la gestion de l'environnement et sociale, la passation

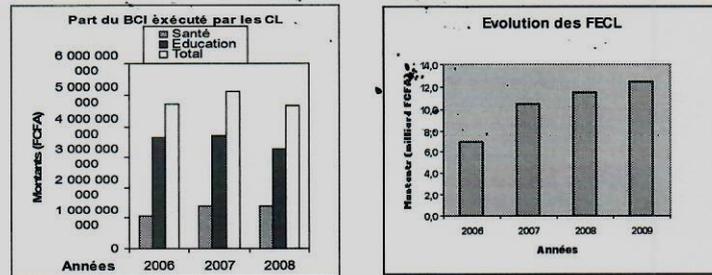
des marchés au profit d'une large gamme d'acteurs. Des manuels d'accompagnement ont été édités à leur profit.

Les collectivités disposent de ressources mises à disposition par l'Etat travers le Programme national de Développement local (PNDL) et le Programme de Renforcement et d'Equipe ment des Collectivités locales (PRECOL), en plus des moyens traditionnels que sont le Fonds d'Equipe ment des collectivités locales et le Fonds de Dotation. En termes d'accroissement des ressources des Collectivités, pour l'exercice budgétaire 2008, le Gouvernement a augmenté et respecté le critère de répartition des FECL et FDD dans le budget hors dette, fixée par la loi n°2007-07 du 12 février 2007 (FECL à 2% et les FDD à 3,5% TVA de l'année N-1). Les critères de répartition du FDD ont été précisés en mars 2008 par le décret n° 2008-209.

En effet, la part du FECL dans le budget hors dette représente exactement 2% de la TVA de 2007 (au moment du vote de la LFI 2008). **Porté à 11,5 milliards les ressources progressent de 8,69% et a servi à couvrir les contreparties de l'Etat dans les projets et programmes de développement local.** Quant à la part des FDD dans le budget hors dette, fixée à 3,5% de la TVA de 2007 a permis de renforcer les moyens financiers des collectivités locales, mais restent toujours en deçà des besoins des compétences transférées.

**Le délai de mise à disposition des actes de transfert du FECL et du FDD a également été respecté avec moins de trois mois.** En effet, les actes de transferts ont été signés le 25 mars 2008, soit moins de trois mois.

La part du BCI exécutée par les collectivités locales pour l'Education et la Santé, s'est établie à 80% dépassant le taux de mobilisation du FECL (71%). Le taux de mobilisation des ressources est satisfaisant malgré certains retards causés par la difficulté de mobilisation des contreparties. Quant à la mobilisation des recettes locales diverses contraintes limitent leur portée : problèmes de recouvrement, inadéquation de la fiscalité locale, absence d'antennes locales au niveau de certains départements.



## **1.4. Développement des pôles secondaires**

Pour la redynamisation des villes secondaires et frontalières, le programme mis en place a bénéficié en 2008 d'un financement pour identifier des établissements humains capables d'être éligibles. Se fondant sur l'analyse du système d'établissements humains des territoires, une première génération de 35 localités dont des villes frontalières sont retenues.

### **1.4.2. Relever le niveau d'urbanisation**

Il s'agit ici de corriger la forte concentration de la population dans la ville de Dakar au détriment des autres pôles urbains régionaux existants ou à créer et/ou renforcer. Les actions sont prises en charge par d'autres axes. Il s'agit du programme d'habitat social dans les villes secondaires, l'amélioration des réseaux de voirie, l'adduction d'eau et d'assainissement, des services énergétiques et des infrastructures de base dans ces pôles.

En ce qui concerne les villes secondaires desservies par le réseau communautaire de l'espace UEMOA, on peut noter Kidira, Goudira, Koumpentoum, Koungheul et Malem Hoddar, Diamniadio, Foundiougne, Diouloulou et Saraya. D'ailleurs concernant le programme routier, le MCA a identifié un total de 608 km, à caractère sous régional, desservant 10 villes secondaires sur les 35 retenues. Le Sénégal s'est engagé Millénium Challenge Account un programme d'investissement<sup>3</sup> portant sur les domaines : « infrastructures routières », « infrastructures hydrauliques », « infrastructures énergétiques », « aspects institutionnels » et « mesures d'accompagnement ».

### **1.5. Gestion de la Politique Economique**

La tenue de la première revue du DSRP\_2 a été un moment de partage sur le bilan de la mise en œuvre de la SRP en 2007. En outre, le Gouvernement a organisé des rencontres trimestrielles avec l'ensemble des acteurs, pour échanger sur la situation économique et financière et faire l'état d'avancement des mesures prises au Groupe Consultatif.

Pour améliorer le Pilotage de la SRP, le Gouvernement a validé de façon consensuelle et participative une liste restreinte d'indicateurs qui permettent de mesurer les progrès enregistrés dans la mise en œuvre du DSRP\_2.

A l'issue du Groupe Consultatif d'octobre 2007, des engagements financiers étaient pris par des partenaires à couvrir les besoins additionnels du PAP/DSRP et du plan d'actions de la SCA. En fin 2008, 67% des ressources additionnelles avaient été affectées à des Projets et Programmes visant les objectifs de la SRP. Les engagements en cours portaient sur 882,8 milliards FCFA, soit 41,2% de l'enveloppe globale tandis que les engagements nouveaux sont de 1257,78 milliards FCFA, soit 58,8%.

Dans la mise en œuvre de la Déclaration de Paris, le Gouvernement a adopté un plan d'actions (2008-2010) et signé avec sept (7) PTF un Arrangement Cadre pour relatif aux Appuis Budgétaires (ACAB).

S'agissant de la **mise en œuvre de la SCA**, après l'adoption du cadre institutionnel de pilotage de la SCA, en janvier 2008, a débuté la mise en œuvre du plan d'actions avec le lancement des grappes; l'exécution d'une série de mesures prioritaires, la tenue d'ateliers régionaux de vulgarisation et le démarrage du processus de recrutement des coordonnateurs de grappes.

Pour la **mise en œuvre de l'ISPE**, le FMI a apprécié de manière positive les efforts entrepris. Les principales recommandations convenues en matière de gestion des finances publiques ont été mises en œuvre.

Dans le cadre du **suivi et la mise en œuvre des recommandations du Conseil Présidentiel de l'Investissement (CPI)** d'importantes réformes, valant le Sénégal d'être classé 5ème réformateur mondial et premier réformateur africain par le « Doing Business 2009 » ont été mises en œuvre. Ces réformes ont porté sur (i) les formalités de création

d'entreprises ; (ii) les transferts de propriété ; (iii) les formalités d'importation et d'exportation ; (iv) les autorisations de construire et ; (v) l'assouplissement de la législation du travail. Les efforts vont porter sur la réforme foncière, la facilitation de l'accès au financement des PME et la poursuite de la simplification des procédures administratives.

Dans le cadre de l'**amélioration du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre de la SRP**, un Schéma Directeur de la Statistique (SDS) a été mis en place.

#### **Principales contraintes rencontrées dans l'axe 4**

Les contraintes principales pour la gouvernance économique et financière se rapportent à l'exécution budgétaires et à la mise en œuvre des CDSMT

**Les difficultés liées à l'exécution budgétaire** se sont traduites par une ponction d'environ 100 milliards de FCFA sur les budgets de fonctionnement et d'investissement sur ressources internes, d'où la réduction des capacités d'offres de services publics.

**La généralisation des CDSMT** se heurte aux contraintes suivantes :

- l'inexistence d'un programme sectoriel dans certain département ministériel, assorti d'objectifs et d'indicateurs de résultats clairement définis ;
- la non réalisation d'une revue des dépenses sectorielles pour mettre à plat la politique d'allocation des ressources qui a prévalu avant l'entrée du ministère dans le processus ;
- l'existence d'une masse critique d'agents sur les concepts et la démarche méthodologique de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR) et le processus d'élaboration d'un CDSMT et le suivi d'exécution physique et financière des programmes d'investissement publics ;
- la faible capacité technique dans les domaines de la gestion des politiques publiques et du cycle de vie des projets de développement ;
- la difficulté pour certains ministères spécifiques à identifier les bons indicateurs de mesure des résultats et l'absence de système permanent d'information dans la plupart des ministères ;
- l'insuffisance dans la détermination des plafonds budgétaires annuels ;

La non préparation des autorités contractantes dans l'application du nouveau **code des marchés** et la non opérationnalité des nouvelles

structures chargés de gestion du CMP (ARMP, la DCMP, les CM et les CPM) et la non disponibilité des outils de gestion des procédures de passation n'étant pas disponibles.

Pour la gouvernance judiciaire, il s'agit de la faiblesse de la **CNLCC**, qui **réside dans son incapacité de s'auto saisir et en conséquence** ne connaît donc que des réclamations qui lui sont soumises par les citoyens.

Les principales contraintes de la **gouvernance locale** sont liées aux difficultés dans la mobilisation des ressources budgétaires (budget Etat, FECL et FDD) et dans l'exécution des fonds du BCI décentralisé principalement ceux destinés au secteur de la santé. Il s'y ajoute :

- le retard dans la mise à jour du cadre légal, réglementaire et organisationnel en vue d'une meilleure articulation entre la stratégie de développement local et la politique de décentralisation ;
- la stagnation des activités inscrites au titre de la mise en place des mécanismes opérationnels pour le financement du développement local ;
- les difficultés dans l'élaboration d'outils et d'instruments à l'usage des collectivités locales et des communautés de base pour une mise en œuvre efficace du processus de développement local ;
- le démarrage tardif des activités des programmes en vue d'un recentrage de la démarche en valorisant l'expertise des directions nationales et la capitalisation sur l'existant.

La principale contrainte du secteur **développement des pôles secondaires** est le caractère encore timide de l'engagement de l'Etat mais aussi des PTF provoquant un retard dans l'exécution du programme mais surtout pourrait différer l'atteinte des objectifs du Sénégal en matière de réduction de la pauvreté dans le pays profond.

#### **IV. PERSPECTIVES A COURT TERME (2009-2010) POUR LA MISE EN ŒUVRE DU DSRP**

Pour 2009, il est prévu une légère accélération de la croissance avec un taux de 5,2%, légèrement inférieur au taux (5,3%) proposé par le scénario tendanciel. Cette prévision est fondée sur la poursuite de la mise en œuvre de la GOANA, le redressement du secteur secondaire avec les ICS, le versement des arriérés de paiements, la poursuite de la baisse du prix du pétrole et le maintien du dynamisme du secteur tertiaire. Il est attendu, en effet du **secteur primaire, une croissance de**

7,5% en 2009, grâce à la consolidation des performances du sous secteur agricole (11%), une forte reprise du **secteur secondaire**, ( 5,5%) en 2009 à la faveur notamment de la bonne tenue des activités extractives (20%), du raffinage de pétrole (20,5%) et de la fabrication de produits chimiques (15%) et une bonne performance du **secteur tertiaire**, avec 5,6% en 2009 du fait de la vigueur des activités commerciales (5,9%) sous l'effet des marges sur les produits du primaire, du secondaire et des importations et de l'extension du sous secteur des télécommunications (7,7%).

Du côté de la demande, la consommation finale devrait croître à un rythme de 5% et la FBCF de 6,1% en 2009. Le taux d'investissement s'établirait sur cette base à 23,8% du PIB contre 22,9% en 2008. Au total, la demande intérieure progresserait de 5,4% en 2009, tirée par l'investissement privé, notamment les Investissements Directs Etrangers qui représenteraient 3,8% du PIB.

Le taux d'inflation mesuré par le déflateur du PIB s'établirait autour de 3% en 2009 en raison de la hausse de l'offre des produits agricoles découlant de la bonne campagne 2008/2009 et de la baisse du cours du pétrole.

La gestion budgétaire devrait se traduire par une bonne progression des recettes fiscales (12,1%) en raison de l'amélioration du niveau de recouvrement, d'une légère baisse des recettes non fiscales et d'une gestion prudente des dépenses. La pression fiscale s'établirait à 20 % du PIB. La croissance des dépenses, tirée par celles des investissements, devrait s'établir à 9,1%. Les dépenses en capital projetées en hausse de 26,9% seront financées à hauteur de 62,7% sur ressources internes. Rapportée aux recettes fiscales, la part des ressources internes s'établirait à 33,6%, soit au dessus du plancher communautaire fixé à 20%. Le solde global (base ordonnancement) ressortirait en déficit de 2,9% contre 3,3% en 2008. Hors PPTTE, IADM et coûts temporels des réformes structurelles, le solde de base serait en quasi équilibre (0,04% PIB).

Pour la dette publique, la progression attendue serait de 28,3% avec un encours projeté à 1841,2 milliards de FCFA, réparti en 1448,2 milliards pour la dette extérieure et 392 milliards pour la dette intérieure. Le service de la dette publique extérieure rapporté aux recettes budgétaires

s'établirait également à 6,0 % contre un seuil de viabilité de 30%. Par rapport aux exportations de biens et services, ce ratio représenterait 5,2% contre un plafond de viabilité de la dette publique de 20%.

Quant à la balance des paiements, il serait prévu en excédent avec 55,0 milliards de FCFA pour un déficit courant estimé à 10,1% du PIB.

La situation monétaire bénéficierait d'un renforcement de 55,0 milliards de FCFA des avoirs extérieurs nets, les portant à 729,2 milliards de FCFA en 2009. Elle enregistrerait une hausse du crédit intérieur de 7,6%. En conséquence la masse monétaire pourrait progresser de 8,6%.

Malgré la situation difficile de 2008, les perspectives demeurent favorables si le contexte international actuel se maintient durablement (baisse des cours mondiaux du pétrole et des produits alimentaires). Des risques planent avec la crise financière internationale dont les répercussions identifiées sont notamment la réduction de l'Aide publique au développement et celle des transferts des immigrés qui jouent un rôle essentiel dans la lutte contre la pauvreté et éventuellement le repli de certains investissements directs étrangers. Au niveau interne, avec la reprise des exportations des ICS sur la période 2009/2010, la mise en place rapide des importants programmes d'investissement avec notamment la poursuite des dépenses en capital telles que projetées et l'amélioration des paiements publics auprès du secteur privé, la croissance économique devrait s'accélérer le reste de la période. Le déficit extérieur pourrait largement s'améliorer malgré les risques cités plus haut.

Les indicateurs macroéconomiques de la liste restreinte se sont nettement améliorés mais à la dimension de l'atteinte des OMD. Il y a donc urgence à accélérer la croissance de l'investissement en qualité et en quantité. Dans il y a lieu de s'assurer du maintien des engagements des investisseurs privés et de prendre des mesures pour l'implantation rapide ou l'accélération de la mise en œuvre des projets en cours. L'Etat doit également s'attacher à améliorer la qualité de ses investissements et à diligenter leur exécution.

Tableau : Evolution des principaux indicateurs macroéconomiques en 2009 et 2010 (scénario optimiste)

|                         | 2009  | 2009<br>proj | 2010  |
|-------------------------|-------|--------------|-------|
| Dépenses en capital     | 791,4 | 697,8        | 900,8 |
| Sur ressources internes | 393,4 | 437,8        | 423,0 |

|  |              |              |              |
|--|--------------|--------------|--------------|
| Sur ressources externes  | 241,8        | 260,0        | 291,2        |
| Dépenses additionnelles DSRP   | 156,2        | -93,8        | 186,6        |
| <b>Taux d'investissement</b>   | <b>25,7%</b> | <b>23,8%</b> | <b>25,9%</b> |
| Taux de croissance des importations  | 4,1%         | 5,5%         | 8,9%         |
| Taux de croissance des exportations  | 5,6%         | 17,8%        | 4,5%         |
| <b>Taux de croissance du PIB</b>   | <b>8,1%</b>  | <b>5,2%</b>  | <b>8,3%</b>  |
| pour mémoire PIB nominal   | 6 438,5      | 6449,7       | 7 108,9      |
| <b>Taux d'inflation (déf PIB)</b>  |              | <b>3,1%</b>  |              |
| <b>Solde budgétaire global hors dons (base ordonnancement) / PIB (courant)</b> |              | <b>-0,04</b> |              |
| Solde Global de la balance des paiements                                       | 85,1         | 55,0         | 117,2        |
| Compte Courant Hors Dns (CCHD)   | -365,4       | -701,8       | -361,1       |
| CCHD/PIB   | -5,7         | -10,9        | -5,1         |

Source : DSRP, proj : DPEE

#### **IV.1 PERSPECTIVES A COURT TERME (2009-2010) POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'AXE**

##### **LE PRIMAIRE**

L'importance des enjeux du **sous secteur agricole** demande la formulation explicite d'une politique stable fondée sur la GOANA, vision à long terme du développement rural. En effet au regard du poids de la prévalence de la pauvreté dans le milieu, des taux de croissance de plus de 8% sont impératifs. Dans cette perspective les lignes d'actions suivantes sont retenues :

- **Améliorer et sécuriser la base productive** pour une activité agricole performante et durable ;
- **Faciliter aux agriculteurs l'accès aux ressources financières** à la technologie, aux outils de productions, aux intrants et aux marchés amont et aval pour booster la production ;
- **Améliorer l'efficacité du secteur** par (i) une formulation en bonne et due forme des politiques et stratégies, (ii) une coordination cohérente et transparente des programmes et projets du sous secteur, (iii) un triptyque programme, suivi et évaluation des activités fondé sur un système d'information fiable (statistiques agricoles reconnues et acceptées dans le cadre d'un schéma directeur)

**Tableau : programme de travail et budget (janvier 2009 à juin 2010) du AELP**

| Programme | Activité | 2009 | 2010 | Coûts | en | Responsables |
|-----------|----------|------|------|-------|----|--------------|
|-----------|----------|------|------|-------|----|--------------|

|   |   |  | fcfa       |                   |
|---|---|--|------------|-------------------|
| Lutte d'urgence contre le criquet pèlerin | Elaboration du plan national d'urgence antiacridien   |  | 7000000    | DPV               |
| Gestion des pesticides                    | Construction du magasin central normé de stockage des pesticides  |  | 4000000000 | DPV,AELP          |
|   | Etablissement de la situation des pesticides utilisés en 2009 et 2010   |  | PM         | DPV/DDC           |
|   | Collecte et traitement des contenants vides   |  | 6000000    | DPV               |
|   | Collecte et stockage du liquide de lavage des contenants de pesticides vides                                  |  | PM         | DPV               |
|   | Renforcement des moyens de transport des pesticides   |  | 77000000   | AELP              |
|   | Equiper le magasin de stockage des pesticides   |  | 30000000   | DPV,AELP          |
|   | Clôture des sites contaminés  |  | 15500000   | Equipe QUEST,AELP |
| Lutte préventive et arrêt précoce         | Renforcement des moyens de prospection par acquisition de 30 motos et 2 véhicules de prospection antiacridien |  | 90000000   | DPV,AELP          |
|   | Renforcement du système de communication  |  | 49000000   | DPV,AELP          |
|   | Prospection et fonctionnement des bases   |  | 19000000   | DPV,AELP          |

## élevage

La faible performance du secteur de la **pêche** demande une mise en oeuvre plus vigoureuse des actions pour l'atteinte de l'objectif de gestion durable et de restauration des ressources halieutiques. Les actions à mener sont :

- Réorienter dorénavant l'ensemble des ressources financières allouées au secteur sur les priorités affichées dans la LPS/PA et la SCA afin de mettre en place les conditions préalables et nécessaires à la contribution effective de la pêche et de l'aquaculture à la création de richesse ;
- Réajuster le dispositif institutionnel des pêches et de l'aquaculture pour accroître l'efficacité des structures administratives et procéder à leur rationalisation ;
- Renforcer des capacités de l'administration sectorielle à la mesure des enjeux et priorités actuels dont, entre autres, la politique nouvelle de gestion et d'aménagement des pêcheries.

## DU SECONDAIRE

Pour 2009, les actions programmées dans le domaine de l'**Artisanat** sont :

- La poursuite des actions du projet de Valorisation du Tissage artisanal ;
- La poursuite des actions du Programme Intégré de Construction et des Villages Artisanaux ;
- La poursuite des actions de formation (Formation par Alternance, PAQUA) ;
- la poursuite des actions du projet de promotion des produits artisanaux ;
- la réhabilitation et la modernisation des centres de formation avec la mise en place de 02 centres de formation (acquisition, viabilisation et aménagement des sites, démarrage des constructions) ;
- l'organisation du 1<sup>er</sup> Salon International de l'Habillement de Dakar (SIHADAK) ;
- la mise en place du Centre National d'Exposition Artisanale Permanente ;
- la mise en place effective du Fonds d'Appui à l'Artisanat.

Les activités prévues en 2010 sont :

- La poursuite des actions du projet de Valorisation du Tissage Artisanal ;
- La poursuite des actions du Programme Intégré de Construction et des Villages Artisanaux ;
- La mise en œuvre effective du Programme de Labellisation des Produits Artisanaux (PROLABEL) : labellisation des produits, développement du e-commerce) ;
- L'élaboration et la mise en œuvre du Programme d'amélioration du système d'information : Recensement National des Artisans et OPA du Sénégal, mise en place du site web de l'Artisanat, codification des produits artisanaux.

Les perspectives suivantes sont retenues pour les prochaines années de mise en œuvre du DSRP II pour le sous **secteur industrie**:

- La mise en place d'un Fonds de Promotion Industrielle ;
- La mise en place d'un mécanisme pérenne de financement de la mise à niveau dont le programme de mise à niveau prévoit au cours des cinq prochaines années l'accompagnement de 200 entreprises du tissu productif national.

Pour les PME les perspectives qui se dessinent concernent l'appui au développement des PME-PMI avec la mise en œuvre du projet de recensement des PME, de la plateforme d'appui au secteur privé, la vulgarisation de la loi d'orientation des PME. Par ailleurs, l'ADEPME s'est engagée dans d'importants projets avec plusieurs partenaires

Les perspectives, dans le **domaine minier**, reposent sur la réalisation à l'horizon 2012 des importants projets miniers : zircon et titane de la Grande Côte, Exploitation de gisements de tourbes des Niayes, Fer de la Falémé, Projet minier Or-Massawa, Projet Minier Or-Golouma-Masato, exploitation des phosphates de Matam.

Au niveau réglementaire, une révision du Code minier 2003 est en chantier.

Dans l'optique de la pérennisation des acquis du projet d'appui à l'orpaillage, un avenant a été pris pour la prolongation avec des activités d'encadrement et de suivi sur 12 mois.

Par ailleurs, des réformes d'ordre institutionnel et organisationnel sont également initiées pour rendre plus opérationnels les organes de la Direction des Mines, les valoriser et motiver davantage les ressources humaines. Le renforcement des moyens logistiques permettrait également d'assurer une meilleure gestion des ressources minérales ainsi qu'un meilleur suivi des activités minières. Egalement, la mise en œuvre du programme de renforcement des capacités est envisagée pour développer l'expertise et accompagner les projets.

La SERPM envisage, à travers la GOANA, de mettre à la disposition du monde paysan, à compter de 2009, un engrais plus élaboré, granulé, de qualité, à des prix très concurrentiels. A cet effet, une usine modulaire de production d'engrais, capable de produire diverses formulations, sera prochainement installée sur le site de Ndendouri. L'usine prévoit pour 2009 une production d'environ 20.000 à 30.000 tonnes de phosphates granulés.

## **DES ACTIVITES TERTIAIRES**

Pour le secteur **Commerce**, les perspectives se déclinent ainsi :

- la programmation et la dotation budgétaire de l'année 2008 ainsi que celles de la période 2009 -2010 des activités et programmes du secteur ;
- le développement du Centre International d'Echanges de Dakar (CIED) ;
- Le programme « foire et salons », la consolidation de la plateforme de commerce électronique en cours de finalisation et le support

aux antennes régionales dans les chambres consulaires et chambres de métiers afin d'assurer l'accès universel et abordable aux services et outils de commerce électronique seront poursuivis.

Pour l'année 2009, la mise en œuvre effective des mesures d'amorçage de la **grappe TIC et Téléservices** de la SCA entamée en 2008, devrait permettre d'avoir une dynamique de croissance du secteur.

Pour les infrastructures, la finalisation du projet pilote de Matam en 2009 d'une part, et la mise en œuvre effective du programme national de développement du service universel (PNDSU) d'autre part, devraient permettre de lever la plupart des difficultés rencontrées au niveau de l'accès dans le monde rural et périurbain.

Des efforts supplémentaires sont attendus notamment avec l'extension de l'intranet administratif et améliorer l'état de préparation du pays pour atteindre les objectifs du e-Sénégal.

Au plan législatif et réglementaire, la finalisation des textes juridiques dans le cadre de la transposition des Actes additionnels de la CEDEAO et directives de l'UEMOA devrait aboutir à un nouveau code des télécommunications et une nouvelle organisation du secteur.

La politique sectorielle des Télécommunications/TIC 2009-2011 devrait également être adoptée avant fin 2009.

Il est prévu pour le **sport**, un vaste programme qui porte essentiellement sur les aspects ci après :

- l'approfondissement de la politique d'installation d'infrastructures sportives
- l'élaboration des plans de formation à moyen et long terme
- l'élaboration d'un cadre juridique et institutionnel approprié
- l'élaboration de programmes techniques de développement sportif et d'appui et d'insertion à moyen et long terme.

CUL

## SECTEUR D'APPUI

Dans le **transport**, les Partenaires Techniques et Financiers du Sénégal maintiennent le même intérêt pour assurer les investissements lourds en termes d'infrastructures et d'équipements inscrits dans les priorités de l'Etat.

L'avènement du Fonds d'Entretien Routier Autonome (FERA) avec la mise en place effective, de ses organes de délibération et d'administration pour le début de l'année 2009 ouvre de très bonnes perspectives pour le secteur..

La disponibilité de ressources suffisantes, sécurisées et pérennes est indispensable pour une bonne maîtrise de la planification, de la programmation et de la mise en œuvre des programmes et projets extraits des lignes d'action de la matrice des mesures du DSRP II.

En ce qui concerne le **transport aérien**, les perspectives sont les suivantes :

- Le projet de l'Aéroport International Blaise Diagne (AIBD) prévu pour l'horizon 2010.
- La mise à niveau des aérodromes régionaux

Pour l'énergie, les études de faisabilité de la mesure de dégroupage des activités de SENELEC sont en cours. Les besoins de financement pour l'ensemble du programme de l'ASER sont évalués à 238 milliards dont 165 milliards sont à rechercher. Il est décidé d'octroyer 30% du capital des sociétés concessionnaires aux entreprises nationales.

La SENELEC prévoit la réalisation de la centrale à charbon (BOO) de 2 X125 MW de Sendou en deux tranches (2010 et en 2011), celle de Tobène étant annulée.

Le secteur de la **micro finance** entend renforcer ses acquis et son développement par la mobilisation de ressources propres et l'établissement d'accord de partenariat. D'autres activités sont prévues, l'évaluation du plan d'action, l'étude d'impact, l'étude sur le mobile banking, le développement de nouveaux produits, l'extension dans les zones défavorisées avec l'ouverture de 15 nouveaux guichets..

## LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Dans le cadre de la **SNEEG**, il est prévu les programmations suivantes :

- La poursuite de l'appui à la mise en œuvre de la SNEEG/DEEG;
- La poursuite de la mise en œuvre du projet composante genre,;
- L'opérationnalisation de l'Observatoire des Droits de la Femmes ;
- la Confection et la mise à jour de la base de données des femmes entrepreneures;
- Projet promouvoir l'entrepreneuriat féminin au Sénégal pour l'exportation de fruits et légumes vers l'UE sur trois (3) ans (2009-2011).

Pour les années à venir, les réalisations en matière de renforcement de l'**intégration régionale** devront porter sur les questions suivantes :

- Transposer les Directives sur les pharmaciens et sur les chirurgiens dentistes en 2009 ;
- Résoudre les problèmes identifiés au sujet de l'exécution de certaines infrastructures routières ;
- Passer à sa mise en œuvre en 2009 par l'adoption d'un Règlement d'exécution au niveau communautaire, après avoir obtenu la modification des règles d'origine par l'adoption du Protocole additionnel n°01/2009 du 17 mars 2009 qui permet à des produits exclus de la libre circulation des biens de pouvoir en bénéficier ;
- Régulariser la situation du Sénégal en 2009-2010 par le recensement et l'application de tous les textes de l'UEMOA sur lesquels un retard est accusé – de plus, veiller au respect des délais pour les textes communautaires dont la transposition est prévue dans cette période ;
- Imprimer une avancée forte dans la poursuite de l'exécution de ces projets inscrits au PER, particulièrement la mise en œuvre des plans de restructuration et de mise à niveau des dix sept entreprises agro-industrielles sénégalaises sélectionnées dans la phase pilote du PRMN et lever en conséquence toutes les contraintes identifiées pour éviter des retards dans l'exécution du PRMN et dans la construction des postes de contrôle juxtaposés sur le corridor Bamako-Dakar par le sud.

#### **IV.2 PERSPECTIVES A COURT TERME (2009-2010) ACCES SERVICES SOCIAUX**

Les perspectives en matière d'éducation et de formation sont traduites dans la phase III du Programme Décennal de l'Education et de la Formation, couvrira la période 2009-2011. Les objectifs de développement que le secteur se donne sur les indicateurs du DSRP pour l'éducation et la formation sont présentés dans la série de tableaux suivants :

| Indicateurs                                  | 2009 | 2010  |
|--|------|-------|
| Taux brut d'Admission au CI                  | 112% | 113%  |
| Le taux brut de scolarisation                | 93%  | 96%   |
| Taux d'exécution des constructions scolaires | 3156 | 3433  |
| Taux d'accroissement des effectifs FPT       | 17%  | 26,1% |

|   |                          |       |       |
|---|--------------------------|-------|-------|
| Effectifs totaux enrôlés en Alphabétisation   |                          | 92893 | 92893 |
| Taux d'Achèvement dans l'enseignement élémentaire   |                          | 64%   | 69%   |
| Ratios manuels/élève  | 1er (CI-CP)              | 2     | 2     |
|   | 2 <sup>e</sup> (CE1-CE2) | 5     | 5     |
|   | 3 <sup>e</sup> (CM1-CM2) | 5     | 5     |
| Taux de réussite aux examens  | CFEE                     | 61%   | 64%   |
|   | BFEM                     | 49%   | 52%   |
|   | BAC                      | 53%   | 56%   |
| Part du budget de l'éducation et de la formation (fonctionnement+investissement) dans le budget de l'Etat hors dette) |                          | 26,8% | 26,3% |

**Source : SIMULPDEF actualisé, 2008**

*Pour la santé et la nutrition comptent réaliser le profil suivant*

| Indicateurs  | 2009    | 2010    |
|--|---------|---------|
| Taux de consultation primaire globale (curative et préventive)   | ≥65%    | ≥65%    |
| Nombre de personnes fréquentant les CDVA et SDVA   |         | 712720  |
| Nombre de malades du SIDA pris en charge   | 7.935   | 10.493  |
| Taux de prévalence du VIH-Sida dans la population générale   | < 2%    | < 2%    |
| Nombre de traitements ACT administré   |         |         |
| Taux de couverture en TPI 2  | 80%     | 80%     |
| Proportion d'accouchements effectués dans les formations sanitaires (assistés par du personnel formé)                    | 68%     | 70%     |
| Proportion d'enfants (0-11 mois) complètement vaccinés   | 80%     | ≥ 80%   |
| Taux de vaccination PENTA3   |         |         |
| Taux d'utilisation pour la consultation prénatale  |         |         |
| Taux d'insuffisance pondérale chez les enfants (poids/âge) de 0-59 mois  |         |         |
| Nombre d'enfants bénéficiant d'une surveillance de l'état nutritionnel (poids/taille, poids/âge) au niveau communautaire | 600.000 | 720.000 |
| Nombre de femmes enceintes ou allaitantes bénéficiant de séances d'éducation nutritionnelle au niveau communautaire      | 900000  | 950000  |

Source : MSP/SNIS

**L'habitat et le cadre de vie** compte mettre en perspectives la satisfaction de la demande sociale, notamment dans le domaine de l'accès au logement, au vu des réalisations de l'année 2008, demande la poursuite d'efforts dans la recherche de financements additionnels.

Sur le plan opérationnel, il faudra nécessairement faire démarrer en 2009 le programme « Une famille, un toit », qui ambitionne de produire 10 000 logements sociaux par an. Pour accompagner la promotion immobilière privée, il faudrait aussi que le fonds de viabilisation d'un montant de 12 milliards soit doté et mis en place. L'habitat social passera aussi par la promotion de l'action coopérative ; ainsi il serait nécessaire de mettre en œuvre le projet d'appui aux coopératives d'habitat initié par la Direction de l'Habitat.

Le plan de production ci-dessus est calé sur la période 2009-2010 et comprend le programme de construction de 1000 logements sociaux (prog « une famille, un toit »)\*, le relogement des sinistrés (Jaxaay) (1482 logements), la construction par la SICAP S.A de 300 logements économiques, la réalisation par la SN HLM, d'une étude ( Keur Massar Rufusque 4 : 150ha), de 6979 Parcelles viabilisées hormis celles de Thiès et de 267 logements économiques) et le démarrage du programme « villes du Sénégal sans bidonvilles » et le renforcement des moyens du plan jaxaay.

Enfin, une perspective cruciale reste le lancement des travaux devant aboutir à la mise en place du CDSMT du Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat, de l'Hydraulique urbaine, de l'Hygiène publique et de l'Assainissement (MUHHHA).

Tableau des objectifs

| Indicateurs  | 2009  | 2010  |
|--|-------|-------|
| <i>Nombre de parcelles viabilisées</i>                               | 9250  | 9250  |
| <i>Nombre de logements sociaux construits</i>                        | 10000 | 10000 |
| <i>Nombre de personnes sorties des habitats spontanés et relogés</i> | 73575 | 73575 |
| <i>Superficie d'espaces verts aménagée</i>                           | 0,7   | 5     |
| <i>Nombre de SRAT élaborés</i>                                       | 72,7% | 78,6% |
| <i>Nombre de quartiers restructurés</i>                              |       |       |
| <i>Taux d'aménagement attractif et compétitif</i>                    |       |       |

*Source : Rapport Groupe de travail sectoriel habitat et Cadre de vie, 2009*

Les enjeux de la **politique environnementale** sont déclinés en orientations stratégiques qui vont guider les actions du Ministère au cours des cinq prochaines années. Trois (03) orientations stratégiques (OS) sont identifiées :(OS1) Améliorer la base de connaissance des ressources naturelles et de l'environnement ; (OS2) Inverser la tendance actuelle de la dégradation des ressources naturelles et de l'environnement dans le respect des conventions internationales y afférentes ;(OS3) Renforcer la participation du secteur privé, des populations et des CL dans la gestion concertée des RNE.

Pour la première orientation l'objectif est le renforcement des fondements stratégiques, scientifiques et techniques des prises de décision des autorités politiques et des acteurs du secteur. Le but recherché est une gouvernance environnementale à la fois participative

et durable. Les activités concernent (i) la collecte, la mise à jour régulière et le partage des informations de base sur l'environnement et les ressources naturelles. (ii) l'interconnexion des systèmes d'information sur l'environnement et les ressources naturelles (iii) les Etudes et Recherches.

La deuxième vise à réduire sensiblement le rythme de déforestation et de dégradation du cadre de vie, tout en contribuant à satisfaire les besoins des populations en ressources naturelles et en qualité de vie. Ce faisant, la priorité sera donnée à une meilleure articulation des politiques sectorielles nationales par rapport à la problématique environnementale au niveau national et international. Conformément à cette priorité, les organes de coordination de la mise en œuvre des plans d'action des conventions internationales seront renforcés en moyens humains et financiers. Les activités retenues sont : (i) la Lutte contre la déforestation et la dégradation des terres (ii) Conservation de la biodiversité et la gestion des zones humides (iii) la Gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et des déchets, en vue d'une lutte contre les pollutions et nuisances. (iv) la lutte contre l'érosion côtière, (v) l'adaptation aux changements climatiques et la promotion des modes de production et de consommation durables. (vi) la restauration et valorisation de milieux physiques dégradés. La troisième se concentre sur le renforcement des capacités des acteurs pour qu'ils interviennent dans la GRNE avec efficacité et de façon durable. Il s'agira de prendre en charge les actions suivantes : (i) assurer la Formation technique, le recyclage et l'éducation environnementale des acteurs. (ii) Développement des activités agrosylvopastorales (iii) Promouvoir le Développement de l'aquaculture, (iv) Promouvoir l'investissement privé (v).

Les interventions planifiées s'inscriront dans les activités suivantes : la réalisation de bassins de rétention, la récupération des terres salées, l'édification de la Grande Muraille Verte, la lutte contre l'érosion marine et côtière, la lutte contre les feux de brousse et la gestion de la biodiversité dans les parcs et réserves

Tableau des objectifs sectoriels à moyen terme

| Indicateurs   | 2009         | 2010         |
|---|--------------|--------------|
| <i>Nombre d'espèces dont la densité est maintenue dans les parcs et les réserves terrestres</i> |              |              |
| <i>Proportion du budget allouée par les CL à l'environnement (non suivi par secteur)</i>        |              |              |
| <i>Ratio de reboisement et régénération sur le déboisement</i>                                  | ≥ ratio 2008 | ≥ ratio 2009 |
| <i>Quantité de biomasses végétales ravagées par les feux de brousse</i>                         | 736496       | 569238       |

A moyen terme, le **secteur de l'Eau et de l'Assainissement** devra poursuivre et parachever et consolider ses différents chantiers, en termes de réformes ou d'investissements.

Il s'agit de poursuivre la mise en place du cadre réglementaire en 2009. Le transfert de la maintenance des forages ruraux-motorisés au secteur privé au plus tard avant 2010 va être poursuivi. Par ailleurs, il est proposé un schéma organisationnel et institutionnel avec un plan d'adaptation et de renforcement des capacités de la DEM, en adéquation avec ses nouvelles missions. Elle évoluera vers une Direction de la Gestion du Patrimoine et du Service de l'Eau.

Concernant le code d'assainissement, et après adoption par le Conseil des Ministres, le projet de code et son décret d'application ont été transmis aux deux chambres du Parlement pour adoption. Cependant, la mise en place du code de l'assainissement fournira l'outil réglementaire spécifique nécessaire au pilotage sectoriel et permettra l'introduction du principe pollueur-payeur. Ce code veut systématiser les textes suivants : le code de l'eau, code de l'hygiène, code de l'environnement, code de l'urbanisme, code de la construction. Le code de l'assainissement devrait être officialisé au plus tard en fin septembre 2009.

Relativement au Plan Local d'Hydraulique et d'Assainissement, les financements sont disponibles pour la réalisation de 118 PLHA et les requêtes préparées pour la mobilisation des financements nécessaires à la couverture du gap avant fin décembre 2010.

La Programmation budgétaire participative va se reposer sur le Plan d'Opération Sectoriel élaboré à partir des plans régionaux élaborés. Les conférences budgétaires de l'année 2010 pourront s'inspirer du Plan d'Opération Sectoriel, permettant ainsi dès lors de prendre en charge la préoccupation de rééquilibrage de l'accès entre les différentes régions et intra région.

Dans le cadre de la Gestion Intégrée des ressources en eau et en ce qui concerne la mise en place de la structure de gestion du Lac de GUIERS dont les textes portant sur sa création et son organisation seront adoptés au plus tard en fin 2009. Le financement obtenu auprès de la Facilité Africaine de l'Eau (FAE) pour un montant d'environ 1 milliard FCFA permettra de renforcer le dispositif de suivi des ressources en eau et des capacités d'intervention de la DGPRES.

Sur le plan de la vision, l'étude de l'évolution institutionnelle du secteur de l'hydraulique urbaine et de l'assainissement se profile et sera précédée par des études préliminaires pour bâtir des options stratégiques.

Les pouvoirs publics ont retenu pour la stratégie d'assainissement rural un objectif de 63% de ménages ruraux disposant d'un système autonome d'évacuation des excréta et des eaux usées ménagères.

Enfin, l'avenir du secteur de l'eau en milieu rural sera aussi un lieu de concentration des activités en vue de la réalisation à l'horizon 2015 de la presque totalité des ouvrages neufs nécessaires à la réalisation des OMD en milieu rural.

Tableau des objectifs sectoriels à moyen terme

| Indicateurs  | 2009  | 2010 |
|--|-------|------|
| Taux d'accès global à l'eau potable en milieu urbain   | 98%   | 99%  |
| Taux d'accès global à l'eau potable en milieu rural  | 75%   | 77%  |
| Taux d'accès à l'assainissement en milieu urbain   | 67,5% | 71%  |
| Nombre d'édicules publics réalisés en milieu rural (non disponible)                                |       |      |
| Taux d'accès à l'assainissement en milieu rural (non disponible)                                   |       |      |
| Taux de dépollution des eaux usées (non disponible)  |       |      |
| Nombre de localités disposant d'un système durable de gestion des déchets solides (Non disponible) |       |      |

Source : Liste restreinte des indicateurs du DSRP

### IV.3 PERSPECTIVES A COURT TERME 2009-2010 POUR LA PROTECTION SOCIALE

Pour les politiques et réformes des secteurs, les perspectives majeures prévues au cours de la période 2009-2010 et delà se présentent comme suit :

- L'uniformisation du système d'enregistrement des naissances afin de disposer des données fiables, sécurisés et accessibles ;

- L'augmentation de la dotation du cash transfert (en 2010) afin de toucher le maximum d'enfants de familles vulnérables et l'étendre à toutes les familles pauvres ;
- La poursuite de l'extension des régimes de protection sociale avec la mobilisation conséquente des subventions attendues à travers le budget du Gouvernement.

Le processus d'amélioration des techniques de ciblage des zones d'intervention, des familles pauvres et des groupes vulnérables, est en cours. Compte tenu de la complexité de cet exercice, un processus participatif d'élaboration et de validation des TDR a été lancé pour sélectionner un cabinet constitué d'experts multidisciplinaires aptes à mener des Etudes Participatives de la Pauvreté (EPP) et des Etudes Participatives des Besoins (EPB) avec une intégration de la protection sociale, du genre, de l'environnement etc. Cette activité sera faite en collaboration avec les autres PTF, projets et programmes intervenant dans les zones de concentration afin de pouvoir ensemble choisir les centres pilotes de développement villageois et inter-villageois (CPDV) avec des plateformes d'alliances autour de la SRP et des OMD.

L'observatoire des droits de la femme, qui a tardé à voir le jour, sera mis en œuvre en 2009 grâce à l'appui de la Coopération Italienne d'un montant d'environ 100.000 Euros, soit **65 595 700 F.CFA.**

Pour le secteur « jeunes », les perspectives 2009-2010, il sera procéder au renforcement et à la décentralisation de l'ensemble des composantes du dispositif d'appui : le Fonds National de Promotion de la Jeunesse, le projet ASC-Emplois jeunes, l'Agence Nationale pour l'Emploi des Jeunes, la promotion du volontariat et du civisme, l'institut Coupe Couture et Mode, le Renforcement du dispositif institutionnel et la protection des jeunes.

Pour la programmation du financement des activités des secteurs de l'axe, la comparaison ci-après des programmations des revues 2008 et 2009 fait ressortir les ajustements et actualisations opérés lors de la préparation des lois de finances 2008 et 2009. Ces ajustements ont fait évoluer les prévisions de programmations. Cette comparaison permet par ailleurs, pour la revue 2009, de calculer les gaps de financement à combler entre les prévisions du DSRP et la programmation de l'Etat et des PTF.

| Revue 2008 | Revue 2009 |
|------------|------------|
|------------|------------|

| Montant DSRP 2008 | Montant DSRP 2009 | Montant DSRP 2008 | Total programmé 2008 Etat + PTF | Montant DSRP 2009 | Total prévu BCI Etat + PTF 2009 | Montant DSRP 2010 | Total programmé PTIP Etat + PTF 2010 |
|-------------------|-------------------|-------------------|---------------------------------|-------------------|---------------------------------|-------------------|--------------------------------------|
| 59 000            | 60 344            | 73 345            | 30 248                          | 76 149            | 20 232                          | 39 065            | 15 120                               |

#### **IV.4 PERSPECTIVES A COURT TERME (2009-2010) EN MATIERE DE GOUVERNANCE**

Les initiatives suivantes permettant de consolider les acquis en matière de **gouvernance économique** ont été prises. Il s'agit de poursuivre l'**amélioration du Cadre harmonisé de gestion des finances publiques (CHGFIP) dont les innovations** vont toucher les six directives relatives :

- aux lois de finances (introduction des budgets programmes, modification de la présentation de la Loi de finances et du mode de vote du budget, introduction de la décentralisation de l'ordonnancement du budget, etc.) ;
- à la nomenclature budgétaire de l'Etat avec l'introduction de trois classifications principales dont la classification fonctionnelle ;
- au plan comptable général de l'Etat qui doit évoluer vers une comptabilité d'exercice et de patrimoine ;
- au règlement général sur la comptabilité publique ;
- au code de transparence sur la gestion des finances publiques ;
- à l'élaboration du TOFE UEMOA ;

**Dans le domaine de l'amélioration du Système Budgétaire, il s'agit en 2009-2011, de la mise en oeuvre des recommandations issues de la mission d'assistance du département des finances publiques du FMI d'octobre 2008, notamment :**

- la préparation de la loi de finances en vue de garantir son réalisme (prise en compte des contraintes et cohérence globale avec le cadrage budgétaire) ;
- l'exécution budgétaire en vue d'alléger et de simplifier les procédures ;
- l'optimisation des outils de gestion budgétaire et comptable en vue d'améliorer le système d'information budgétaire et comptable et de réduire les délais d'établissement des comptes de gestion de l'Etat et des projets de lois de règlement ;
- la mise en oeuvre du plan stratégique de développement de l'administration fiscale (2008-2012) de la DGID ;

La mise en œuvre du plan des réformes budgétaires et financières (2009-2011) synthèse de l'ensemble des mesures devant touchées les finances de l'Etat

La mise en œuvre du plan stratégique de formation des marchés publics (2009-2011) composante du Plan Global d'Actions de Formation sur les Marchés Publics (PGAAMP).

Les perspectives en matière de **Gouvernance judiciaire** sont le renforcement de la CNLCC de sorte à pouvoir s'autosaisir et saisir directement le Procureur de la République en cas de faits avérés de corruption, lever les secrets bancaires et professionnels et de disposer de moyens logistiques et juridiques adéquats à la hauteur de ses missions adéquats. Le sous secteur compte mettre en œuvre les innovations introduites dans la carte judiciaire assortie d'un programme de renforcement en ressources humaines et de construction et d'équipement de juridictions, de prisons, des services de la Direction de l'Education Surveillée doit être mis en œuvre.

Une étude sur l'aide juridictionnelle sera menée en 2009 pour faire le diagnostic de son fonctionnement et faire des propositions pour l'améliorer est prévue.

Quant à la **Gouvernance locale**, elle compte se doter d'une politique sectorielle de la décentralisation et mettre en place un CDSMT pour le secteur. Il sera également. Il s'agira aussi de l'adoption de la charte de la déconcentration, du renforcement des compétences des Collectivités locales (finalisation étude sur le statut de l'élu local et le statut des fonctionnaires des Collectivités locales) et du renforcement des ressources financières des Collectivités locales (augmentation taux de TVA affecté au FDD et au FECL ; étude sur la mise en place d'un fonds unique d'investissement des Collectivités locales ; réforme de la fiscalité locale ; définition d'une fiscalité propre pour les régions)

Pour le **Développement des pôles secondaires**, les actions immédiates prévues, ont trait à la sensibilisation des autorités et les PTF à consentir plus de moyens pour permettre l'élaboration des documents cadre d'urbanisme (PDU) mais aussi la planification d'un programme d'action et d'investissement dans les villes identifiées.

## **V. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS POUR LE SUIVI ET LA MISE EN ŒUVRE DU DSRP**

## V. 1 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS POUR LE SUIVI ET LA MISE EN ŒUVRE DE L'AXE

### SCA

#### Primaire

#### Secondaire

Au sortir de cette présentation, force est de constater que l'estimation des effets de ces différentes initiatives s'avère difficile du fait de la transversalité qui caractérise **l'Artisanat sénégalais**.

- renforcer le système d'information existant pour un meilleur suivi de la politique sectorielle avec un système national de codification des produits artisanaux ;
- Mettre en place un cadre institutionnel et réglementaire dont la vocation est de regrouper tous les acteurs du secteur et de favoriser la mobilisation des moyens financiers ainsi que le suivi régulier des politiques en direction des artisans.
- Renforcer la décentralisation des formations au niveau des régions pour mieux valoriser les potentialités locales.

**Pour l'industrie**, les recommandations suivantes vont contribuer à apporter les corrections utiles : (i) Respecter le plus possible la planification budgétaire du DSRP II lors des arbitrages annuels ; (ii) Redéfinir en collaboration avec la cellule de lutte contre la pauvreté les indicateurs dominants et s'accorder sur les plus pertinents qui permettront de mesurer plus facilement les réalisations et les écarts des différents secteurs ; (iii) Inscrire les actions qui ne figurent pas dans le PAP DSRPII et qui entrent dans la réalisation des différents objectifs stratégiques (Exemple : plan d'actions stratégique de l'ITA, Programme d'appui au secteur minier, etc.) ; et (iv) Améliorer la pro activité des structures opérationnelles pour optimiser l'absorption des ressources mises à leur disposition.

### **SECTEUR ACTIVITES TERTIAIRES**

Le secteur **commerce**, un secteur transversal, être mieux être compte devra dérouler les actions suivantes :

- Identifier des indicateurs pertinents pour le secteur du Commerce de même que de nouvelles lignes d'action dans la matrice des mesures

- Favoriser une Gestion Accès sur les Résultats (GAR) dans le Ministère du commerce en vue d'une meilleure planification des projets;
- Améliorer le suivi de la commercialisation des produits locaux notamment ceux de la GOANA, une structure comme l'ARM doit être dotée de locaux spatiaux de même que de matériels de bureau et de transport.

Concernant **les TIC**, les mesures proposées sont :

- rendre effectif le PARCOM, en allouant les 720 millions de Fcfa par an dédiés aux radios communautaires ;
- s'engager résolument vers la généralisation des CMC afin de mettre à la disposition des populations cet outil de développement communautaire intégrant radio communautaire et espace cyber ;
- mettre en place un fonds d'investissement dédié aux TIC ;
- engager une politique d'alphabétisation numérique qui pourrait permettre de faire le saut vers l'alphabétisation de toute la population grâce aux outils multimédia et
- mettre en œuvre une politique volontariste de développement des ressources humaines de qualité capables d'instaurer une véritable industrie des e-services ;
- adopter une définition du secteur des TICs, avec toutes les parties prenantes,
- Accélérer la mise en œuvre des 9 actions prioritaires de la grappe TIC et Téléservices de la SCA ;
- finaliser le processus de mise en place du Fonds de Développement du Service Universel des Télécommunications (FDSUT), et particulièrement le décret nommant les membres du comité de direction et le Président du FDSUT ;
- impliquer le secteur privé, par le biais des Organisations des professionnels du secteur, dans le processus d'élaboration du Programme National de Développement du Service Universel (PNDSU) ;
- prendre en compte, pour le développement du marché des TIC et téléservices, la non limitation de la liste des Services à Valeurs Ajoutées (SVA) et la baisse des coûts d'accès aux ressources

spectrales, dans la politique de l'ouverture du secteur de la transmission des données ;

- Enfin, mettre en place un observatoire national des TIC.

## **LE SECTEUR D'APPUI**

Pour le **sous secteur électricité** : (i) la poursuite des efforts de redressement et de restructuration et de réforme institutionnelle de la SENELEC ; (ii) la mise en œuvre du programme vigoureux d'économie d'énergie ; (iii) l'accélération des investissements visant à diversifier les sources d'énergie primaire (charbon, biomasse, biodiesel, éthanol, solaire, éolien, etc.) ; (iv) l'accélération de la finalisation de l'élaboration du cadre législatif et réglementaire en matière de promotion des énergies renouvelables (loi d'orientation sur les énergies renouvelables et autres textes relatifs à l'achat et à la rémunération d'électricité produite par sources d'énergies renouvelables) ; (v) la poursuite de la mise en œuvre du programme d'électrification rurale ; (vi) la détermination des modalités pratiques de l'implication du secteur privé local dans le processus de mise en concession en cours, en organisant une concertation entre les acteurs concernés, notamment l'ASER et le secteur privé ; (vii) prise en charge financière et matérielle de façon pérenne par un budget conséquent.

**Pour les Hydrocarbures** : (i) création d'un second centre de stockage d'une capacité de 333 000 m<sup>3</sup> au niveau du Port Minéralier de Bargny / Sendou ; (ii) intensification de la recherche aussi bien en offshore qu'en on shore (blocs de Tamna et de Sébikhotané) pour la période 2009-2012 (réalisation de forages dans le cadre des prospects ont été mis en évidence dans les blocs de Rufisque offshore Profond, Rufisque offshore, Sangomar Offshore, Sangomar Offshore Profond) et développement d'un réseau de gazoducs (construction d'un nouveau gazoduc de diamètre 6 pouces entre Gadiaga, Kabor et la centrale du Cap des Biches d'ici 2010, dans ce cadre signature d'un contrat de fourniture à la SENELEC de gaz naturel pour augmenter les capacités de production d'électricité ; (iii) accélération de l'exploration et de l'exploitation des gisements de pétrole ; (iv) accélération des investissements visant à réduire les coûts d'approvisionnement en hydrocarbures ; (v) intensification de l'appui international (coopération bilatérale) pour les importations des produits pétroliers finis et brut.

**Pour les combustibles domestiques** : (i) dans le cadre du PERACOD, mettre en place un mécanisme de financement de la filière en collaboration avec les institutions de micro finance (IMF), appuyer l'augmentation de la capacité de production par une production de

masse, développer la filière de production de charbon à partir de la biomasse, poursuivre les activités de semi industrialisation, renforcement des opérations pilotes des filières artisanales pour une meilleure maîtrise des conditions de vulgarisation et accompagner la promotion de la filière industrielle de production du biocharbon ; (ii) dans le cadre du PROGEDE, il s'agira de rechercher le financement pour la mise en œuvre du projet issue de l'étude de faisabilité technique et financière de production de biogaz au niveau de deux sites, qui constituera un input précieux à l'important programme national d'implantation de 10 000 bio digesteurs à travers l'ensemble du pays.

Pour les indicateurs, au niveau du sous secteur des hydrocarbures, il est recommandé d'inclure dans la matrice des indicateurs dominants les indicateurs ci-dessous :

Nombre d'infrastructures de réception et de déchargement construits (bacs de réception, de stockage, sea line, poste de réception d'amarrage pour grand bateau de brut et butanier, capacité d'expédition de produits) ;

Volume de brut et de produits finis traités ;

Réduction du taux de rotation des tankers et butaniers

***Il s'agit dans le domaine de l'énergie de consolider les importants et programme en cours qui bénéficient d'ailleurs de l'appui des PTF***

#### **mesures d'accompagnement**

Les recommandations dans le **secteur de l'emploi** sont :

- La coordination de la politique de l'emploi au Sénégal ;
- La mise en cohérence des structures et des missions d'emploi ;
- La recherche d'un financement conséquent et stable pour l'emploi ;
- Le suivi des réformes favorables à l'emploi ;
- La communication globale sur l'emploi.

## **V.2 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS POUR LE SUIVI ET LA MISE EN ŒUVRE ACCES AUX SERVICES SOCIAUX**

L'analyse des performances réalisées en matière de programmation et d'exécution des investissements publics articulés au Plan d'Actions Prioritaires du DSRP II permet de dire que le BCI 2008 avait donné au DSRP les moyens de son ambition pour cette année, en ce qui concerne l'accès aux infrastructures et services sociaux de base. D'une manière générale, sur l'ensemble de l'Axe II, l'allocation de ressources a nettement dépassé les prévisions du PAP.

Il reste alors à renforcer l'exécution qui, même en considérant les ponctions budgétaires qui ont caractérisé l'année 2008, reste encore très faible, et pourrait menacer, à terme, l'effort que l'Etat et les partenaires consentent pour faire plus que prendre en charge le PAP dans le BCI. Le taux d'exécution des ressources de l'Etat est plus faible que celui des partenaires.

La nécessité de renforcer ces acquis et de mener à son terme le processus d'amélioration du système de programmation, de budgétisation, d'exécution et de suivi-évaluation du DSRP II conduit à formuler les recommandations suivantes :

- Favoriser le dialogue entre la CSPLP, l'ANSD, la DDI, la DPEE, la DB et la DCEF, DPEE, DB et DDI, pour mieux influencer les propositions de programmations budgétaires, avant la finalisation de la Loi de finances ;
- Relancer le projet de création et de mise en place de directions, services ou cellules d'Etude et de Planification (selon le cas) qui seraient chargés, au sein de chacune des grandes administrations sectorielles ou régionales, de la formulation, de l'exécution et/ou du suivi-évaluation des programmes et projets d'investissements publics en cohérence avec les activités programmées dans le SDS notamment l'étude de rationalisation des structures du Système Statistique Nationale programmée ;
- Assurer le renforcement des capacités des représentants des acteurs impliqués dans le suivi du DSRP-2 dans les domaines du cycle de projet (sur les méthodologies de suivi de programme ou projet, en particulier) ;
- Développer le site WEB portail de développement pour le transformer en un outil interactif de dialogue inter-acteurs sur les programmes et projets d'investissements publics ;
- Promouvoir des organisations privées ou associatives comme opérateurs ou maîtres d'œuvre pour l'exécution de programmes ou projets d'investissements publics articulés au PAP ;
- Accroître l'implication du secteur privé dans la mise en œuvre et le suivi de du DSRP-2 ;
- Appuyer les Collectivités locales dans la promotion de leurs territoires et la négociation avec l'Etat et les PTF, pour le financement de programmes de dimensions régionales ou locales ;
- Mettre en place des moyens d'intervention (type Fonds de soutien) destinés aux organisations de la société civile (ONG) et du secteur privé pour leur permettre de renforcer leurs capacités de

participation directe à la lutte contre la pauvreté. Renforcer et redynamiser les organes de pilotage et de coordination du développement régional pour améliorer leur participation au processus de mise en œuvre et de suivi du DSRP.

Par rapport à la revue annuelle des performances du DSRP, il subsiste encore des incohérences entre le pilotage de l'exercice au niveau central (par la Cellule de Suivi du PLP notamment) et sa conduite au niveau des différents secteurs. Les secteurs ne sont pas encore en mesure d'assumer leur véritable rôle dans l'exercice. D'abord, le calendrier de leur remontée d'information est tardif par rapport à celui de la revue au niveau central. Au moment où le niveau central, directement ou via les groupes de travail et les consultants qui les accompagnent, a besoin de l'information pertinente pour renseigner les indicateurs et évaluer les politiques, cette information n'a pas fini d'être collectée au niveau sectoriel.

De surcroît, le niveau sectoriel n'a pas toujours la ressource de donner au niveau central l'information dont il a strictement besoin. Il subsiste encore des biais entre les indicateurs suivis par les secteurs et la matrice des indicateurs retenus par le DSRP. Il est pourtant régulièrement rappelé que cette matrice est révisée sur la base des inputs des secteurs. L'autre aspect du problème est que dans certains secteurs, le dispositif de suivi des indicateurs n'existe pas véritablement, ou n'est pas encore assez éprouvé, ou tarde encore à trouver des ressources pour se déployer. Enfin, toujours dans le même registre, l'on relèvera que dans quasiment tous les secteurs de l'Axe, il a été déploré de manière récurrente l'inaccessibilité totale ou partielle des données sur les projets des PTF, en particulier l'information sur l'exécution.

Ces contradictions qui handicapent fortement le processus de revue, en relativisant la qualité de son extrant informationnel, conduit à suggérer la tenue en toute urgence, dès la sortie de l'exercice de cette année, d'une consultation technique entre la Cellule CSPLP, les sectoriels et les représentants des partenaires, avec comme résultats attendus :

1. Stabiliser les indicateurs qui font encore débat
2. Stabiliser le calendrier général de la revue en désynchronisant les deux phases : collecte de données et élaboration des rapports sectoriels d'abord ; agrégation et rapports de synthèse au niveau de la CSLP ensuite.

3. Identifier et sécuriser les ressources nécessaires au niveau sectoriel pour la collecte de données

### V. 3. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS GENERALES AU TITRE DE LA PROTECTION SOCIALE

La précarité ambiante, en raison de multiples déterminants de basculement ou de maintien dans la pauvreté, indique l'importance de la protection sociale, dans un contexte de lutte contre la pauvreté. De ce fait, aussi bien l'Etat, les partenaires au développement que les autres acteurs de la société civile et les populations à la base, devraient lui accorder une plus grande attention dans leur arbitrage budgétaire. Sur la base des contraintes relevées, les recommandations suivantes sont proposées:

- Instituer un mécanisme permanent de coordination et de suivi de la mise en œuvre des stratégies qui devront veiller à l'harmonisation et à la mise en cohérence des actions initiées dans le cadre de la stratégie ;
- Instituer un mécanisme d'évaluation et de partage d'information sur les dispositifs de protection sociale avec tous les acteurs concernés.
- Instaurer un mécanisme de contrôle de la fiabilité des données et mettre en place un système centralisé de production de données et d'information dans le secteur de la protection sociale ;
- Inscire la protection sociale dans les priorités en se fixant comme objectif d'atteindre un ratio budgétaire pour le gouvernement
- Promouvoir la diversification des mécanismes de financement de la protection sociale ;
- Inscire le droit à la Protection sociale incluant les transferts sociaux dans la législation nationale et la Constitution ;
- Faire la campagne en faveur du droit à la protection sociale et mettre en exergue son impact au plan du développement et de la redistribution, en utilisant efficacement les médias et les partenariats avec le gouvernement, les partenaires publics et privés.

Au niveau **des réformes et renforcement des systèmes formels de Sécurité**, il est recommandé ce qui suit :

- Assurer aux retraités des pensions décentes et garantir la viabilité à long terme des régimes ;
- Initier des réformes pour la satisfaction des nouvelles attentes dont la retraite des Sénégalais de l'extérieur ;
- Mettre en place une assurance maladie en faveur des travailleurs

émigrés dont les familles sont restées au Sénégal ;

- Assurer la couverture par une assurance maladie aux invalides et en particulier aux accidentés du travail bénéficiant déjà d'un système complet de couverture des dommages corporels et d'un revenu de remplacement à hauteur des taux d'invalidité ;
- Assurer la couverture sociale des travailleurs atypiques.

Pour l'**extension de la protection sociale**, la poursuite de la dynamique actuelle autorise les recommandations suivantes :

- Renforcer les critères de ciblage des bénéficiaires des systèmes de gratuité et de protection sociale en général en intégrant la dimension pauvreté fondés sur la capitalisation des expériences d'identification des cibles en tenant compte davantage de la dimension communautaire ;
- Renforcer la mise en œuvre des plans d'action relatifs aux nouveaux régimes de protection sociale pour les personnes exerçant les métiers de l'agriculture et les travailleurs du secteur des transports routiers ;
- Veiller à la traduction des mesures d'actions prioritaires en projets ou programmes opérationnels et leur prise en compte dans le budget du gouvernement ;
- Veiller à l'articulation du régime de protection sociale pour les personnes exerçant les métiers de l'agriculture et le système d'assurance contre les risques agricoles en cours de mise en place ;
- Veiller à la prise en compte de la dimension genre dans le montage et la mise en œuvre des systèmes de protection sociale ;
- Etendre la gratuité des soins à tous les groupes vulnérables (enfants de 0-5 ans, enfants en situation de vulnérabilité, handicapés, indigents) ;
- Favoriser une synergie entre les différents projets existants d'une part et d'autre part entre les initiatives de gratuité pour une meilleure optimisation des ressources ;
- Mettre en place d'un système de pérennisation des initiatives de gratuité (Fonds d'achat, Fonds de solidarité, SESAME, accouchement et césarienne etc.);
- Intégrer le système de micro assurance santé prévue dans le cadre de l'extension de la protection sociale comme composante d'un système de pérennisation des activités de micro finance.

Concernant la **Prévention et la gestion des risques majeurs et catastrophes**, il s'agit de :

- Rendre opérationnelle la plateforme nationale de réduction des risques de catastrophes ;
- Comblir les déficits de financement des programmes retenus dans le PAP ;
- Promouvoir une culture de la prévention des risques de catastrophe et mettre en place un système d'alerte précoce ;
- Valoriser les mécanismes traditionnels de prévention des aléas ;
- Mettre en place des mécanismes durables de « *fund raising* » aptes à débloquer rapidement des fonds et des investissements publics en faveur de la mise en état d'alerte, de la prévention et de la mitigation ;
- Mettre en place au niveau régional des mécanismes de suivi et de coordination des activités de la plateforme nationale de réduction des risques de catastrophe ;
- Renforcer l'articulation des programmes de réduction des risques de catastrophe avec les objectifs de la stratégie nationale de protection sociale et les indicateurs de suivi du **DSRP**.

Relativement à la Protection sociale et le suivi des groupes vulnérables, il est recommandé de :

- renforcer la cohérence du cadre institutionnel de lutte contre la vulnérabilité ;
- renforcer l'application des mesures, des lois et des conventions tendant à protéger les populations vulnérables ;
- systématiser et améliorer le ciblage et le suivi sur les interventions au bénéfice des populations vulnérables et améliorer la disponibilité des données relatives à cette catégorie de la population ;
- poursuivre l'extension des interventions de protection de prise en charge à des catégories de populations vulnérables insuffisamment prises en compte, notamment les populations rurales, les enfants des migrants ;
- renforcer la prévention de la vulnérabilité ;
- harmoniser les approches et les instruments de planification et du suivi du DSRP avec ceux du Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement (UNDAF) notamment à travers l'application par les programmes nationaux de l'Approche Basée sur les Droits de l'Homme (ABDH) et de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR) ;

- renforcer les capacités nationales de tous les services nationaux à la formulation des politiques, programmes, projets et stratégies selon la GAR et l'ABDH.

#### **V.4 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS EN MATIERE DE GOUVERNANCE**

Le Gouvernement devra adopter un plan global de réformes budgétaires et financières en vue de :

- mener des réformes structurelles dans la planification, l'exécution et le suivi du budget de l'Etat ;
- accélérer la préparation des comptes de gestion de l'État et des lois de règlements ;
- assurer la transparence et l'efficacité dans l'exécution des grands projets d'investissement, qui sont essentiels pour accroître le potentiel de croissance et réduire la pauvreté ;
- renforcer l'exhaustivité et la transparence pour que le budget et le suivi des risques budgétaires soient exhaustifs et que les informations budgétaires et financières soient facilement accessibles au public et ;
- améliorer la qualité de la comptabilité, la qualité de l'enregistrement des données et des informations.

Concernant la **Gouvernance économique**, il s'agit surtout de maintenir le cadre de dialogue et de concertation autour du Comité Conjoint d'Harmonisation et de Suivi (CCHS) mis en place depuis 2004.

Pour le développement des pôles secondaires, il est recommandé de :

- faire du MCA Sénégal (Millénium Challenge Account) le programme phare du développement des pôles secondaires ;
- permettre à la DAT de coordonner tous les projets et programmes qui concourent à développer les pôles secondaires.

#### **VI. Eléments bibliographiques**

CSPLP/MEF : DSRP II, 2006

CSPLP/MEF : Mise en œuvre du DSRP, Revue annuelle conjointe 2009, Feuille de route ;

CSPLP/MEF : TDR Groupe de travail revue 2009

DPEE/ MEF : Rapport Economique et financier, Décembre 2009.  
CSPLP/MEF : Exécution des projets et Programmes 2008 selon les objectifs du  
DSRP, 2009  
DCEF : BCI 2007-2009, revue DSRP II

ANNEXES

**Tableau : Taux d'exécution du budget sectoriel (ressources internes, en million de FCFA)  
de 2008 par titre (fonctionnement et investissement)**

| Secteurs  | LFI            |                |                | Ordonnancements |               |                | Taux d'exécution |                |               |
|---|----------------|----------------|----------------|-----------------|---------------|----------------|------------------|----------------|---------------|
|   | Titre 3        | Titre 5        | Total          | Titre 3         | Titre 5       | Total          | Titre 3          | Titre 5        | Total         |
| Ministère des Affaires Etrangères   | 14 027         | 3 000          | 17 027         | 2 870           | 3 014         | 5 884          | 20,46%           | 100,48%        | 34,56%        |
| Ministère des Forces Armées   | 20 745         | 10 554         | 31 299         | 18 930          | 8 196         | 27 125         | 91,25%           | 77,66%         | 86,67%        |
| Ministère de l'Intérieur  | 11 664         | 4 299          | 15 962         | 7 318           | 3 367         | 10 684         | 62,74%           | 78,32%         | 66,94%        |
| Ministère de la Justice   | 5 386          | 24             | 5 410          | 4 032           | 1 412         | 5 444          | 74,86%           | 5871,80%       | 100,63%       |
| Min Fonction Publi, Travail et Organi Profess   | 427            | 290            | 717            | 327             | 428           | 755            | 76,52%           | 147,68%        | 105,27%       |
| Ministère des Sénégalais de l'Extérieur, de l'Artisanat et du Tourisme  | 495            | 534            | 1 030          | 362             | 760           | 1 122          | 72,98%           | 142,18%        | 108,89%       |
| Ministère de l'Economie Maritime, des Transports Maritimes, de la Pêche et de la Pisciculture                 | 523            | 1 267          | 1 790          | 319             | 1 912         | 2 231          | 61,06%           | 150,91%        | 124,67%       |
| Ministère des Infrastructures, des Transports Terrestres et Aériens   | 616            | 90             | 705            | 542             | 114           | 656            | 88,10%           | 127,22%        | 93,07%        |
| Ministère Agriculture   | 1 205          | 1 807          | 3 011          | 865             | 2 550         | 3 414          | 71,77%           | 141,13%        | 113,39%       |
| Ministère de l'Economie et des Finances   | 6 808          | 17 211         | 24 020         | 4 596           | 20 621        | 25 217         | 67,50%           | 119,81%        | 104,98%       |
| Ministère des Mines, de l'Industrie et des PME  | 276            | 451            | 727            | 127             | 689           | 816            | 46,07%           | 152,65%        | 112,20%       |
| Ministère du Commerce   | 400            | 154            | 554            | 318             | 185           | 503            | 79,50%           | 120,11%        | 90,79%        |
| Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat de l'Hydraulique Urbaine, de l'Hygiène Publique et de l'Assainissement | 1 619          | 25 484         | 27 103         | 1 150           | 12 128        | 13 278         | 71,04%           | 47,59%         | 48,99%        |
| Ministère de l'Energie  | 128            | 2 241          | 2 369          | 99              | 2 268         | 2 367          | 77,60%           | 101,18%        | 99,91%        |
| Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Coopération décentralisée                                   | 206            | 92             | 299            | 153             | 92            | 246            | 74,40%           | 100,00%        | 82,33%        |
| Ministère de l'Artisanat et des Transports Aériens  | 69             | 0              | 69             | 30              | 386           | 416            | 43,28%           |                | 601,57%       |
| Ministère de l'Education chargé de l'Enseignement Pré-scolaire, de l'Elémentaire et du Moyen                  | 92 685         | 16 636         | 109 321        | 48 761          | 17 307        | 66 069         | 52,61%           | 104,03%        | 60,44%        |
| Ministère des Biocarburants, des Energies Renouvelables et de la Recherche Scientifique                       | 339            | 286            | 625            | 306             | 411           | 717            | 90,19%           | 143,68%        | 114,67%       |
| Ministère des Sports et des Loisirs   | 3 034          | 631            | 3 665          | 2 777           | 415           | 3 193          | 91,55%           | 65,77%         | 87,11%        |
| Ministère de la Culture, du Patrimoine Historique Classe, des Langues Nationales et de la Francophonie        | 368            | 151            | 520            | 298             | 541           | 839            | 80,87%           | 357,72%        | 161,45%       |
| <b>Ministère Santé et de la Prévention<sup>4</sup></b>  | <b>13 162</b>  | <b>3 970</b>   | <b>17 132</b>  | <b>11 163</b>   | <b>4 152</b>  | <b>15 316</b>  | <b>93,91%</b>    | <b>104,60%</b> | <b>89,40%</b> |
| Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes  | 994            | 287            | 1 282          | 879             | 302           | 1 181          | 88,35%           | 105,14%        | 92,11%        |
| Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature, des Bassins de rétention et des Lacs artificiels | 3 512          | 2 697          | 6 210          | 2 360           | 3 116         | 5 476          | 67,20%           | 115,50%        | 88,18%        |
| Ministère de la Femme, de la Famille et du Développement Social   | 1 416          | 2 142          | 3 558          | 859             | 2 820         | 3 679          | 60,65%           | 131,63%        | 103,39%       |
| Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle                                      | 3 846          | 3 809          | 7 654          | 2 164           | 1 453         | 3 616          | 56,26%           | 38,14%         | 47,25%        |
| Ministère de l'Elevage  | 565            | 1 566          | 2 131          | 355             | 2 377         | 2 732          | 62,80%           | 151,80%        | 128,19%       |
| Ministère de l'Information, des Télécommunications, des TICS, du NEPAD, des Relations avec les Institutions   | 1 493          | 80             | 1 574          | 1 469           | 95            | 1 564          | 98,37%           | 117,96%        | 99,37%        |
| Ministère de la Décentralisation et des Collectivités locales   | 321            | 331            | 652            | 258             | 428           | 686            | 80,18%           | 129,38%        | 105,14%       |
| Ministère de la Compétitivité et de la Bonne gouvernance  | 0              | 0              | 0              | 0               | 18            | 18             |                  |                |               |
| Ministère de l'Hydraulique Rural et du Réseau hydrographique National   | 217            | 2 937          | 3 155          | 136             | 2 739         | 2 875          | 62,79%           | 93,24%         | 91,14%        |
| Ministère de l'Enseignement Secondaire, des Centres Universitaires Régionaux (CUR) et des Universités         | 2 412          | 1 658          | 4 070          | 1 626           | 684           | 2 311          | 67,42%           | 41,27%         | 56,77%        |
| <b>Ensemble des Ministères en charge de l'Education nationale<sup>2</sup></b>                                 | <b>98 943</b>  | <b>22 103</b>  | <b>121 046</b> | <b>52 552</b>   | <b>19 444</b> | <b>71 996</b>  | <b>87,7%</b>     | <b>60,08%</b>  | <b>59,48%</b> |
| <b>Total</b>  | <b>188 960</b> | <b>104 681</b> | <b>293 641</b> | <b>115 449</b>  | <b>94 980</b> | <b>210 429</b> | <b>61,10%</b>    | <b>90,73%</b>  | <b>71,66%</b> |

Sources : SIGFIP, avril 2009.

<sup>4</sup> Taux corrigé en y ajouté les ressources transférées